

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

R A P P O R T
D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Université de Perpignan a été placée sous la responsabilité de Claire **Bazy-Malaurie** et Jean-Claude **Bouvier**, membres du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand** et Jean-Loup **Jolivet**, respectivement président et délégué général du CNE.

Ont participé à l'évaluation :

William **Barkate**, secrétaire général de l'Inspection académique des Bouches-du-Rhône ;

Isidore **Boursier-Mougenot**, chargé de mission au CNE ;

Guy **Fleury**, professeur à l'Université du Havre ;

Jacques **Fontanille**, professeur à l'Université de Limoges ;

Christiane **Franck**, maître de conférences à l'Université de Caen ;

Pierre **Maussion**, chargé de mission au CNE ;

Régis **Ritz**, professeur à l'Université de Bordeaux III ;

Pierre **Sadran**, professeur à l'Institut d'études politiques de Bordeaux ;

Gilbert **Weill**, professeur à l'Université de Strasbourg I.



ORGANISATION

Françoise **Bollard** et Delphine **Lecointre**, assistantes, ont assuré la présentation matérielle et l'illustration cartographique de ce rapport.

Le CNE remercie les experts qui lui ont apporté son concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Présentation et contexte de l'évaluation	7
I - Présentation de l'université	9
II - Contexte de l'évaluation	13
Organisation, Gouvernement, Gestion	15
I - L'organisation administrative	17
II - Le gouvernement	17
III - Les grands domaines de la gestion	21
Trois questions concernant la politique de l'établissement	27
I - L'effectif d'étudiants	29
II - Les délocalisations de l'université dans l'académie	32
III - L'international	39
L'offre de formation	43
I - Une diversification rigoureuse et bien orientée	45
II - Des déséquilibres tenaces	49
III - Des difficultés à résoudre	51
IV - Conclusion	55
La politique scientifique	57
I - Panorama de la recherche	59
II - Définition de la politique scientifique	60
III - La recherche dans les différents secteurs disciplinaires	63
IV - Conclusion	72
L'étudiant dans l'université	73
I - Une participation réduite à la vie institutionnelle	75
II - Les différentes activités	75
III - La santé et l'aide sociale	76
IV - Le problème du logement	77
Conclusions et recommandations	79
Liste des sigles	85
Réponse du président	91

TABLE
DES
MATIÈRES

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

PRÉSENTATION
ET CONTEXTE
DE L'ÉVALUATION

Les sites de l'Université de Perpignan en 2001-2002



La surface des disques est proportionnelle à l'effectif d'étudiants de chaque ville.

I - PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ

1 - UNE UNIVERSITÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE TAILLE MOYENNE

Créée en 1979, l'Université de Perpignan est une université pluridisciplinaire sans enseignements de santé. Les universités pluridisciplinaires hors santé en France forment un groupe de 25 établissements (sur les 85 universités françaises), dont la plupart ont une taille comprise entre 6000 et 16 000 étudiants. On y trouve également des établissements à très faibles effectifs, comme l'Université de Corse (moins de 4000 étudiants) et des universités de taille importante, comme Aix-Marseille I (25 100 étudiants) et Aix-Marseille III (22 400 étudiants).

Avec ses 8773 étudiants en 2001-2002, l'Université de Perpignan a une taille comparable à celle des universités pluridisciplinaires hors santé du Havre (6822 étudiants), d'Avignon (7067 étudiants), de Haute-Alsace (7564 étudiants), du Maine (7649 étudiants), de Toulon (9549 étudiants).

2 - COMPOSANTES

En 1992, lors de la première évaluation de l'Université de Perpignan par le CNE, l'établissement comprenait quatre composantes : l'UFR de Sciences humaines, juridiques, économiques et sociales (SHJES), l'UFR de Sciences exactes et expérimentales (SEE), l'IUT de Perpignan (3 départements), et l'IAE (Institut d'administration des entreprises).

À la rentrée 1993, l'UFR SHJES a été scindée en deux composantes, donnant naissance à l'UFR de Sciences juridiques et économiques et à l'UFR de Lettres et Sciences humaines, et trois nouveaux départements ont été créés à l'IUT. D'octobre 1993 à janvier 2002, et au moment de la visite des experts du CNE (janvier 2002), l'université comportait 5 composantes :

- l'UFR de Lettres et Sciences humaines ;
- l'UFR de Sciences juridiques et économiques ;
- l'UFR de Sciences exactes et expérimentales ;
- l'Institut d'administration des entreprises ;
- l'IUT de Perpignan (qui comprend six départements).

Par ailleurs, l'Université de Perpignan comprenait deux IUP : l'IUP Transport - Hôtellerie, rattaché à l'UFR LSH, et l'IUP Génie des systèmes industriels, rattaché à l'UFR SEE.

En février 2002, trois nouvelles composantes - deux UFR et un institut "article 33" - ont été créées :

- la faculté internationale des droits d'Afrique francophone (formations de troisième cycle) ;
- la faculté de Sport, Tourisme, Hôtellerie internationale ;
- l'Institut franco-catalan transfrontalier.

Depuis lors, l'Université de Perpignan comporte donc 8 composantes.

3 - IMPLANTATIONS ET DÉLOCALISATIONS

L'Université de Perpignan est implantée principalement à Perpignan (Pyrénées-orientales), où se concentre la grande majorité des effectifs. Les implantations régionales de l'université se situent à Font-Romeu, Carcassonne, Narbonne, et Mende. Il existe également un centre de recherche à Tautavel. En 2001-2002, ces implantations totalisaient 1150 étudiants, soit environ 13% de l'effectif total des étudiants de l'université.

À Perpignan, outre le campus qui regroupe le siège de l'université ainsi que les trois UFR, l'IUT et l'IAE, l'université comprend également :

- le site Percier (sud-est du centre-ville), qui regroupe l'IUP Métiers du transport, de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs et le Centre régional universitaire de formation permanente (CREUFOP) ;
- le site Carnot (au sud du siège de l'université), qui comporte la halle de technologie TechnoSud dévolue au transfert de technologie (UMS du CNRS).

Délocalisations régionales

Les délocalisations de l'Université de Perpignan dans l'Académie de Montpellier (qui coïncide avec la région Languedoc-Roussillon) sont les suivantes :

Font-Romeu (Pyrénées-orientales) : antenne de la Faculté des Sciences comprenant le département STAPS et le centre de recherche Sport, santé, altitude ;

Narbonne (Aude) : antenne de l'UFR de Droit et Sciences économiques (DEUG) ; IUP Urbanisme et Immobilier ; département Carrières juridiques de l'IUT de Perpignan ; licence professionnelle Droit et Gestion viti-vinicole ;

Carcassonne (Aude) : département Statistique, Traitement informatique des données de l'IUT de Perpignan ; licence professionnelle Traitement de l'information géographique ;

Mende (Lozère) : antenne de l'IUP Métiers du transport, de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs ;

À Tautavel (Pyrénées-orientales) est située l'unité mixte de recherche 5590 du CNRS Préhistoire et Paléo-environnements quaternaires dans le bassin méditerranéen.

Effectifs d'étudiants selon le site, la composante et le cycle (Année 2001-2002)

	1 ^{er} CYCLE		2 ^e CYCLE		3 ^e CYCLE				TOTAL
	CAPA et DAEU	1 ^{ère} et 2 ^e année	Licences pro.	Licences et maîtrises	DESS	DEA	Doctorats	HDR	
Perpignan									
UFR LSH	92	1375		908	98	87	150	2	2712
UFR SJE	64	924		581	188	330	410	2	2499
UFR SEE	43	394		292	40	24	114	5	912
UFR FIDAF									
IFCT									
IAE					56				56
IUP Tourisme		64		278					342
IUP GSI		34		77					111
IUT		717	51						768
Total	199	3508	51	2136	382	441	674	9	7400
Font-Romeu									
STAPS		198		115					313
Carcassonne									
TIG			28						28
IUT STID		128							128
Narbonne									
DEUG Droit	23	245							268
IUT Car. jurid.		136							136
IUP Urba. et Immo.		14		73					87
Viti-vini			32						32
Mende									
Licence pro.			39						39
IUP Tourisme		18		87					105
Total	222	4247	150	2411	382	441	674	9	8536

Source : tableau de l'Université de Perpignan (hors DU et préparations aux concours)

Délocalisations de formations à l'étranger

Une politique active et ambitieuse de délocalisation de formations à l'étranger a été mise en place, notamment au Maroc et en Algérie, où l'Université de Perpignan délivre des diplômes en partenariat avec des institutions d'enseignement supérieur privées.

4 - EFFECTIF D'ÉTUDIANTS

Effectifs étudiants	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
selon l'évaluation interne	8 621	8 398	9 149	9 055	10 050
selon le Ministère (base SISE)	8 357	8 313	8 537	8 554	8 773
Différence	264	85	612	501	1 277

Sources : Université de Perpignan et ministère de l'Éducation nationale (DES)

Selon la Direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, l'effectif d'étudiants de l'Université de Perpignan est passé de 8357 étudiants en 1997-1998 à 8773 étudiants en 2001-2002, ce qui correspond à une croissance moyenne d'environ 1,2% par an. Dans son dossier d'évaluation interne, l'université donne des chiffres différents : 8621 étudiants en 1997-1998 et 10 050 étudiants en 2001-2002 (en tenant compte des 37 auditeurs libres).

Il serait bon que les universités calent leurs chiffres sur ceux qui sont publiés au niveau national par le Ministère, d'autant plus que ces données proviennent à l'origine des établissements eux-mêmes. En effet, l'évaluateur a du mal à se représenter les évolutions d'effectifs selon les secteurs disciplinaires, les délocalisations, les cycles d'études, avec des chiffres qui paraissent systématiquement surestimés. Il faut peut-être, pour cela, lever l'ambiguïté entre le nombre d'étudiants et le nombre d'inscrits (un étudiant peut prendre plusieurs inscriptions dans le même établissement), préciser les statuts des différents étudiants (l'enquête SISE ne prend pas en compte les auditeurs libres et les stagiaires français et étrangers venant suivre une formation d'une durée inférieure à l'année universitaire), et donner une date de référence (ce qui suppose une date limite pour les inscriptions administratives).

Variation de 1997 à 2002 selon les grands secteurs disciplinaires

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Droit, Sciences économiques, gestion, AES	2 630	2 802	3 050	3 187	3 271
Lettres, Langues Sciences humaines et sociales	3 366	3 182	3 158	3 103	3 100
Sciences exactes et expérimentales	1 294	1 167	1 080	1 014	1 103
STAPS	139	223	305	314	326
IUT	928	939	944	936	973
Total	8 357	8 313	8 537	8 554	8 773

Source : ministère de l'Éducation nationale (DES)

En ce qui concerne l'évolution des effectifs selon les secteurs disciplinaires, on constate que :

- le secteur disciplinaire dominant (en effectif) est celui de l'UFR Droit et Sciences économiques. Ce secteur, qui a augmenté de 24% sur la période, comprend aujourd'hui 37% des étudiants de l'université (31% en 1997-1998) ;
- le secteur Lettres, Langues, SHS a décliné : il représentait 40% des étudiants en 1997-1998, et ne représente plus que 35% aujourd'hui ;
- le secteur Sciences exactes et expérimentales (hors STAPS) a perdu 15% de ses effectifs sur la période 1997-2002. Sa part relative passe de 15% à 13% des étudiants de l'université ;
- l'effectif du STAPS est passé de 139 à 326 étudiants (taux de croissance annuel moyen de 18,6%) : cette filière représente aujourd'hui 4% des effectifs ;
- l'IUT, qui représente 11% des effectifs, s'est développé sensiblement de la même façon que l'université dans son ensemble : +1,2% par an de croissance annuelle moyenne sur la période.

Par ailleurs, le CNE a eu quelques difficultés pour connaître avec précision le nombre d'étudiants étrangers de troisième cycle non physiquement présents dans les implantations de l'université dans l'Académie de Montpellier.

Ces chiffres, relatifs à l'année 2001-2002, ne tiennent pas compte des étudiants étrangers inscrits en thèse.

Effectifs d'étudiants bénéficiant de formations délocalisées

	Maroc	Algérie	Tunisie
DU Sport	15		
IUP MTH	32		
IUT GEA	57		
DEA ISMIAF*	90	56	38
DESS DAPAF**	58	48	
Total***	252	104	38

* DEA Droit, Institutions, Société-Méditerranée, Islam et Afrique francophone

** DESS Droit des affaires des pays d'Afrique du Nord francophone

*** Ces chiffres, relatifs à l'année 2001-2002, ne tiennent pas compte des étudiants étrangers inscrits en thèse

Source : Université de Perpignan (OVE)

II - CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

La visite des experts du CNE est intervenue à un moment délicat dans la vie d'un établissement : le renouvellement des conseils et l'élection du président d'université. Au-delà des tensions qui apparaissent souvent dans ce contexte électoral, un certain nombre de points fondamentaux n'ont pas été abordés. C'est le cas du projet d'établissement, dont la rédaction a été laissée à la charge de la nouvelle équipe de direction (à partir d'avril 2002).

La première visite du CNE à l'Université de Perpignan a eu lieu le 19 juin 2001. L'évaluation interne a été menée dans l'établissement de juin à octobre 2001, et le rapport d'évaluation interne a été adressé au CNE au début du mois de novembre de la même année. La visite des experts du CNE dans l'établissement s'est déroulée à la fin du mois de janvier 2002. Une première version du rapport d'évaluation est passée devant l'assemblée des membres du CNE le 19 décembre 2002.

Le rapport a été transmis à l'Université de Perpignan le 17 janvier 2003 et la version définitive a été approuvée par le Comité national d'évaluation en assemblée plénière le 17 avril 2003.

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

ORGANISATION
GOUVERNEMENT
GESTION

I - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1 - LES DIFFÉRENTS SERVICES ADMINISTRATIFS

L'administration de l'université distingue trois catégories de services : les services centraux, les services généraux et les services communs.

Les services centraux

Ils concernent les grands domaines de la gestion de l'établissement et sont placés sous la responsabilité du secrétaire général. Il s'agit des services suivants :

- service financier ;
- agence comptable ;
- Service des affaires générales, de la recherche et des études doctorales (SAGRED) ;
- service des personnels enseignants ;
- service des personnels IATOS ;
- service intérieur et technique ;
- service hygiène et sécurité.

À la rentrée 2002, le service central de la scolarité a été remplacé par un service de la scolarité dans chacune des composantes (cf. *infra*, III-4, sur la gestion de la scolarité)

Les services généraux

Ce sont les services suivants :

- Service universitaire des relations internationales (SURI) ;
- Centre d'initiatives pour les technologies d'information, de communication et d'enseignement (CITICE) ;
- Service de la communication et des activités culturelles (SCAC) ;
- Service informatique de l'Université de Perpignan (SIUP) ;
- Presses universitaires de Perpignan (PUP).

Les services communs

Ils comprennent :

- Service commun de documentation (SCD) ;
- Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO) ;
- Centre régional universitaire de formation permanente (CREUFOP) ;
- Service universitaire d'éducation physique et sportive (SUAPS) ;
- Service de médecine préventive (SMP).

2 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES COMPOSANTES

Chaque composante comporte un secrétariat sous la responsabilité d'un cadre A de l'administration.

II - LE GOUVERNEMENT

1 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction de l'université est composée de 11 membres : le président, les vice-présidents des conseils statutaires (CA, CS, CEVU), les directeurs des UFR, le directeur de l'IUT, celui de l'IAE, l'agent comptable et le secrétaire général. À cette équipe s'ajoutent 4 autres membres pour constituer le Bureau de l'université : les vice-présidents des relations internationales, des TICE, le vice-président étudiant, et le représentant du personnel IATOS.

L'esprit de convivialité qui règne dans l'établissement, ainsi que la taille "humaine" de l'établissement, facilite le travail de l'équipe de direction. Mais le fonctionnement de celle-ci n'est pas assez formalisé : il n'existe pas de relevé, même succinct, des décisions prises lors des réunions de l'équipe de direction ou du bureau, ni de document de suivi des stratégies mises en œuvre. Par ailleurs, les réunions ne sont pas prévues selon un calendrier pré-établi, mais sont programmées à la demande, par exemple pour préparer un conseil d'administration. Si l'absence de procès-verbaux permet des discussions plus franches entre les membres de l'équipe de direction ou du bureau, comme le formule le président dans le dossier d'évaluation interne, le pilotage "à vue" et l'absence de formalisation peuvent nuire à la lisibilité des décisions et des actions, et conduire à une opacité de la gouvernance regrettable pour une institution qui se veut transparente et démocratique. Par ailleurs, les responsables des délocalisations ne sont pas systématiquement informés du travail de l'équipe de direction, ce qui est également dommageable.

2 - LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

En ce qui concerne le fonctionnement des conseils statutaires, on constate que les enseignants-chercheurs du secteur des sciences exactes et expérimentales sont souvent mieux représentés dans les conseils de l'université que leurs collègues des autres secteurs disciplinaires (lettres, SHS, droit, économie). C'est vrai pour les 10 professeurs du CS, dont 5 appartiennent au secteur SEE ; c'est également le cas dans la composition du CEVU où, sur 5 professeurs, 3 sont du secteur SEE et 2 des autres secteurs. L'université s'est enrichie de trois nouvelles composantes en 2002, mais la répartition des sièges dans ces conseils n'a pas été revue : la réforme est donc encore incomplète.

Une autre question est celle du mode de représentation des enseignants-chercheurs dans les instances : pour le CA et le CEVU, l'université a choisi d'attribuer un certain nombre de sièges à chacune des UFR, et donc de faire élire des enseignants-chercheurs qui représentent leur UFR. Dans le cas d'une université qui connaît une tendance centrifuge assez nette, marquée en particulier par des facultés indépendantes et des sites dispersés, ce mode de représentation ne paraît pas aller dans le sens d'un gouvernement qui intègre les composantes à une véritable politique d'établissement.

Le président et l'équipe qui l'entoure sont plus réactifs que "pro-actifs" et donnent l'impression de réagir au coup par coup. Ce manque de programmation et de suivi est compensé par la disponibilité et la motivation de certains responsables qui s'investissent personnellement dans le fonctionnement de l'université.

3 - LES INSTRUMENTS DE PILOTAGE

Le contrat de développement

Le contrat 1995-1998 était centré sur la mise en place d'une offre de formation diversifiée, la structuration de la recherche et le développement de nouveaux pôles de compétences, la modernisation de la gestion et l'ouverture sur le monde extérieur.

Le contrat 1999-2002 définit des objectifs stratégiques et prévoit les moyens d'accompagnement nécessaires à leur réalisation. Ces objectifs sont les suivants :

- offrir des formations qualifiantes, notamment en développant les formations technologiques et professionnalisées et la formation continue ;
- développer une recherche pluridisciplinaire en privilégiant trois axes principaux (biologie et environnement, sciences pour l'ingénieur, ingénierie touristique) et en réorganisant la politique de formation doctorale ;
- assurer le rayonnement international de l'université en favorisant les échanges d'étudiants et d'enseignants, et en structurant la coopération internationale.

Ces axes stratégiques devaient être accompagnés de l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants (en particulier, de l'amélioration des services universitaires aux usagers), de la modernisation des moyens pédagogiques et du développement des centres documentaires.

L'université n'a pas fourni au CNE de bilan du contrat 1999-2002. Si certaines avancées sont indéniables (création de formations professionnalisantes, de licences professionnelles, création de nouvelles composantes, développement de la délocalisation de Narbonne), il reste encore beaucoup à faire pour l'accueil et les conditions de travail des étudiants, notamment des étudiants étrangers, et pour la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication.

La procédure budgétaire et la répartition des moyens

Le projet de budget est préparé par le président et les services financiers. La lettre de cadrage budgétaire comporte la prévision des recettes et des dépenses, la répartition entre les composantes et un calendrier de la procédure d'adoption du budget qui prévoit différentes réunions d'information et de concertation.

Les critères de répartition des moyens qui sont utilisés actuellement ne reflètent pas nécessairement les besoins réels des services et des composantes : s'ils privilégient à juste titre les actions prioritaires et les projets d'intérêt commun, ils sont forfaitaires pour le reste et recourent aux critères SANREMO pour les composantes.

4 - LA POLITIQUE DE COMMUNICATION

Elle est mise en œuvre par le Service de communication et d'action culturelle (SCAC). En matière de communication interne, cinq types d'outils sont mis en œuvre : affiches, panneaux électroniques d'information, messagerie électronique, publication *UP Infos*, site Web de l'université. L'objectif est d'intéresser les personnels à la vie de l'université en abordant des questions administratives, pédagogiques, culturelles et sociales, et d'apporter des éléments d'information aux étudiants (logement, restauration, stages, propositions d'emploi, etc.). La publication *UP Infos* (tirée à 1250 exemplaires tous les deux mois) est à la fois un outil d'information interne, qui permet à ses acteurs de communiquer sur la vie de l'université, et un outil d'information externe distribué aux personnalités extérieures membres des conseils et aux partenaires institutionnels (mairie, Conseil général, rectorat, CLOUS, etc.) Cette publication est peu à peu remplacée par le site Web, qui permet d'avoir des informations en temps réel.

La communication externe passe essentiellement par la presse locale et par Internet. Les demandes de couverture des manifestations culturelles, événements et informations de politique générale de l'université sont bien relayées par la presse. Une rubrique "Campus" paraît toutes les semaines dans *L'Indépendant*. Mais un véritable site Internet de l'université présentant l'établissement de façon homogène n'est pas encore réalisé. Une maquette est en cours d'élaboration, qui a retenu cinq rubriques :

- offre de formation ;
- recherche (centres de recherche, écoles doctorales, activité scientifique) ;
- international (relations, formations, conventions) ;
- agenda des manifestations (colloques, conférences) et des événements marquants pour l'établissement ;
- vie étudiante.

Il est géré par le Centre d'initiatives pour les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (CITICE), qui fait partie des services généraux de l'université et qui sera rattaché au SCAC à partir de janvier 2003. Ce service, né d'une scission avec le Service informatique de l'Université de Perpignan (SIUP), est chargé de la communication électronique de l'université. S'il ne répond pas à toutes les attentes en matière de TICE, par manque de moyens, il représente cependant une initiative positive dans le contexte local, national et international du développement des TICE dans les universités.

Les sites Internet des universités françaises sont appelés à voir leur rôle progresser, notamment comme outil d'information pour les étudiants potentiels. Cela paraît encore plus évident dans le cas de Perpignan, qui peut faire de ce média le vecteur central de sa communication avec l'étranger. Or, le site de l'Université de Perpignan, comme c'est le cas dans la plupart des universités, n'a pas été conçu principalement comme un outil d'information pour les futurs étudiants. Sa page de garde, qui ne comporte pas le logo de l'université et qui s'affiche en français ou en catalan, décline les principaux services et composantes de manière très administrative. La rubrique *Actualités* n'est pas systématiquement mise à jour. Cependant, les pages de certains services, comme celles du SURI ou du SCD, sont très bien faites.

Ne faudrait-il pas envisager de rattacher la gestion du contenu du serveur au service communication, ou tout au moins de travailler en commun ? Même s'il manque du personnel pour véritablement mettre à jour le serveur, du moins vaudrait-il la peine de repenser les premières pages, qui pourraient donner les "bonnes raisons" de choisir l'Université de Perpignan.

Différents services de l'université reçoivent de très nombreuses demandes de renseignements de l'étranger qu'elles ont du mal à traiter. Ainsi, le SCUIO reçoit en moyenne une cinquantaine de demandes d'information par jour de la part d'étudiants étrangers. Il serait intéressant que les réponses aux questions les plus fréquentes puissent apparaître sur le site Web.

5 - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

La bibliothèque universitaire de Perpignan, site pilote du système universitaire de documentation, a été l'une des premières à se doter d'un système d'information qui propose sur son site Web le catalogue local de la bibliothèque, l'Intranet de l'établissement (réseau de CD-Roms, ressources numérisées) et les ressources Internet (sélection de sites). Par ailleurs, elle offre des services diversifiés dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information aux étudiants :

- formation à Internet ;
- mise à la disposition des étudiants d'ordinateurs reliés à Internet (qui sont souvent utilisés... pour la messagerie, au risque de transformer la bibliothèque universitaire en cybercafé) et d'ordinateurs pour réaliser des travaux de mémoire et thèse ;
- mise à la disposition des étudiants d'une salle multimédia.

Deux éléments devraient cependant être améliorés : les relations avec les centres de documentation des départements et la situation dans les antennes.

Les centres de documentation, qui existent dans certains départements, sont considérés par les enseignants comme jouant un rôle important dans l'intégration des étudiants : ce sont des lieux d'identification où s'organise la vie de l'étudiant. Les étudiants s'y rendent pour travailler, discuter, rencontrer leurs tuteurs. Il serait cependant avantageux que leurs relations avec la bibliothèque universitaire soient plus étroites. Aujourd'hui, les liens des centres de documentation avec la bibliothèque universitaire sont variables selon les départements. Il faut dialoguer pour éviter les doublons et se concerter sur les achats onéreux. Il convient aussi d'échanger sur les rôles respectifs de la bibliothèque universitaire et des centres de documentation.

En matière de documentation, les délocalisations sont sous-équipées. De plus, elles ne sont pas intégrées au système informatique qui leur permettrait de bénéficier des mêmes ressources que la bibliothèque universitaire centrale. À Narbonne, les locaux sont fonctionnels, mais il y a seulement 45 places assises (pour plus de 500 étudiants). À Font-Romeu se pose un double problème : la difficulté de constituer un fonds documentaire dans une discipline universitaire nouvelle, les STAPS ; un différend entre la bibliothèque universitaire et le DEUG STAPS en ce qui concerne la responsabilité de la gestion de la salle de documentation.

6 - CONCLUSION

Pour renforcer le rôle et l'efficacité des instances décisionnelles, l'Université de Perpignan devra porter une attention particulière aux points suivants :

- attraction d'étudiants nouveaux, notamment par une action volontariste auprès des bacheliers de toute la région, en faisant porter un effort particulier d'information sur les sciences dures ;
- régulation des inscriptions d'étudiants dans les implantations régionales et les délocalisations à l'étranger afin d'éviter un déséquilibre dangereux entre la maison mère et ses antennes en France et hors de France ;

- renforcement de l'ouverture internationale par des échanges et une mobilité accrue en s'appuyant sur l'expérience acquise ; augmentation du nombre d'étudiants étrangers physiquement présents à Perpignan ;
- mise en place d'un observatoire des formations et de l'insertion professionnelle et, d'une façon générale, élaboration d'un dispositif permettant de disposer de statistiques et d'indicateurs sur la vie de l'établissement à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Pour conforter la volonté de l'équipe de direction de mieux diriger l'université, les points à améliorer seraient les suivants :

- le Bureau et l'équipe de direction statutaire doivent se réunir régulièrement ; un relevé des décisions prises et du suivi des stratégies doit être rédigé systématiquement ;
- le travail de préparation des différents conseils par les commissions n'apparaît pas clairement en dehors de la commission du budget. Un dialogue et une concertation doivent être menés lors de la phase de préparation des conseils ;
- les relations entre le gouvernement central de l'université et les implantations délocalisées (Font-Romeu, Narbonne, Carcassonne, Mende) doivent être renforcées. Il s'agit de créer une adhésion à un projet commun avec des partenaires variés et de soigner la qualité des relations humaines et scientifiques, au-delà d'actions isolées qui s'inscrivent dans un contexte d'aménagement du territoire souvent contraignant.

Enfin, pour faciliter la circulation de l'information, le journal d'informations générales de l'université *UP Infos* pourrait être repensé et densifié. Le site Internet de l'université doit devenir la "vitrine" de l'établissement et une incontournable source d'informations pour les étudiants potentiels.

III - LES GRANDS DOMAINES DE LA GESTION

1 - LA GESTION FINANCIÈRE

Le précédent rapport du CNE avait mis en lumière un certain nombre de défaillances dans la gestion financière et comptable de l'université. Les problèmes relevés portaient sur la fragilité de l'organisation de la chaîne comptable, la faiblesse de l'informatisation, le manque de suivi des engagements et l'insuffisant respect des règles en matière de passation des marchés publics.

D'importants progrès ont été réalisés. En particulier, la scission de l'agence comptable et du service financier a été à l'origine d'une augmentation des effectifs consacrés à la gestion financière qui a permis de distinguer clairement les compétences dans les deux services et d'entreprendre un travail de requalification.

La gestion financière s'est nettement améliorée. Le budget a retrouvé une signification en tant qu'outil de prévision et les importants écarts entre prévision et réalisation, constatés dans le précédent rapport, ont considérablement diminué, même si la pratique des décisions modificatives trop larges n'a pas disparu. L'université a une politique saine en matière de réserves, puisque celles-ci sont largement mutualisées. Les reliquats des crédits du volet recherche du contrat ont considérablement diminué.

Restent toutefois des efforts à faire pour assurer une plus grande maîtrise de la gestion : mise en place d'une comptabilité analytique, élaboration d'un outil de contrôle de gestion permettant de comparer les coûts, ainsi que les objectifs et les réalisations.

Depuis 2000, les affectations comptables ont été modifiées ; on peut supposer qu'elles correspondent à une meilleure identification de la nature des recettes et des dépenses. Ces modifications de présentation et l'ancienneté des données rendues disponibles dans le cadre de l'évaluation présentent toutefois l'inconvénient de ne pas permettre la continuité de l'analyse.

Les ressources

Le tableau suivant de la structure des ressources (exercices 1998, 1999 et 2000) permet d'avoir une vision globale de la répartition et de l'évolution des ressources de l'université :

	1998 (en %)	1999 (en %)	2000 (en %)
Subventions publiques	71,76	70,57	70,83
Collectivités locales	5,44	4,22	5,7
Droits universitaires	11,44	11,8	8,91
Contrats de recherche	1,75	4,39	0,09
Taxe d'apprentissage	2,29	2,29	1,74
Produits financiers	0,76	0,54	0,78
Divers	6,56	6,19	11,95
Total	100	100	100

Source : dossier d'évaluation interne de l'université

Les subventions publiques intègrent les ressources de formation continue. On note une diminution importante de la part des contrats de recherche dans les ressources de l'établissement. Les produits financiers sont du même ordre que la moyenne nationale.

Les dépenses

En ce qui concerne la ventilation des charges, on peut constater ici aussi une grande stabilité de chaque secteur sur la période couvrant les budgets des exercices 1998, 1999 et 2000.

	1998 (en %)	1999 (en %)	2000 (en %)
Enseignement	28,75	28,21	26,45
Recherche	8,55	8,86	10,87
Administration	21,72	20,18	44,29
Logistique immobilière	22,03	20,34	8,73
Relations extérieures	4,22	6,09	
Activités commerciales	1,64	4,11	
Documentation	10,93	10	
Apprentissage	2,16	2,21	
Vie de l'étudiant			9,66
Total	100	100	100

Source : dossier d'évaluation interne de l'université

Il faut noter l'ajout d'une nouvelle ligne Vie de l'étudiant en 2000 correspondant au développement de ce secteur, notamment avec la Maison de l'étudiant. Par ailleurs, les charges afférentes à l'année 2000 ont été imputées selon une logique différente de celle des années précédentes ; les rubriques "logistique immobilière", "relations extérieures", "activités commerciales", "documentation", "apprentissage", ont été comptabilisées sous les rubriques "administration" et "vie de l'étudiant", ce qui rend difficiles les comparaisons.

Les réserves

Le tableau suivant donne leur évolution de 1995 à 2000, en francs :

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Fonds de roulement final	23 518 065	30 448 913	22 643 546	20 614 177	20 269 245	17 998 927
Évolution en %		+29,47	-25,63	-8,96	-1,67	-11,20

Source : dossier d'évaluation interne de l'université

On remarque que le niveau du fonds de roulement initial, élevé il y a quelques années, a progressivement diminué. Cela correspond en grande partie à l'application d'une volonté de cadrage budgétaire depuis l'année 2000.

Enfin, il faut aussi signaler la diminution progressive de la part des reliquats relative au volet recherche du contrat : cette part était égale à deux fois le montant des crédits ouverts en 1999 ; elle ne fait plus que 7% de ces crédits en 2001. La politique budgétaire de l'université est donc en voie d'assainissement depuis l'année 2000.

Reliquats des crédits du volet recherche du contrat

Années	Crédits*	Reliquats*
1999	1 054 531	2 375 163
2000	1 600 000	715 269
2001	2 000 000	141 676

* en francs

Source : dossier d'évaluation interne de l'université

2 - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Depuis 1996, il existe deux services de gestion des personnels, l'un pour les personnels enseignants, l'autre pour les personnels IATOS. Ces deux services sont issus du service des personnels unique qui existait précédemment. Cela conduit, paraît-il, à un meilleur confort de fonctionnement et à un meilleur service aux personnels gérés, mais, dans une université qui manque de personnel d'encadrement, cette scission semble peu judicieuse.

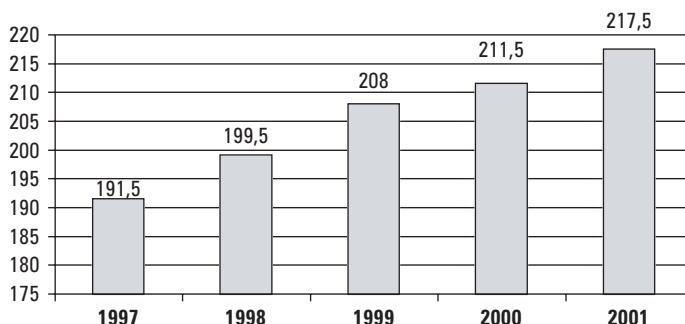
Gestion des personnels enseignants

L'application nationale HARPEGE a été mise en place sans véritable "équipe projet", sans réflexion et sans concertation préalables. On peut se poser la question des bénéfices que cette application apporte au service de gestion des enseignants lorsqu'on constate que les opérations de recueil et de traitement des données sont, pour la plupart, effectuées manuellement, et que les dernières élections se sont déroulées sur la base de fichiers manuels.

Gestion des IATOS

Pour le service des personnels IATOS se pose le problème général de la lourdeur et de la complexité des tâches. La Commission paritaire d'établissement connaît tous les actes de gestion des IATOS ; elle fonctionne sous la forme de trois sous-commissions, dites pré-CAP, concernant respectivement les catégories de personnels ITARF, ASU et de bibliothèque, et de la commission plénière fonctionnant en Comité technique paritaire (CTP).

L'évolution du nombre de postes budgétaires IATOS est la suivante :



Malgré une augmentation sensible du nombre de postes sur 5 ans (+ 26 postes), il demeure nécessaire d'obtenir de nouvelles créations pour faire face au développement de l'université (ratio potentiel sur besoin de 0,79 en 2003, selon SANREMO).

3 - LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Le parc immobilier actuel de l'Université de Perpignan est de 60 000 m² de surfaces bâties et de 180 000 m² de surfaces non bâties. L'évolution de ce parc est impressionnante : depuis la précédente évaluation du CNE en 1992, on compte 22 000 m² de surfaces bâties et 100 000 m² de surfaces non bâties en plus. Cette progression correspond aux bâtiments nouveaux sur le campus et à ceux des délocalisations. Il faut noter les constructions suivantes, réalisées dans le cadre du plan Université 2000 :

- bibliothèque universitaire de lettres et de droit : 6 491 m² de SHON pour 52,5 MF (environ 8 millions d'€) ;
- Maison de l'étudiant : 692 m² pour 2,8 MF (427 000 €) ;
- bâtiment U-CEFREM (1584 m²) et bâtiment A2 (887 m²) pour 16,8 MF (2,56 millions d'€) au total.

Pour toutes ces opérations de construction, l'université n'a pas souhaité exercer la maîtrise d'ouvrage : cela est dommageable, d'autant plus qu'il est possible à l'université de déléguer la maîtrise d'ouvrage ou la conduite d'opération à un organisme spécialisé, tout en gardant la direction des opérations. Par ailleurs, il faut signaler les difficultés que rencontre l'université dans le cadre de la construction des bâtiments de la nouvelle faculté de Lettres et Sciences humaines (3000 m² de SHON), qui a connu un gros retard mais dont les travaux ont repris en 2002.

La gestion immobilière de l'université relève de quinze responsables (doyens, directeurs, conservateur général...), chargés de suivre la mise en application des dispositions du code de la construction et de l'habitation sur les différents sites de l'université.

Le Service intérieur et technique

La maintenance des sites (petits travaux de remise en état, réparations, nettoyage, entretien des espaces verts) demeure de la compétence de ce service qui comprend 25 agents, dont 4 pour les sites délocalisés. L'université fait appel à des entreprises extérieures pour les travaux plus importants.

La gestion des salles est placée sous la responsabilité des doyens d'UFR ; c'est le service de la communication et des activités culturelles qui s'occupe de la gestion de la Maison de l'étudiant.

Le Service hygiène et sécurité

Il se compose de 5 personnes, dont un ingénieur, basé à Perpignan, qui visite tous les ans l'ensemble des sites de l'université. Sur le campus, ce service effectue les essais réglementaires, vérifie et contrôle les moyens de secours et effectue des visites de prévention des risques. Sur les autres sites, des agents sont chargés de la petite maintenance et de l'application des consignes de sécurité sous l'autorité des responsables de site. Des formations spécifiques en sécurité incendie sont prévues pour les agents sur l'ensemble des sites. En revanche, les livrets de sécurité n'ont pas été mis en place et les exercices d'évacuation réglementaires n'ont pas été organisés.

Le Comité hygiène et sécurité ne s'est réuni que deux fois en trois ans, ce qui est très peu. L'université, qui a commencé à s'intéresser à ces problèmes de sécurité, doit poursuivre son effort : c'est une question de responsabilité civile.

4 - L'INSCRIPTION ET LE SUIVI DE LA SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTS

L'inscription administrative est, souvent, le premier contact des étudiants avec leur université. À partir de la rentrée 2002-2003, la suppression du service central de scolarité est entrée en vigueur : l'inscription administrative des étudiants se fait dans chaque composante de l'université. Chacune des huit composantes comporte donc désormais son propre service de scolarité. Cette décision, dont on parle depuis trois ans à l'université, est le résultat d'un conflit entre des directeurs d'UFR et l'ancien chef du service de la scolarité, mais cette mesure a été prise sans qu'en soient évaluées les répercussions négatives.

Sur le plan de la gestion, cette décentralisation des inscriptions administratives paraît préjudiciable au suivi d'une politique d'établissement à l'égard des étudiants. En outre, ce transfert n'a été préparé ni sur le plan matériel, ni sur celui de la formation des personnels concernés, notamment la formation à l'application nationale APOGEE implantée depuis peu dans l'université. Enfin, rien n'est prévu pour le suivi de la validation des acquis.

Bien que l'éclatement du service de scolarité soit difficile à remettre en cause du fait de son caractère radical et de la décision prise par l'université, il est nécessaire que l'université trouve les moyens de restaurer une fonction centralisatrice dans la gestion de la scolarité. Celle-ci aurait pour mission de coordonner l'action des scolarités, d'établir des protocoles communs aux différentes composantes, de centraliser l'information, de traiter les problèmes juridiques et d'informer sur les protocoles internationaux. Ceci n'empêche nullement de trouver des modes de déconcentration dans les composantes afin d'assurer en même temps la proximité nécessaire lorsque les sites sont éclatés. L'établissement doit être convaincu que son efficacité et son image auprès des étudiants repose sur une porte d'entrée unique et une homogénéité des procédures d'accueil et de traitement des dossiers.

5 - SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Services centraux

Ils doivent être réorganisés de manière à pouvoir fonctionner de façon efficace. On pourrait suggérer la recomposition suivante :

- Service des conseils et commissions (SCC), dont le rôle est de coordonner la préparation des réunions des conseils et commissions en liaison avec les services concernés, de rédiger et diffuser les procès-verbaux, d'effectuer le suivi des décisions votées ;
- Division de l'étudiant : accueil, inscription administrative, suivi de la scolarité, organisation des examens (en coordination avec les composantes), délivrance des diplômes, contentieux, gestion du FSDIE, liens avec le SCC pour préparer les réunions du CEVU, etc. ;
- Division de la recherche : gestion administrative et financière de la recherche, en liaison avec SCC, CS, conseils d'UFR ; gestion des contrats de recherche ; élaboration et exécution financière du volet recherche du contrat ;
- Division des personnels : gestion des personnels enseignants et IATOS ;
- services financiers ;
- agence comptable ;
- Division de la logistique : gestion du patrimoine.

Gestion de la scolarité

Le CNE recommande la réunification du service central de scolarité, éclaté dans chaque composante à la rentrée 2002. Dans la recomposition proposée, il ferait partie intégrante de la Division de l'étudiant.

Gestion du patrimoine, maintenance, sécurité

Le CNE recommande à l'université de :

- déterminer très précisément les responsabilités en matière de maintenance et de sécurité, et mettre en place les délégations présidentielles réglementaires ;
- instaurer un mode de concertation efficace entre services centraux et UFR dans le domaine de la gestion patrimoniale ;
- se donner comme objectif d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour les opérations futures. À ce sujet, il convient de faire rapidement le point et d'intervenir très vite, si ce n'est déjà fait, pour les problèmes de chauffage et de téléphone concernant la future faculté de Lettres et Sciences humaines ;
- réaliser une véritable concertation dans le domaine de la logistique entre les services centraux concernés ;
- mettre en place d'urgence les livrets de sécurité et procéder aux exercices d'évacuation réglementaires ;
- redynamiser le fonctionnement du Comité hygiène et sécurité, notamment par l'implication des responsables au plus haut niveau et par la participation des enseignants.

TROIS QUESTIONS
CONCERNANT
LA POLITIQUE
DE L'ÉTABLISSEMENT

I - L'EFFECTIF D'ÉTUDIANTS

1 - L'OBSESSION DES EFFECTIFS

Accroître le nombre d'étudiants, telle semble être la priorité de l'Université de Perpignan. Lors de la venue du CNE sur place en janvier 2001, l'équipe de direction, et tout particulièrement le président de l'université, avait les yeux rivés sur l'objectif des 10 000 étudiants. Il s'agissait là d'un impératif catégorique, dont dépendait la survie de l'établissement, et à l'aune duquel étaient appréciées toutes les initiatives stratégiques. Augmenter le nombre d'étudiants à l'université était perçu comme la justification première des délocalisations, aussi bien dans l'Académie de Montpellier qu'à l'étranger. De même, tout projet de nouveau diplôme ou de nouvelle formation était le bienvenu, puisqu'il était censé contribuer à maintenir l'effectif d'étudiants, sinon à le faire croître.

Tout se passe comme si l'université souffrait d'un "complexe d'infériorité numérique", qu'elle chercherait à compenser par une fuite en avant.

La stratégie qui consiste à encourager les délocalisations et la création de nouveaux diplômes montre ses limites, ne serait-ce que pour des raisons financières. Cependant, comme toutes les universités françaises, l'Université de Perpignan se situe aujourd'hui dans un champ concurrentiel et doit faire des efforts de recrutement. En effet, le vivier potentiel des universités diminue avec l'évolution démographique et la multiplication des filières post-bac non universitaires. Selon *L'état de l'école*¹, le taux d'accès immédiat des bacheliers à l'université est en diminution : la proportion de bacheliers des séries générales et technologiques qui vont à l'université (IUT compris) a baissé de 12% entre la rentrée 1995 et la rentrée 2000.

Obnubilée par son problème de taille, à côté des grosses universités voisines de Montpellier et de Toulouse, l'Université de Perpignan a-t-elle véritablement pris conscience de cette situation ? Celle-ci implique une plus grande rigueur, une plus grande transparence et une plus grande précision dans l'analyse. Une première étape, réalisable par l'université, doit être l'amélioration de la connaissance que celle-ci a de son public.

2 - LA CONNAISSANCE DU PUBLIC

L'université ne dispose pas actuellement d'une cellule statistique susceptible de fournir les informations précises sur les étudiants et leur parcours de formation. Même le nombre d'étudiants inscrits et l'évolution de ce nombre font l'objet de réponses contradictoires. Il y a deux raisons principales à cet état de fait : d'une part, jusqu'à présent l'université n'a pas considéré la connaissance de la population étudiante comme une priorité ; d'autre part, le service central de la scolarité, qui aurait pu recenser et centraliser ces données, a été éclaté dans toutes les composantes.

L'Observatoire de la vie étudiante (OVE), dont les missions premières portaient plutôt sur l'insertion professionnelle et qui était rattaché au SCUJO, est aujourd'hui également chargé de recueillir des données et d'établir des statistiques sur les étudiants. Le rattachement de ce service au secrétariat général, sous le nouveau nom de Bureau de la vie étudiante, vient d'être décidé. On veut voir là la preuve que le gouvernement de l'université a pris conscience de l'importance de la connaissance de son public. Il serait utile que ce Bureau, qui aura aussi pour mission la gestion du CEVU et du FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, ex-FAVE), puisse faire du suivi de cohortes et fournir des données précises sur les effectifs d'étudiants, les taux de réussite et l'insertion professionnelle.

¹ MEN, édition 2001

Entre 1997-1998 et 2001-2002, le nombre d'étudiants passe de 8357 à 8773, soit une augmentation de 4,9% (chiffres du Ministère, base SISE). Sur cette période, la croissance de l'effectif d'étudiants à l'Université de Perpignan est due principalement à l'UFR de Droit et Sciences économiques, dont l'effectif augmente de 24%. Les effectifs des UFR de Lettres et Sciences humaines et de Sciences exactes et expérimentales diminuent respectivement de 8% et 15%.

Entre 1999-2000 et 2000-2001, le nombre d'inscrits en 1^{er} cycle diminue et le nombre d'inscrits en 3^e cycle augmente. La répartition par cycle est très différente selon la nationalité. En 2000-2001, pour les étudiants français, 60% sont inscrits en 1^{er} cycle, 33% en 2^e cycle et 7% en 3^e cycle ; pour les étudiants étrangers, 38% sont inscrits en 1^{er} cycle, 18% en 2^e cycle et 44% en 3^e cycle.

Caractéristiques de la population étudiante

À partir des données de l'OVE pour l'année 2000-2001, il est possible de préciser certaines caractéristiques de la population étudiante de l'Université de Perpignan.

Origine géographique. 66% des étudiants ont obtenu leur baccalauréat dans l'Académie de Montpellier, 13% dans d'autres académies, alors que 21% sont des étrangers. Les étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat dans l'Académie de Montpellier l'ont obtenu, pour 79% d'entre eux, dans le département des Pyrénées-Orientales ; 12% sont originaires de l'Aude, 8% de l'Hérault, 2% du Gard et 1% de la Lozère. Quant aux étudiants étrangers, plus de 80 nationalités sont représentées ; les plus forts contingents sont les Marocains (620), les Tunisiens (150), les Algériens (110) devant les Espagnols (100), les Sénégalais et les Chinois (85). Le président considère comme un point très positif le fait que l'origine géographique des étudiants se soit diversifiée et que la part des étudiants non-originaires des Pyrénées-Orientales ait considérablement augmenté : elle atteint 48% des inscrits en 2000-2001.

Origine socio-économique. 11% des étudiants ont un parent ouvrier et 15% un parent employé, ce qui est à peu près conforme à la moyenne nationale (11% pour les ouvriers et 12% pour les employés). Il semble, par contre, que la proportion des enfants de parents exerçant une profession libérale ou cadres supérieurs soit inférieure à la moyenne nationale. Par ailleurs, 31% des étudiants sont boursiers sur critères sociaux.

Répartition par sexe. Si les filles sont globalement majoritaires (55%), ce qui est conforme à la moyenne nationale, elles sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses en 3^e cycle (36% seulement contre 50% dans la moyenne nationale). Il entre dans les tâches du Bureau de la vie étudiante d'expliquer les raisons de cette sous-représentation des filles en 3^e cycle.

Motivations des étudiants

L'Observatoire de la vie étudiante vient de réaliser une première enquête auprès des nouveaux entrants en 1^{ère} année de DEUG de la promotion 2001-2002. Malgré un taux de réponse assez faible (18%), certains résultats valent d'être rappelés :

- sur les raisons du choix d'entrer à l'université, sont retenus les motifs suivants : adéquation entre le diplôme préparé et le projet professionnel (cité par 80%) et volonté d'accroître la culture générale (52%) ; seuls 11% ont cherché à entrer dans une autre formation sans y parvenir ;
- sur les raisons du choix de l'Université de Perpignan, les nouveaux entrants citent d'abord la proximité géographique (76%), loin devant la renommée d'une formation (18%) ou le conseil des amis (17%). La taille humaine de l'université n'est citée que par 14%. Il s'agit pourtant d'un élément considéré comme très positif par les étudiants que nous avons pu interroger.

3 - INTENSIFIER LE RECRUTEMENT DANS LE BASSIN DE RECRUTEMENT LOCAL

Pour affermir son recrutement de nouveaux bacheliers, deux pistes peuvent être suggérées à l'université : se rapprocher des lycées des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ; faire du site Internet un vecteur de communication avec le public. Le SCUIO a déjà mis sur Internet le guide des études et des liens utiles.

Des relations plus étroites avec les lycées

Les missions assignées au SCUIO sont nombreuses. À l'Université de Perpignan, une attention particulière est accordée aux missions d'insertion et le directeur du service souhaite que le pôle insertion emploi soit renforcé. Cette attention portée à l'insertion professionnelle se justifie dans une région où l'emploi est relativement rare et où les jeunes actifs sont peu mobiles. Les étudiants eux-mêmes ne sont pas très mobiles ; si l'on en croit le directeur du SURI, peu d'entre eux souhaitent partir étudier à l'étranger ; ils acceptent cependant de s'éloigner de l'université pour la durée d'un stage. Une action-pilote a été menée avec la mise en place d'un club "chercheurs d'emploi", en partenariat avec l'EURES¹ et l'ANPE. Elle a permis le placement en Europe de 16 étudiants, tous niveaux confondus, sur des emplois qualifiés après une préparation de trois mois à la mobilité.

Le SCUIO participe également à de nombreuses opérations d'information des lycéens. Ainsi, en 2000-2001, ce service a organisé deux journées "portes ouvertes" à l'université ; il a participé à trois forums, à Perpignan, Montpellier et Toulouse, avec des enseignants et des étudiants, pour étendre le bassin de recrutement des primo-arrivants à la région Midi-Pyrénées ; il a accueilli des délégués de classe des lycées ; enfin, il a présenté l'université dans deux lycées, l'un à Carcassonne, l'autre dans la Principauté d'Andorre.

On pourrait cependant envisager d'approfondir les relations avec les lycées des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, qui restent le principal vivier de l'université. Une étude fine de ce vivier et de son évolution devrait faire partie des missions du nouveau Bureau de la vie étudiante. En effet, une analyse rapide de l'évolution du vivier d'étudiants potentiels depuis 1996 (données du rectorat de Montpellier) met en évidence certains points :

- *évolution du nombre de bacheliers* : entre la session 1996 et la session 2000, dans le département des Pyrénées-Orientales, le nombre de bacheliers généraux et technologiques a globalement augmenté de 1% (il y a eu une baisse du nombre des bacheliers généraux, compensée par une augmentation du nombre des bacheliers technologiques). La croissance est plus nette dans l'ensemble de l'académie, où le nombre de bacheliers a augmenté de 10%, le nombre de bacheliers dans l'Aude progressant de 3%. À la session 2000, les bacheliers généraux représentent 63% de l'ensemble dans les Pyrénées-Orientales, contre 66% dans l'Aude et l'ensemble de l'académie. La même année, les bacheliers des Pyrénées-Orientales étaient 2271 et ceux de l'Aude 1768. Ce "vivier de proximité" pèse 28% du poids de l'académie ;
- *évolution du nombre de bacheliers inscrits à l'université* : en 1996, les bacheliers des Pyrénées-Orientales qui s'inscrivent en 1^{ère} année à Perpignan représentaient 52% des bacheliers du département. Le pourcentage n'est plus que de 45% en 2000. En termes d'évolution du taux, cela est conforme à la tendance nationale, mais le niveau du taux est plutôt bas : au niveau national, en 2000, le taux d'accès immédiat à l'université pour les bacheliers généraux et technologiques est de 57,7%².

¹ EURES : European Employment Service

² L'état de l'école, MEN, édition 2001

Les nouveaux bacheliers originaires de l'Aude étaient 11% à s'inscrire à Perpignan, en 2000 comme en 1996. Il semble donc exister une marge de progression dans les deux départements, en particulier pour les bacheliers originaires de l'Aude. L'absence de baisse pour l'Aude résulte peut-être des délocalisations de Carcassonne et Narbonne. En 2000, les nouveaux bacheliers de l'Aude qui se sont inscrits dans une université de l'Académie de Montpellier sont allés à Montpellier pour 65% d'entre eux et à Perpignan pour 35% seulement.

Pour l'instant, les relations avec les lycées laissent à désirer, aussi bien lorsque la concurrence existe (STS et DUT) que lorsqu'elle n'existe pas. C'est le cas du département de Géographie qui n'a reçu aucune réponse à un courrier adressé aux proviseurs. Il paraît difficile de demander au SCUIO d'établir des relations avec chaque lycée. Mais on note, par exemple, cette année, l'organisation d'une rencontre avec les conseillers d'orientation psychologues des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. D'autres initiatives sont envisageables : visite de l'université organisée pour les proviseurs par le président, parrainage des lycées par des départements d'UFR, etc.

L'université ne doit pas oublier non plus de communiquer avec les parents. Ils sont de plus en plus présents dans l'orientation de leurs enfants, fréquentant les forums, les journées "portes ouvertes", et les salles de documentation du SCUIO. Ils ont été très sensibles à la publication par le Ministère des taux de réussite au DEUG en 1999, qui situe Perpignan en très bonne place.

II - LES DÉLOCALISATIONS DE L'UNIVERSITÉ DANS L'ACADÉMIE

L'Université de Perpignan est présente dans trois départements : les Pyrénées-Orientales (Perpignan, Tautavel, Font-Romeu), l'Aude (Carcassonne et Narbonne) et la Lozère (Mende). On peut s'étonner à première vue qu'une université de la taille de celle de Perpignan ait accepté une telle dispersion de ses formations et de son potentiel pédagogique dans des lieux relativement proches (Font-Romeu) ou lointains (Mende). Dans le premier cas, la nécessité de la délocalisation peut paraître relative ; dans le second, elle est problématique en raison de la distance et des difficultés de communication. Dans tous les cas, le fonctionnement de l'établissement est rendu plus complexe par cette situation.

1 - FONT-ROMEU

Confronté à une demande étudiante importante et croissante dans la région de formation aux métiers du sport, le ministre de l'Éducation nationale avait demandé en 1996 à l'Université de Perpignan d'ouvrir un DEUG de STAPS. À l'origine, cette création devait se faire sur le site de Perpignan, mais il s'est vite avéré que les équipements sportifs disponibles étaient très insuffisants, alors que Font-Romeu disposait d'équipements de qualité, notamment au Centre national d'entraînement en altitude (CNEA), qui avait été créé pour préparer les sportifs français aux Jeux olympiques de Mexico. Ce centre est situé à côté d'un lycée d'État qui accueille 450 collégiens et 300 lycéens dont un tiers suivent la section Sport-Études ; il dispose d'un internat sous-utilisé qui accueille 100 élèves.

Ces équipements, et tout particulièrement le CNEA, constituant pour le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Jeunesse et des Sports une lourde charge financière (il était alors envisagé de fermer le CNEA), il fut décidé, malgré l'éloignement de Perpignan, d'implanter le DEUG de STAPS à Font-Romeu afin de rentabiliser ce site.

Les premières formations, hébergées dans des locaux du lycée, ont connu un fonctionnement difficile, le proviseur du lycée vivant cette implantation comme une contrainte. En 1998, la Ville de Font-Romeu a mis à disposition du STAPS des locaux classés "Monument historique" (L'Ermitage), peu adaptés à l'enseignement universitaire, ce qui explique que certains cours se déroulent toujours dans les locaux du lycée.

Le contrat de plan État-Région prévoit la construction d'un bâtiment d'enseignement spécifique (182 000) comprenant salles de cours et amphithéâtres.

Lors de sa création, le STAPS a été intégré à l'UFR de Sciences exactes et expérimentales. Afin de mieux utiliser les synergies possibles et proposer de nouveaux débouchés aux étudiants, l'université a créé, en 2002, une nouvelle composante intégrant le STAPS : l'UFR Sport, Tourisme, Hôtellerie internationale (STHI) dont les formations sont situées à Perpignan, Font-Romeu et Mende. Si l'idée est séduisante, le fait que cette UFR soit implantée sur trois sites éloignés les uns des autres pose des problèmes pour son fonctionnement quotidien.

En 2000-2001, le STAPS accueillait 227 étudiants en DEUG et 74 étudiants en 2^e cycle, encadrés par 8 enseignants permanents (un MCF de biologie qui effectue sa recherche à Montpellier, 7 PRCE) et 36 vacataires dont quelques-uns du CNRS voisin, avec de bons résultats au DEUG (70% de réussite), en licence et au CAPEPS. La Ville de Font-Romeu a mis une secrétaire à la disposition de l'antenne.

Lors de la création de cette antenne, le Ministère a créé 4 emplois de catégorie C et accordé une subvention annuelle renouvelable de 91 460 €, abondée de 91 460 € par le ministère de la Jeunesse et les Sports, pour rémunérer 8 vacataires, soit au total 12 personnes. Parmi celles-ci, 11 d'entre elles sont affectées à l'entretien des installations sportives et une au secrétariat du lycée. Ces personnels sont l'enjeu d'un conflit larvé entre le lycée et le STAPS, car leurs obligations et services ne sont pas clairement définis. De même, les relations entre le proviseur du lycée et le directeur du STAPS ne reposent sur aucun texte clair. Plusieurs exemples attestent de cette situation : 25 916 € en 2001 n'ont pas été dépensés sur les subventions évoquées ci-dessus ; le lycée considère qu'ils lui appartiennent, ce que conteste le responsable du STAPS ; trois responsables universitaires interrogés séparément sur le problème des personnels IATOS ont donné leurs versions, très différentes, de l'accord entre le lycée et l'université sur ce point, sans s'appuyer sur un texte de convention.

Remarque

Il est surprenant qu'aucun texte fondateur de cette opération de délocalisation n'existe. Un tel texte préciserait les objectifs de l'opération, les engagements des uns et des autres, les relations de l'université avec le lycée, etc. Il est également surprenant que les conventions entre l'université et les collectivités soient d'une extrême sécheresse et réduites à leur strict minimum. En conclusion, il est regrettable que l'université, sur laquelle repose la pérennité de cette opération et qui fait œuvre d'aménagement du territoire (ce qui, *a priori*, ne figure pas dans ses missions), n'ait pas exigé plus d'engagement à moyen terme de ses partenaires.

Conclusion

Locaux : le bâtiment d'enseignement prévu au contrat de plan État-Région constitue une priorité ; il doit être rapidement réalisé ;

Relations avec le lycée : les modalités de fonctionnement entre l'antenne de l'UFR STHI et le lycée, ainsi que les relations et obligations qui en découlent ne doivent pas dépendre du seul bon vouloir des individus. Elles doivent être précisées dans une convention ;

Conseil de site : un conseil de site regroupant des représentants de tous les acteurs, y compris des collectivités, permettrait d'examiner tous les problèmes, pédagogiques ou non, de la délocalisation et les moyens de les résoudre. Ainsi, il n'existe rien en matière de documentation ou de médecine préventive ;

Accès au site : le recrutement du STAPS s'opère essentiellement dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude. L'accès à Font-Romeu est difficile ou très difficile pendant toute une période de l'année, car cette ville n'est pas desservie par des transports en commun. L'accès se fait donc en voiture particulière, avec tous les dangers que cela implique et des difficultés pour ceux qui ne disposent pas de véhicule. Nous recommandons qu'une réflexion soit engagée avec le Conseil général pour étudier les conditions qui pourraient faciliter les déplacements des étudiants ;

Services aux étudiants : les étudiants constituant une clientèle captive sur le site, une étude sur les réponses à apporter à la demande de logement devrait être conduite avec l'Office des HLM et le CLOUS. Le logement chez l'habitant ne peut constituer la principale réponse du site en raison du coût et de la concurrence des touristes. Une initiative forte du président de l'université est nécessaire pour faire avancer ce dossier. La restauration au lycée devrait également faire l'objet d'une réflexion particulière de manière à prendre davantage en compte les besoins de la population étudiante ;

Activités culturelles : une formation universitaire est également une ouverture à la culture. Le site de Font-Romeu, compte tenu de son isolement et de la pauvreté de ses infrastructures, implique une réflexion particulière, afin de proposer aux étudiants les éléments indispensables à leur formation personnelle.

Recommandations

Une convention doit être passée pour définir les relations avec les autres établissements du site (notamment le lycée) et un conseil de site regroupant tous les partenaires doit être créé.

Il convient d'améliorer sensiblement l'accueil des étudiants (logement, restauration, vie culturelle, surveillance médicale) en organisant la concertation avec le CLOUS, l'Office des HLM, la DRAC.

2 - MENDE

Préfecture de la Lozère, Mende compte 12 000 habitants dans un département qui en totalise 73 000 (densité de population du département : 14 habitants au km²). Cette ville est située, par la route, à 3h45 de Perpignan (par temps correct) et à 2h30 de Montpellier. Il n'existe pas de moyen de transport collectif rapide et correctement cadencé entre Mende et ces deux villes.

L'antenne universitaire a été créée à la rentrée 1994, à la suite du Comité interministériel d'aménagement du territoire de 1993, grâce à une politique volontariste des collectivités territoriales concernées.

À l'origine, ce sont les universités de Montpellier et de Clermont-Ferrand qui avaient été sollicitées pour qu'une antenne universitaire soit créée à Mende. Suite à leur refus, l'Université de Perpignan, qui cherchait à accroître sa population étudiante et son bassin de recrutement, a proposé la délocalisation de son IUP de Tourisme dans une antenne universitaire à Mende.

L'antenne de Mende est située au cœur de la ville, dans une ancienne caserne rénovée par le Conseil régional dans le cadre du CPER pour la partie universitaire, l'autre partie étant affectée à la Chambre de commerce et d'industrie. Il s'agit de locaux bien situés, agréables et fonctionnels, d'une surface totale de 1600 m².

Le site accueillait 148 étudiants en 2000-2001, inscrits en IUP Transport, Hôtellerie, Tourisme. En 2001-2002, l'antenne accueille 199 étudiants : 178 inscrits en IUP Transport, Hôtellerie, Tourisme, dont 84 suivent une formation en convention avec un établissement privé, VATEL ; 21 étudiants sont inscrits en licence professionnelle Formation aux multimédias. Ces étudiants sont encadrés par cinq enseignants permanents, tous résidents à Mende, deux MCF qui effectuent leur recherche à Montpellier, un PRAG, un PRCE à mi-temps et un PAST. Le directeur de l'antenne est un MCF d'anglais fortement impliqué dans le fonctionnement de l'antenne. Le reste des intervenants est constitué de quelques universitaires et de nombreux vacataires.

La municipalité de Mende, qui a financé le laboratoire de langues, met à disposition de l'antenne :

- une chargée de mission responsable de la promotion, de la formation en entreprise, de la formation continue et des relations internationales ;
- une secrétaire chargée de l'accueil, du secrétariat et de la scolarité ;
- un emploi jeune, par le biais d'une subvention à l'association des étudiants, pour la gestion de la bibliothèque du site et du parc informatique.

Trois employés titulaires d'un contrat-emploi-solidarité (CES) assurent la maintenance et la propreté des locaux.

Le Conseil général finance un peu plus de 80% du budget de fonctionnement de l'antenne, soit 130 801 € en 2001. Il convient de rappeler qu'un point de fiscalité en Lozère correspond à 121 959 € : c'est dire l'effort consenti par cette collectivité. Ce cas de figure est assez exceptionnel, car les collectivités refusent le plus souvent de financer le fonctionnement d'une structure. Le directeur de l'antenne a rappelé la volonté du Conseil général de poursuivre cet effort et d'accompagner la création de nouvelles filières. Le développement d'un enseignement universitaire à Mende est en effet considéré comme un élément important du développement de la ville ; il permet entre autres :

- d'offrir à sa population des dispositifs de formation susceptibles de retenir les jeunes en Lozère ;
- de répondre aux besoins des entreprises pour les nouvelles technologies ;
- de faciliter la venue ou la création d'entreprises utilisant les TICE ;
- de fournir des cadres formés aux nouvelles technologies aux entreprises existantes et aux administrations.

La convention de création de l'antenne indique clairement les objectifs et les engagements de chacun des partenaires. Une annexe annuelle précise les montants engagés par chacun d'eux.

Le logement étudiant est assuré par l'offre privée et par une résidence étudiante gérée par le Centre communal d'action sociale de la ville. L'organisation des études en IUP, et notamment les stages longs qui s'effectuent en dehors de Mende, pose le problème de la durée d'occupation de ces logements et de l'intérêt pour le loueur, qui recherche plus des élèves de BTS que des étudiants. Un projet d'université d'été à destination des étrangers, monté avec Perpignan, devrait permettre une meilleure utilisation de ces logements. Les locations privées proposées aux étudiants sont supervisées par un organisme municipal.

Le lycée Chaptal ouvre sa restauration aux étudiants, mais, en 2000-2001, seuls 6 étudiants sur 150 utilisaient cette possibilité.

Plusieurs projets de développement de l'antenne sont à l'étude :

- la création d'une 1^{ère} année de LEA, justifiée par la spécialité du directeur de l'antenne, MCF d'anglais ;
- des échanges avec une région de Chine présentant des similitudes avec la Lozère et l'accueil de groupes d'étudiants chinois.

Conclusion

L'intérêt et le soutien des collectivités locales pour le développement de l'antenne universitaire sont importants et sans cesse réaffirmés. On mesure mieux, en visitant l'antenne de Mende, l'importance des inégalités territoriales et l'effort du Conseil général de Lozère, ainsi que l'effort de la Ville.

Il est cependant difficile de comprendre l'intérêt de l'Université de Perpignan dans la création de cette antenne. En effet, la distance, l'absence de moyens de communication rapides, les difficultés climatiques en font une entité enclavée dont l'université semble, dans les faits, peu se soucier. Les difficultés de fonctionnement sont tout à fait réelles :

- 5 enseignants permanents, isolés, éprouvant de réelles difficultés à concilier recherche (c'est-à-dire déroulement de carrière), présence sur le site et cohérence des formations ;
- isolement intellectuel, pas de participation aux instances de l'université sinon pour l'un deux, trois fois l'an au Conseil de perfectionnement de l'IUP. Lors de notre visite se déroulaient les élections des conseils de l'université : les enseignants de Mende, pour voter, devaient se rendre à Perpignan ;
- environ 55% des enseignements sont assurés par des vacataires. Comment rendre cohérent un tel ensemble de prestations ?
- les pré-inscriptions sont traitées à Mende et régularisées par Perpignan, opération qui prend deux mois au minimum ;
- il existe un problème de recrutement à l'antenne de l'IUP : l'an dernier, le recrutement avait été effectué de manière large, soit 52 étudiants avec un réel problème de niveau. Cette année des critères plus sélectifs ont conduit à recruter en 1^{ère} année 18 étudiants, nombre cette fois insuffisant au regard du coût !

Recommandations

L'université doit mener une réflexion approfondie sur les justifications de l'antenne de Mende, dont l'existence est rendue difficile, malgré l'aide importante de la Ville et du Conseil général, par l'éloignement de Perpignan et donc l'isolement, mais aussi par le nombre trop restreint d'enseignants permanents.

Si la délocalisation à Mende doit être maintenue, toutes les conséquences doivent être tirées de cette décision par l'université et par la tutelle sur l'encadrement pédagogique et administratif de l'antenne, de façon à ce que l'égalité des chances soit assurée entre les étudiants de Mende et les autres étudiants : l'antenne doit être pourvue de personnels enseignants et IATOS permanents en nombre suffisant.

Un plan de développement de l'antenne envisageant tous les aspects de la vie étudiante, y compris culturelle, doit être élaboré avec tous les partenaires, en définissant clairement les seuils critiques d'encadrement.

Dans l'immédiat, l'université doit assumer pleinement toutes ces responsabilités à l'égard de l'antenne, en matière de gestion, dotation, information, documentation, etc.

3 - NARBONNE

L'antenne de Narbonne a été créée à la rentrée 1994. Auparavant, fonctionnait dans cette ville une préparation à la capacité en Droit, assurée par l'Université de Montpellier I. En réponse à une demande des collectivités locales, la Conférence des présidents des universités de l'Académie de Montpellier s'est prononcée en 1993 en faveur de la création d'un DEUG de Droit à Narbonne, rattaché à Perpignan, et d'un DEUG de Lettres à Béziers, rattaché à Montpellier III. Cette antenne est dirigée par un professeur de droit, qui y réside. Elle comprend les enseignements suivants : capacité en Droit, DEUG de Droit, licence professionnelle Droit et Gestion vini-viticole, IUP Droit de l'urbanisme et de la construction (créé en 2001-2002), diplôme d'université Étude des pratiques sociales, département d'IUT Carrières juridiques créé en 1995. Ces enseignements accueillaient, en 2000-2001 : à l'IUT, 161 étudiants ; en 1^{er} cycle, 258 étudiants ; en 2^e cycle, 38 étudiants ; soit au total 457 étudiants. Cet effectif devrait croître avec l'ouverture de l'IUP Droit de l'urbanisme et de l'immobilier à la rentrée 2002.

Les enseignements sont dispensés dans des locaux construits en 1997 dans le cadre du précédent CPER. Ces locaux, situés en centre-ville, sont très agréables ; ils comprennent une bibliothèque et permettent une excellente convivialité sur le site.

Les étudiants disposent, grâce à la Ville, de services de qualité. En ce qui concerne le logement étudiant, il existe :

- un hôtel de la Ville, réaménagé en studios ;
- un foyer de jeunes travailleurs, géré par l'Office des HLM (77 studios) ;
- un motel, qui propose 35 studios aux étudiants.

Le secteur privé complète le dispositif, la Ville menant une politique de communication pour solliciter l'offre. Par ailleurs, il existe :

- une Maison de l'étudiant (située à proximité de l'antenne), qui offre gratuitement des services de reprographie aux étudiants et un accès libre informatique ;
- un organisme (Espace liberté) qui propose des activités sportives.

La Ville avait proposé au CROUS un local dans la Maison de l'étudiant pour y installer une brasserie, ce qui a été refusé. Une convention du CROUS avec le lycée Diderot permet aux étudiants d'accéder à la cantine du lycée. La Ville verse une subvention annuelle pour le fonctionnement de 80 798 €, qui est reconduite et actualisée chaque année. Elle met à disposition cinq personnes : quatre personnels administratifs (un personnel territorial et trois contrats jeunes) et un informaticien. La Ville assure également l'entretien des espaces verts et l'entretien extérieur. Par ailleurs, la Chambre de commerce et d'industrie verse 15 245 € par an de taxe d'apprentissage.

L'antenne de la faculté de Droit

Elle est animée par un professeur de droit qui y réside et sur lequel tout repose. Un poste de professeur d'université de droit public fléché Narbonne a été créé, mais ce professeur effectue son service à Perpignan. Tous les cours sont assurés par des professeurs et des maîtres de conférences de l'université. Les TD sont assurés par des doctorants titulaires d'un DEA. Trois emplois fléchés Narbonne ont été créés pour cette antenne. Les résultats aux examens sont supérieurs à ceux de Perpignan. Environ 80 enseignants de Perpignan interviennent (également à l'IUT) aux côtés de professionnels (qui représentent 50% des enseignants pour la licence professionnelle Droit et Gestion vini-viticole).

L'antenne de l'IUT

Dépendant de l'IUT de Perpignan, elle comprend un département Carrières juridiques (filière classique + année spéciale DUT en un an). Ce département dispose de dix enseignants : 2 MCF (l'un de Perpignan, l'autre de Montpellier) et 8 PRCE ou PRAG résidents. Trois personnels universitaires en assurent l'administration, deux CES le nettoyage et le gardiennage.

Le directeur de l'antenne, à la demande du directeur de l'IUT, assure l'intérim de la direction du département à la suite de la démission du directeur. Cet intérim est destiné à remettre de l'ordre dans les enseignements perturbés par les querelles disciplinaires des huit enseignants PRCE et PRAG non juristes. Le fait que 80% des enseignants de ce département ne soient pas des spécialistes de la discipline pose un problème de fond.

Conclusion

Le fonctionnement de cette antenne est satisfaisant, mais il repose sur le fort investissement et la personnalité de son responsable qui bénéficie de la confiance et de l'engagement de ses collègues de l'UFR des Sciences juridiques et économiques.

Recommandations

L'équipe enseignante en place doit être progressivement renforcée par l'université, pour que la relève soit assurée.

Une négociation doit être menée avec le CROUS pour qu'il s'implique davantage dans la vie de cette antenne.

4 - CARCASSONNE

L'antenne de Carcassonne, créée en 1994, fonctionne dans des locaux sur un site un peu excentré, anciennement foyer de l'enfance, appartenant alors au Conseil général. Il est constitué de plusieurs bâtiments dont les structures sont de bonne qualité.

Un premier bâtiment, d'une surface de 1401 m², a fait l'objet d'une rénovation et a été équipé dans le cadre du précédent CPER, financé par l'État, le Conseil régional, le Conseil général et la municipalité. Ce bâtiment accueille le département d'IUT Statistique et Traitement informatique des données ainsi que la licence professionnelle Traitement de l'information géographique, créée en 2001-2002. Cette licence professionnelle a succédé à un diplôme d'université de la même spécialité, créé il y a deux ans.

Ces formations sont encadrées par neuf enseignants permanents (un PR, deux MCF, trois PRAG, deux PRCE, un ATER) et trois IATOS (un assistant ingénieur, un technicien titulaire et une secrétaire vacataire payée sur le budget de l'université). Elles accueillent cette année 104 étudiants en DUT, 18 en année spéciale et 29 étudiants en licence professionnelle, soit au total 151 étudiants. Le crédit de fonctionnement se monte à 45 735 € ; il est entièrement prélevé sur la dotation globale de fonctionnement de l'université. En effet, il n'y a aucune subvention de fonctionnement des collectivités locales, alors que l'isolement du site impose des charges particulières.

Il avait été prévu, à la rentrée 2002-2003, l'ouverture d'une spécialisation en tourisme et hôtellerie du département Techniques de commercialisation de l'IUT avec l'aide de l'IUP Transport, Hôtellerie, Tourisme, mais la commission pédagogique nationale a émis un avis défavorable à cette spécialisation.

Malgré un discours volontariste du représentant de la Mairie, l'aide de la Ville demeure extrêmement modeste. Elle concerne principalement l'entretien des espaces verts environnants (dont une grande partie ne concerne pas l'université) et le prolongement de la ligne de bus pour desservir le site. Il a, cependant, déclaré qu'il ne voyait pas d'objection à mettre à disposition de l'antenne un personnel administratif.

La vie étudiante

La demande est actuellement couverte par les offres de la Fédération des œuvres laïques qui dispose de deux foyers, un centre EDF qui accueille des étudiants pendant l'hiver, la société HLM qui a créé une offre spécifique destinée aux étudiants, et enfin le secteur privé.

En ce qui concerne la restauration des étudiants, il existe une convention avec un lycée agricole situé à 4 km, mais les possibilités d'accueil y sont limitées. Pour que les étudiants puissent bénéficier de la cuisine centrale du centre hospitalier situé à proximité de l'antenne, il faudrait que le CROUS s'implique.

L'absence de bibliothèque proche et la faible dotation de l'antenne pèsent lourdement sur les conditions de travail des étudiants. Enfin, l'offre culturelle est extrêmement limitée, de même que les possibilités d'activités sportives.

Conclusion

Les représentants de la municipalité de Carcassonne plaident pour un développement de l'antenne dans le cadre d'un aménagement du territoire volontariste. Le fait est qu'ils ne s'y impliquent pas beaucoup.

Il est regrettable que cette délocalisation n'ait pas fait l'objet de négociations globales, actées par une convention générale couvrant tous les domaines de la vie étudiante déclinée ensuite chaque année. L'État ne peut pas tout, partout. Il est nécessaire d'établir un partenariat entre l'État, les collectivités et l'université, chacun y précisant ses engagements. Il est tout à fait anormal que le site de Carcassonne ne dispose pas d'une antenne de la bibliothèque universitaire, ou que le problème du sport et le besoin en personnels IATOS semblent être "découverts" par le représentant de la Mairie par le biais d'une question d'un expert du CNE...

Recommandation

Le partenariat avec les collectivités locales doit être recherché activement et acté par une convention pour que les besoins de la vie étudiante soient vraiment pris en compte.

5 - COMPARAISON DES ANTENNES DE NARBONNE ET DE CARCASSONNE

Cette comparaison des antennes universitaires de l'Aude, créées toutes deux en 1994, éclaire sur les différences d'implication des collectivités. Le soutien de la municipalité apporte une aide déterminante au bon fonctionnement et au développement d'une antenne délocalisée.

Carcassonne	Narbonne
151 étudiants	457 étudiants
9 enseignants	11 enseignants
3 IATOS de l'université	1 IATOS de l'université
Aucun IATOS des collectivités	5 IATOS de la Ville
Aucun service de la Ville pour les étudiants	Nombreux services de la Ville

6 - CONCLUSION

L'implantation de l'Université de Perpignan sur plusieurs sites répond à une volonté d'expansion de l'établissement liée à la politique définie dans le contrat de plan État-Région. L'Université de Perpignan a répondu favorablement aux demandes d'ouverture de formations délocalisées en Pyrénées-Orientales, en Lozère, dans l'Aude, et participe ainsi à une politique d'aménagement du territoire. Le soutien apporté par les collectivités concernées (départements, municipalités) est très variable : pas ou peu de soutien local à Font-Romeu et Carcassonne ; soutien de la municipalité à la délocalisation de Narbonne ; délocalisation "portée" par les collectivités à Mende, qui constitue, néanmoins, une sorte d'aberration géographique par son éloignement de Perpignan. Le CIADT du 3 octobre 1991 avait fixé un effectif minimum de 1000 étudiants pour ouvrir une antenne. Aucune de ces délocalisations n'atteint ce seuil.

Dans le dispositif général de fonctionnement de ces délocalisations, les relations avec l'université mère ne sont pas toujours clairement définies ; la liaison avec la direction de l'université n'est pas toujours assurée et, dans le cas précis de Mende, il s'agit d'un éloignement doublé d'un isolement. Accroître les effectifs de l'université par le développement des antennes impose une politique concertée et réfléchie de l'université. Il convient d'en mesurer les conséquences en termes de moyens à y affecter et d'en négocier les conditions avec les acteurs locaux. Le président doit fortement s'impliquer dans ces négociations.

L'Université de Perpignan doit surveiller avec la plus grande attention l'évolution de ses antennes et les intégrer à sa politique générale d'établissement. En pratique, les directeurs ou responsables des antennes délocalisées ne se réunissent pas régulièrement avec l'équipe de direction. Ceci est sans nul doute dommageable pour le bon fonctionnement administratif et pédagogique des antennes, qui se trouvent en quelque sorte, sinon marginalisées, du moins peu impliquées dans la politique générale de l'Université de Perpignan dont elles font structurellement partie.

Le CNE recommande donc la nomination d'un vice-président ou chargé de mission "sites délocalisés" qui assurerait la liaison entre l'équipe de direction de l'université et les responsables des délocalisations. Ce vice-président étudierait les actions pouvant être conduites dans chaque délocalisation avec les municipalités concernées, la DRAC, les acteurs locaux et régionaux de la culture, la bibliothèque universitaire de Perpignan, etc. Par ailleurs, le CROUS doit davantage s'impliquer dans la vie des antennes et assurer progressivement les services qui sont de sa compétence.

III - L'INTERNATIONAL

1 - LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le SURI fait partie des services généraux de l'université. La mission de ce service consiste à centraliser des informations et à organiser des actions dans le domaine des relations internationales. Les tâches qu'il remplit concernent les domaines suivants :

- réponse aux appels d'offres concernant la mobilité internationale des étudiants et des enseignants-chercheurs (programmes Erasmus, Tempus, etc.) et gestion des contrats obtenus ;
- actions transfrontalières en partenariat avec les universités catalanes ;
- suivi des accords de coopération de l'Université de Perpignan et développement des réseaux universitaires de mobilité ;
- collaboration avec ÉduFrance ;
- coordination des acteurs impliqués dans les actions d'échanges internationaux (services extérieurs, préfecture, Région, etc.) ;
- information et communication (livrets, site Web...) ;
- formation linguistique via le CUEF (Centre universitaire d'études françaises).

Le SURI contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure lisibilité des conventions internationales de l'université en utilisant notamment le logiciel DeBuCi (Données de la base universitaire des conventions internationales). Plus de 3000 conventions sont déjà répertoriées pour 50 établissements universitaires. L'Université de Perpignan a rejoint récemment ces établissements compte tenu de l'importance de ses accords internationaux.

Le SURI contribue également au développement des relations transfrontalières ; il encourage les échanges avec les universités catalanes en prenant appui sur des secteurs d'excellence et sur l'Institut L. Vives (réseau des universités catalanes). Dans un contexte euro-régional, ces relations constituent un axe à promouvoir pour "désenclaver" Perpignan en jouant de sa proximité avec une des régions les plus dynamiques d'Europe.

Il existe un projet de centre universitaire en langues vivantes pour améliorer la connaissance en langues vivantes des étudiants français et conforter la mise à niveau en français des étudiants étrangers. Le projet est annoncé au niveau de la présidence et ne devrait pas tarder à prendre corps, tant sont importants les besoins des étudiants en la matière. Le déséquilibre entre étudiants sortants et étudiants entrants dans le programme Erasmus (125 étudiants européens accueillis chaque année pour 90 étudiants perpignanais en mobilité) est révélateur, entre autres choses, d'une absence de motivation linguistique chez les étudiants français, mais aussi du manque de moyens financiers des étudiants perpignanais (nombre très élevé de boursiers). L'enseignement des langues vivantes aux étudiants non-spécialistes ne peut que faciliter leur mobilité. De même, l'enseignement systématique du FLE aux étudiants étrangers séjournant à Perpignan va dans le sens d'une meilleure participation aux cours et activités scientifiques de ces derniers. En effet, il est souvent noté dans les comptes rendus que le niveau de connaissance en français des étrangers est de plus en plus lacunaire... Le centre de langues, dont l'objectif est de regrouper toutes les formations en langues vivantes, y compris en FLE, sera donc un atout supplémentaire dans la politique internationale de l'université.

Parmi les programmes à promouvoir, le SURI pourrait, compte tenu de son rôle reconnu dans l'université, coordonner des actions d'information sur des programmes de recherche et plus particulièrement sur le 6^e PCRDT (Programme-cadre de recherche et de développement technologique). Les centres de recherche ne semblent pas particulièrement motivés par ce programme qui, en effet, suppose un très gros travail de logistique d'appui pour monter un dossier en réponse à un appel d'offres. Ce serait l'occasion de sensibiliser les acteurs scientifiques de l'université et d'apporter l'aide pratique nécessaire sous forme d'un bureau d'aide technique. De grosses subventions européennes à la recherche sont en jeu.

Dans le même sens, le SURI pourrait jouer un rôle essentiel par des actions systématiques d'information et sur le programme ECTS ; le même type d'action est à lancer sur le programme Grundtvig (éducation et formation tout au long de la vie), ce qui permettrait de faire avancer significativement le secteur de la formation continue dans l'université.

Reste enfin la prise en compte des problèmes matériels réels des étudiants étrangers en situation financière précaire, notamment ceux en provenance du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. La collaboration de l'université, du CLOUS, de la préfecture, de la municipalité, des services sociaux est certainement, dans ce cas précis, un gage d'avancée significative.

2 - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

La volonté d'accueillir à Perpignan des étudiants étrangers (programmes européens de mobilité, formations ouvertes aux étudiants étrangers, cours d'été de FLE, etc.) se double d'une volonté de délocaliser des formations dans certains pays. Près de 20% de l'effectif total (soit environ 1600) des étudiants inscrits sont des étrangers, soit physiquement présents à Perpignan, soit bénéficiaires dans leur propre pays d'une formation délocalisée de l'Université de Perpignan (et comptés parmi les étudiants inscrits à l'université). 44% des étudiants étrangers sont inscrits en 3^e cycle. Plusieurs pays envoient leurs étudiants se former à l'Université de Perpignan ; les plus concernés

sont le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Espagne, la Chine, le Sénégal. Les 394 étudiants (hors doctorants) qui sont inscrits à l'Université de Perpignan sans y être présents physiquement se répartissent comme suit :

	Maroc	Tunisie	Algérie
DU Sport	15 (Marrakech)		
IUP Tourisme et hôtellerie	32 (Marrakech)		
IUT GEA	57 (Casablanca)		
DEA ISMIAF	90 (Casablanca, Rabat)	38	56
DESS DAPAF	58 (Casablanca, Rabat)		48
Total	252	38	104

Source : Université de Perpignan

Le guichet unique

Il a été mis en place pour l'accueil et l'information des étudiants étrangers. Il intervient également dans l'aide pour trouver un logement et pour effectuer des démarches administratives. Le projet est né d'une initiative du SURI qui a voulu combler l'absence d'interlocuteurs pour les étudiants étrangers. Sa création a fait l'objet, il y a trois ans, d'une convention entre le CLOUS et l'université. Dépendant du SURI, il est abrité par le CLOUS. La préfecture et la caisse d'allocations familiales y assurent des permanences.

Aujourd'hui, le guichet unique remplit des fonctions de plus en plus nombreuses et de plus en plus éloignées des missions premières du SURI. L'université envisage de séparer le guichet unique du SURI pour en faire le cœur d'un nouveau service général se consacrant à l'accueil des étudiants étrangers, mais se heurte à des problèmes de manque de personnel (non-renouvellement d'un CEC et d'un emploi-jeune). Un tel service général paraît justifié compte tenu du nombre d'étudiants concernés et des difficultés particulières que certains d'entre eux rencontrent.

Le Centre universitaire d'études françaises

Ce service a été rattaché au SURI pour répondre aux besoins de formation à la langue française des étudiants étrangers. Bien installée dans des bâtiments centraux du campus, sa direction entend maintenir la qualité des prestations offertes pendant l'année et pendant l'été à un public toujours plus vaste. Ce service assure la mise en œuvre de plusieurs types de formations :

- cours de mise à niveau en français ;
- organisation de sessions du DELF et du DALF ;
- cours spécifiques et originaux : langue diplomatique, didactique du FLE.

Le total des étudiants inscrits aux différents programmes offerts par le CUEF est en progression constante : 870 inscrits en 1999, 881 inscrits en 2000, 1036 inscrits en 2001. En 2001, les 1036 étudiants inscrits représentaient 72 nationalités différentes, dont 117 Chinois, 114 Espagnols, 99 Allemands, 84 Suédois, 61 Italiens, 44 Américains, 43 Vietnamiens, 33 Norvégiens, etc. Cette composition diversifiée permet d'apprécier l'importance de la zone d'influence de l'Université de Perpignan à l'étranger.

Le CUEF est régi par une association de type 1901, ce qui lui confère autonomie et souplesse de gestion. En contrepartie, le centre n'est pas suffisamment intégré à l'université comme service ou département à part entière. C'est le SURI qui à la charge de ces formations avec le département de Lettres (licence et maîtrise FLE). Une collaboration entre le CUEF et l'UFR de Lettres permettrait une meilleure complémentarité des actions, une participation des étudiants de maîtrise FLE à des cours aux étrangers - sous forme de stages de formation, par exemple -, un développement de la recherche en didactique du FLE, le CUEF devenant centre d'application et d'observation pour la formation de formateurs.

L'ouverture d'un centre de langues vivantes, qui intégrera langues étrangères et FLE, est l'occasion de rapprocher ces forces vives au service de l'international, dans le respect des missions de chacun, mais aussi dans un esprit positif de mutualisation dans l'intérêt des étudiants français et étrangers. Ce centre de langues favorisera le développement du multimédia, des TICE, de l'apprentissage en autonomie guidée et, d'une façon générale, de la recherche en pédagogie des langues.

3 - LES FORMATIONS DÉLOCALISÉES À L'ÉTRANGER

Dans sa politique internationale, l'Université de Perpignan a délibérément choisi de délocaliser des formations à l'étranger. Elle le fait dans le champ géographique de la Méditerranée et, plus particulièrement, de la francophonie (Maroc, Algérie, Tunisie) en droit, tourisme et formations IUT.

Le DEA de Droit, Institutions, Société-Méditerranée, Islam et Afrique francophone est particulièrement attractif : la part des étudiants étrangers correspond à 80% des étudiants admis (202 au total en 2000-2001). Ce marché à l'étranger est de taille : les Anglais et les Allemands sont très présents et les réseaux se tissent davantage chaque année. La France se doit d'être présente dans ces dispositifs souvent très concurrents. L'Université de Perpignan cherche à relever ce défi. Si l'université prend toutes ses responsabilités dans la mise en place de ces formations, il convient néanmoins de la mettre en garde devant un certain nombre de dérapages possibles, et ce d'autant plus qu'il a été très difficile d'obtenir des services de l'université des indications précises sur le nombre d'inscrits, le coût réel des formations pour les étudiants et pour l'université :

- le nombre d'étudiants inscrits pour ces diplômes délocalisés est en augmentation et représente plusieurs centaines d'inscrits. Ces formations sont attractives. Il faut en préserver l'excellence et ne pas viser, avant tout, un nombre important d'inscrits ;
- les diplômes dispensés ont le label de diplôme national français ; la qualité de l'enseignement, du contrôle des connaissances et leur supervision, des intervenants locaux, du recrutement des vacataires, suppose une extrême rigueur et l'organisation de missions régulières et de durée significative ;
- localement, dans les villes étrangères, l'organisme correspondant est toujours un établissement privé. La gestion des frais d'inscription (souvent élevés) payés par les étudiants est complexe et suppose une parfaite connaissance du contexte du pays où sont offertes ces délocalisations, y compris du contexte social.

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

L'OFFRE DE
FORMATION

I - UNE DIVERSIFICATION RIGOUREUSE ET BIEN ORIENTÉE

Le rapport du CNE de décembre 1993 notait que la renaissance d'un enseignement supérieur à Perpignan se traduisait par un développement rapide de la population étudiante en premier cycle, mais qu'on ne pouvait s'en satisfaire sans cantonner l'université dans un rôle de collège universitaire au profit des puissantes universités voisines de Montpellier et de Toulouse. Aussi ce rapport préconisait-il de développer les deuxièmes cycles et la recherche : *"Dans un certain nombre de créneaux bien choisis la priorité de l'université doit être de se donner une réputation d'université à part entière en développant ses deuxièmes cycles et, bien entendu, sa recherche"*.

Huit années plus tard, il est évident que non seulement ce vœu a été comblé, mais que l'université est allée bien au-delà, en complétant sa carte de formations jusqu'aux troisièmes cycles et en créant deux écoles doctorales. Aujourd'hui, l'université délivre 112 diplômes nationaux, 20 diplômes en formation continue, 44 diplômes d'université, et organise 4 préparations aux concours et une université d'été (Français langue diplomatique et Langue et culture françaises). Ses trois grandes UFR - Sciences exactes et expérimentales, Lettres et Sciences humaines, Droit et Sciences économiques - se doublent d'un IUT comprenant six départements, de trois IUP (Génie des systèmes industriels ; Métiers du transport, de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs, et Droit de l'urbanisme et de l'immobilier ouvert en 2001) et d'un Institut d'administration des entreprises. Ses deuxièmes cycles comptent 27 maîtrises dont certaines se dédoublent en options et cinq licences professionnelles. Il existe actuellement 24 diplômes de troisième cycle, dont 14 DEA et 10 DESS. Certes, tous les secteurs disciplinaires ne sont pas encore également pourvus, certaines maîtrises (mathématiques, sciences économiques, sociologie par exemple) ne trouvant pas de prolongement "naturel" dans un DEA ou un DESS relevant de leur spécialité, et certaines filières restant au stade sous-critique (science politique, gestion). Mais, d'une part, on peut s'interroger sur le point de savoir si une université doit absolument couvrir tous les secteurs disciplinaires au niveau du troisième cycle ; la notion de troisième cycle, liée à la spécialisation, s'accommodant assez bien d'une mobilité sur le territoire national (voire européen ou international), on pourrait choisir d'encourager, par une politique incitative de bourses, les étudiants s'engageant sur cette voie (cette orientation se révélerait sans doute moins coûteuse pour les deniers publics que l'ouverture de nouveaux DEA à faibles effectifs). D'autre part, l'Université de Perpignan envisage de compléter sa carte en présentant de nouvelles demandes d'habilitation, en économie par exemple ; et les innovations institutionnelles récentes mentionnées plus haut ont de bonnes chances de se traduire, à échéance rapprochée, par des projets nouveaux en provenance des segments qui sont déjà les plus dynamiques et les plus affirmés. Par ailleurs, on relèvera qu'aucune formation n'a été fermée, sauf provisoirement pour un an, au terme duquel elle a été réorganisée et réouverte, la maîtrise de Français langue étrangère (et le CAAE au Maroc).

Ces données essentiellement quantitatives ne sauraient pourtant suffire à qualifier de "réussite" la diversification vigoureusement conduite par l'équipe sortante (et déjà engagée précédemment). Si l'on n'hésite pas à employer le mot, c'est qu'elles s'accompagnent de considérations plus qualitatives qui méritent quelques commentaires.

D'une façon générale, l'Université de Perpignan a su transformer certaines de ses contraintes en ressources et compenser la faiblesse du tissu local (économique et social) par la mobilisation de ressources extérieures et l'activation de réseaux personnels. Ceci se marque dans une série de choix, dont on illustrera le bien-fondé par quelques exemples.

1 - LE CHOIX D'AXES PERTINENTS DE SPÉCIALISATION

Ce choix se fonde soit sur l'exploitation d'un potentiel existant à côté de l'université, soit sur la mobilisation de réseaux et de ressources individuelles.

L'exploitation d'un potentiel existant : l'exemple de l'IUP GSI

Créé en 1992, l'IUP Génie des systèmes industriels (GSI) offre une formation consacrée aux procédés de transformation de l'énergie et à l'élaboration et au traitement des matériaux. D'emblée, il s'appuyait fortement sur les ressources offertes par un laboratoire propre du CNRS, l'IMP (Institut de science et de génie des matériaux et procédés, UPR CNRS 8521), laboratoire auquel appartiennent les deux tiers du corps enseignant en sciences. Poursuivant dans la même logique, une option TPOL (Traitement des pollutions) s'intéressant en particulier au traitement des déchets de vinasse, a été ouverte en 1996 à Narbonne ; elle s'appuie sur les ressources en chercheurs et en locaux de l'INRA. Cette option connaît un succès croissant et pourra vraisemblablement répondre à la demande en profitant de la construction de nouveaux locaux dédiés à la création d'un département de l'IUT à Narbonne. Toujours dans le même esprit de tirer le meilleur parti du potentiel existant, l'IUP GSI (option Génie et contrôle des procédés industriels), dont l'enseignement se déroule à Perpignan, offre la possibilité à ses étudiants de troisième année d'intégrer l'Institut transfrontalier des sciences pour l'ingénieur, créé par convention en partenariat avec l'Université de Gérone dans la filière Automatique et Informatique industrielle, pour une période de six mois. Les étudiants bénéficient alors des deux diplômes, homologués à bac+4, au terme du stage de six mois reporté après leurs études en Catalogne espagnole. La seule difficulté de cette offre ingénieuse vient de l'obligation de parler catalan, ce qui limite nécessairement la demande ; néanmoins, six étudiants sont actuellement inscrits dans cette filière. Cette initiative a le mérite d'apporter une réponse à certaines difficultés des IUP dont la formation professionnalisée attire les étudiants, mais qui s'interrogent sur leur positionnement à bac+4 dans l'évolution actuelle des cycles orientée vers le schéma 3/5/8. L'IUP GSI constitue un exemple d'exploitation intelligente des ressources offertes par un environnement qui n'en est pas prodigue.

L'activation de réseaux personnels

Le second exemple consiste en la mobilisation de ressources extérieures à l'université par l'activation de réseaux personnels. Cela peut aller d'initiatives ponctuelles jusqu'à la mise en place d'actions d'envergure contribuant à donner une image de marque, voire une labellisation, à l'université. Parmi les initiatives ponctuelles, on peut donner l'exemple du DESS de Gestion des activités maritimes, formation rare (et peut-être unique en France sous cette forme et avec cette orientation), issue du diplôme d'université créé par un professeur d'histoire du droit, par ailleurs médiateur de la marine marchande en Méditerranée et spécialiste des conflits du travail. Ce DESS est destiné aux étudiants intéressés par le commerce extérieur et susceptibles d'acquiescer par là une spécialisation pointue. Grâce au réseau de relations de son responsable (avec les chefs d'entreprise de ce milieu très fermé et avec la puissante Association des villes portuaires), les étudiants peuvent trouver des stages, dont on sait qu'ils sont déterminants pour l'insertion professionnelle. On a là un exemple précis de ce que cette jeune université a pratiqué de façon assez systématique pour accroître son offre de formation : mise en place d'un diplôme d'université servant de rampe de lancement à une future habilitation pour un diplôme national, une fois testés l'intérêt des étudiants et la capacité de mobilisation des réseaux.

Les études de catalan

Parmi les entreprises de plus vaste dimension qui contribuent à dessiner l'image de l'Université de Perpignan, la filière "catalane", évidemment attendue sur le site de Perpignan, occupe une place certaine, même si son rôle au sein de l'ensemble universitaire est fort critiqué. Sur les bases d'une identité culturelle partagée et d'une coopération transfrontalière revendiquée, l'Institut franco-catalan a développé une gamme complète d'enseignements qui n'a pas d'équivalent en France : un cursus de catalan complet jusqu'en maîtrise, deux DEA (l'un d'Études catalanes, l'autre intitulé Droit, institutions, sociétés de Catalogne et d'Andorre) qui s'appuient sur un important laboratoire d'accueil, l'ICRESS (Institut catalan de recherche en sciences sociales), dirigé par un directeur de recherche du CNRS reconnu,

un DESS de Droit privé de relations transfrontalières, plusieurs diplômes d'université (DU de Traducteur, DU de Patrimoine catalan, etc.), et une préparation au CAPES de Catalan qui a les meilleurs résultats de France dans la discipline. L'Institut franco-catalan est après tout le lien le plus naturel et le plus fort avec la *Generalitat*, et coopère effectivement avec plusieurs universités de *Catalunya*. Il est ainsi l'une des très rares composantes de l'Université de Perpignan à utiliser les services du CITICE pour pratiquer l'enseignement à distance en coopération avec l'Université autonome de Barcelone, qui a une grande tradition en la matière et 15 000 étudiants inscrits sur sa plate-forme d'enseignement en ligne.

La filière de Droit d'Afrique francophone

Un deuxième "label" propre à l'Université de Perpignan est la filière des études de Droit d'Afrique francophone, qui repose incontestablement sur le rayonnement et l'entregent du directeur de l'UFR de Droit et Sciences économiques, et qui s'est vue récemment consacrée par la création d'une UFR de troisième cycle. On ne compte pas moins en effet de quatre diplômes existants et de deux projets, au moins, de créations supplémentaires dans ce domaine. Existente déjà un DEA Droit, Institutions, Société-Méditerranée, Islam et Afrique francophone, un DESS de Droit des affaires des pays d'Afrique du Nord francophone, un DU de Droit comparé des pays d'Afrique francophone et un DU d'Arabe juridique. Sont projetées les créations d'un DESS de Droit et d'Ingénierie fiscale des pays d'Afrique francophone et d'un DES Management des petites et moyennes entreprises. Cette intense activité autour d'un domaine qui couvre plusieurs dimensions finalement assez différentes (droit public de l'Afrique francophone, droit musulman proprement dit, droit des affaires dans une perspective comparée, institutions et sociétés d'Afrique du Nord) est surtout caractérisée par l'aire géographique qu'elle ouvre à l'influence de l'Université de Perpignan. Mais il s'agit bien là d'un élément de valorisation dont l'Université de Perpignan entend se prévaloir, comme en témoigne bien la création récente de la Faculté internationale des Droits d'Afrique francophone.

La filière Tourisme et Hôtellerie

C'est le dernier exemple remarquable d'un axe de spécialisation bien affirmé et bien choisi, en raison à la fois des caractéristiques de l'Université de Perpignan et des avantages d'un secteur particulièrement créateur d'emplois, et notamment d'emplois de cadre et de technicien supérieur. Il est clair qu'elle doit beaucoup au dynamisme et aux capacités de manager du président sortant de l'université, qui s'est personnellement et intellectuellement investi dans ce secteur dont il voudrait faire une discipline universitaire reconnue. Dès lors, on ne s'étonnera pas de ce que l'Université de Perpignan soit la seule université de France à pouvoir se créditer d'une UFR Sport, Tourisme, Hôtellerie internationale qui regroupe un ensemble de formations important :

- IUP Métiers du transport, de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs, qui comporte un centre délocalisé à Marrakech ouvert depuis un an ;
- la partie des STAPS concernant le management du fait sportif ;
- le DESS Formation et Ingénierie culturelle et touristique ;
- la licence professionnelle Tourisme et Multimédia délocalisée à Mende ;
- et les créations en cours : le département d'IUT Hôtellerie-Tourisme qui devait ouvrir à la rentrée 2002 à Carcassonne, et l'antenne de Beyrouth avec un DESS ouvert en coopération avec l'Université du Liban.

2 - LE CHOIX DE LA PROFESSIONNALISATION

Les formations classiques à vocation culturelle ou orientées vers la recherche ne sont ni méconnues ni négligées par l'Université de Perpignan qui entend les conserver. Par exemple, l'intérêt pour les lettres classiques ne s'affaiblit pas au sein de l'UFR des Lettres et Sciences humaines. Mais celle-ci n'en souhaite pas moins s'orienter plus nettement qu'auparavant vers des formes de professionnalisation distinctes de la traditionnelle formation des enseignants. Il s'agit de trouver pour chaque discipline une porte de sortie professionnelle : le DESS de Traitement automatisé de la langue pour les hispanisants (qui s'inscrit dans la continuité d'une licence et d'une maîtrise de cette nature et auquel France Télécom apporte son concours), ou la licence professionnelle sur le Traitement de l'information géographique gérée par le département STID (Statistiques et Traitement informatique des données) de l'IUT à Carcassonne. La même réflexion est entreprise en sciences où la professionnalisation a été mise en place, comme en attestent l'IUP GSI, la MST Phytoressources et la maîtrise Environnement, dont 50% des diplômés trouvent un emploi rapidement, les autres poursuivant en DESS, notamment dans ceux qui viennent d'être ouverts dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Le souci de la professionnalisation est central dans la priorité affichée par l'Université de Perpignan en matière de tourisme. C'est en effet un secteur qui recrute des milliers de diplômés chaque année. On comprend alors l'intérêt du responsable de l'IUP MTH pour le développement de partenariats avec les grands groupes français du tourisme (Accor en particulier), l'attention qu'il porte à l'offre internationale dans l'hôtellerie et aux nouveaux métiers qui apparaissent dans l'environnement sportif (gestion de grands événements type *America's Cup*, marketing sportif, recyclage de sportifs de haut niveau, etc.) La part prise par des professionnels du secteur dans l'enseignement est importante (environ 45%) et la pédagogie fait une place significative aux méthodes de simulation de la vie active en impliquant, par exemple, les étudiants dans la collecte de la taxe d'apprentissage par le biais de projets tutorés fonctionnant comme une mission d'entreprise dont on peut mesurer la performance.

La professionnalisation est également très présente au sein de l'IUT, qui joue la carte des licences professionnelles (département Génie industriel et Maintenance, sur les cycles de transformation des produits agro-alimentaires), et des formations en alternance qui reposent sur la mise en place de DU prenant la forme de contrats de qualification. Depuis trois ans, cinq DU ont été mis au point, avec une très forte implication des partenaires professionnels qui participent à la conception des programmes (notamment en Génie industriel et Maintenance) et aux enseignements, dont 80% sont assurés par des intervenants extérieurs. L'IUT dispose ainsi d'une forte capacité réactive aux évolutions du marché de l'emploi. Dans le département GEA par exemple, une convention avec la Banque populaire des Pyrénées-Orientales et de l'Ariège permet d'organiser en partenariat total une formation en alternance aboutissant au DUT et accueillant une quinzaine de stagiaires. La convention (signée pour cinq ans) se révèle onéreuse pour le partenaire et l'IUT envisage d'évoluer vers l'apprentissage. L'IUT, dont le développement à Perpignan est freiné par une insuffisance de locaux, attend avec impatience l'ouverture effective des deux nouveaux départements qui sont prévus dans l'Aude : le département Tourisme à Carcassonne, dont la localisation s'explique bien par les caractéristiques du site, et le département Génie chimique, Génie des procédés, prévu à Narbonne en collaboration avec l'INRA. Compte tenu de ce qui existe déjà (Carrières juridiques à Narbonne et Statistique et Traitement informatique des données à Carcassonne), le risque pour l'IUT de Perpignan est de voir se rassembler les éléments d'un IUT de plein exercice dans l'Aude. Mais pour le moment, la difficulté de l'arbitrage à rendre entre les deux villes semble devoir repousser l'échéance. Dans l'ensemble, l'IUT fonctionne sans difficulté majeure, et ses relations avec l'université ne sont pas conflictuelles, même s'il se plaint de donner plus qu'il ne reçoit, dans les échanges de locaux par exemple. Ses vrais problèmes sont de deux ordres. D'une part, il lui est difficile d'attirer et de fixer des enseignants qui, dans les départements tertiaires, ne peuvent se rattacher à un laboratoire de recherche et se trouvent donc pénalisés pour le déroulement de leur carrière (il en va différemment dans les départements industriels, où le rattachement à un centre de recherche scientifique est possible) ; la tentative de mise en place d'une structure propre de recherche s'est soldée par un échec, la trop grande dispersion du milieu empêchant d'atteindre le seuil critique à partir duquel peut se produire un effet d'entraînement. D'autre part, il a à faire face à la concurrence des BTS dans le recrutement des étudiants. L'IUT a du mal à faire passer auprès des lycéens du département les informations sur ce que son offre de formation a de particulier. Il est évident que ce problème n'est pas spécifique à Perpignan et qu'il soulève des problèmes de communication (attractivité sur des images plus que sur des messages, trop complexes pour être aisément reçus) qui ne peuvent recevoir un début de solution que sur le long terme ; mais le choix de la professionnalisation fait par l'Université de Perpignan devrait ici se révéler payant.

3 - LE CHOIX D'UNE INTERNATIONALISATION CIBLÉE

L'Université de Perpignan a fait un choix stratégique de première importance, qui consiste à dédoubler son offre de formation en allant en installer une partie significative à l'étranger - celle qui justement, par la filière Tourisme et la filière Droit d'Afrique du Nord et d'Afrique francophone, contribue à lui forger une identité. C'est ainsi que l'Université de Perpignan délivre certains de ses diplômes sur place, en partenariat avec des établissements publics (Université nationale à Beyrouth) ou privés (Institut de gestion appliquée au Maroc, Groupement des écoles supérieures de gestion en Algérie).

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie d'internationalisation qui est beaucoup plus fructueuse que la classique multiplication des conventions d'échanges d'étudiants et/ou d'enseignants. Elle est assez largement appliquée, avec d'autres moyens, par les universités américaines, et il est certain qu'en formant ainsi en français des générations de futurs cadres, on réalise un investissement culturel rentable. L'intérêt pour l'Université de Perpignan, qui compte ces étudiants délocalisés dans son effectif propre, est de se développer à un coût supportable, puisque la contribution des partenaires et les droits d'inscription perçus atténuent la charge supplémentaire. Si l'offre correspond à une forte demande locale (qu'elle stimule et entretient sans doute), la stratégie a aussi le mérite de concentrer les actions sur une aire, celle de la Méditerranée, ce qui va dans le sens d'un gain d'identité pour l'université qui adapte ainsi ses ambitions internationales à ses ressources. L'Université de Perpignan n'est certainement pas la seule des universités françaises qui essaie de faire de la Méditerranée une *Mare nostrum*. On ne peut que la créditer de l'intérêt qu'elle porte, dans ce cadre, à des pays francophones délaissés par les coopérations ordinaires.

Naturellement, un tel dispositif ne peut se concevoir qu'assorti d'une véritable rigueur dans la mise en œuvre sur le terrain. Celle-ci, si l'on en croit les responsables de filière, est assurée, et le président affirme que tout est sous contrôle de l'université, qui applique dans ses installations à l'étranger un code de déontologie très précis se fondant sur un texte adopté par la CPU. Ce qui est certain, c'est que chaque antenne a un responsable, et que les missions sur place au cours desquelles celui-ci participe à la sélection des étudiants, au choix des enseignants locaux et aux procédures d'examen, sont fréquentes, régulières et, pour certaines, de longue durée. Sans cette forte implication sur le terrain, rien n'est possible : c'est ce qui explique que le CAAE (Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises) de l'IAE, ouvert un temps au Maroc, ait dû être fermé : les précédents responsables ne s'y impliquaient pas suffisamment. Mais du coup, compte tenu des moyens mobilisables par une université de la taille de l'Université de Perpignan, on doit attirer l'attention sur les délicats équilibres à trouver entre la présence à Perpignan et les missions à l'étranger.

II - DES DÉSÉQUILIBRES TENACES

Les trois axes dont nous venons de faire état - choix pertinents de la spécialisation, de la professionnalisation, et d'une internationalisation ciblée - sont à porter au crédit de l'université. Cependant, ils s'accompagnent de certains déséquilibres à résorber.

L'Université de Perpignan reproduit les clivages que l'on trouve couramment dans d'autres universités. À l'exception des initiatives mentionnées précédemment à propos des écoles doctorales, il n'y a guère de coopération entre les grands secteurs disciplinaires, la tendance étant plutôt de recréer les fiefs facultaires. Il n'y a rien là de bien particulier à l'Université de Perpignan, si ce n'est que dans une université qui n'a pas d'enseignement de santé, dont le nombre d'étudiants reste modeste, et dont l'essentiel des formations se trouve rassemblé sur un campus homogène et à taille humaine, cette carence est peut-être plus visible qu'ailleurs. En ce qui concerne l'offre de formation, c'est l'installation durable de deux "spirales" qui est préoccupante. L'une est descendante : elle concerne la baisse d'attractivité des formations de l'UFR des Sciences exactes et expérimentales. L'autre est ascendante : elle désigne un phénomène d'aspiration qui joue au bénéfice d'une filière, celle du Droit, qui tend à devenir hégémonique.

1 - SCIENCES EXACTES ET EXPÉRIMENTALES

Les témoignages concordent sur le fait que les laboratoires reconnus se soucient trop peu de l'enseignement et ne mènent guère de réflexion sur les innovations pédagogiques susceptibles d'attirer de nouveaux étudiants. Mis à part quelques exceptions que constituent notamment l'IMP et l'IUP GSI, l'offre de formation reste trop traditionnelle, cloisonnée et théorique, autrement dit trop déterminée par une logique de recherche propre aux gros laboratoires. Or l'UFR SEE subit (comme ailleurs, mais peut-être plus qu'ailleurs) l'érosion du nombre de ses étudiants. Il semble que cette chute soit moins due à la baisse des entrants qu'à la disparition des redoublants (une étude sur le phénomène d'"évaporation" a été entreprise par l'OVE, mais les résultats ne sont pas disponibles), ce qui constituerait un sérieux sujet de préoccupation pour une filière incapable de convaincre ses étudiants de l'intérêt de persister dans la voie choisie.

Une rénovation pédagogique s'impose donc pour restaurer l'attractivité de l'UFR de Sciences, comme s'en montre très consciente sa directrice. L'occasion en est sans doute trouvée avec la conjonction d'un renouvellement de l'équipe de direction, de l'élaboration du nouveau contrat et de la mise en œuvre du dispositif LMD (licence-master-doctorat). Sa réalisation effective suppose d'abord que des axes visibles, et sur lesquels il soit possible de communiquer, puissent être mis en avant : une réflexion s'amorce très justement avec une équipe de jeunes enseignants sur des thèmes qui trouvent une forte résonance dans les grands débats de société actuels et correspondant par ailleurs à des domaines d'excellence de l'Université de Perpignan : la génomique et l'environnement. L'entreprise de rénovation suppose ensuite que tous les enseignants s'y impliquent ; or, certaines disciplines (mathématiques et physique) semblent peu concernées par cette problématique de changement. Dès lors, si l'on veut aussi modifier la pédagogie pour la rendre plus attrayante et efficace, en utilisant le multimédia par exemple, peut-être faut-il envisager de créer des filières-supports du changement, comme un DEUG Informatique autonome, résolument tourné vers les applications pratiques.

2 - DROIT ET SCIENCES ÉCONOMIQUES

Tout autre est le déséquilibre qui affecte l'UFR de Droit et Sciences économiques, produit paradoxal d'une belle réussite, celle de la filière Droit de l'Afrique francophone, mais qui apparaît un peu comme l'arbre majestueux sous lequel rien ne peut prospérer. Le révélateur de ce déséquilibre se trouve dans ce chiffre ahurissant : alors que le DEA Droit, Institutions, Société-Méditerranée, Islam et Afrique francophone a inscrit 278 étudiants en 1999 (et en a diplômés 179) et 202 étudiants en 2000 (pour en diplômés 155), le DEA Droit de la concurrence et de la consommation en inscrivait... 1 en 1999, 1 en 2000 et aucun en 2001 ! Un rapide calcul fondé sur les données officielles communiquées par l'Université de Perpignan au Ministère révèle ainsi qu'à lui seul, le DEA dirigé par le directeur de l'UFR de Droit et Sciences économiques représentait, en 2000-2001, 65% des inscrits des DEA et 81% des diplômés du secteur SHS (lettres, sciences sociales, droit, sciences économiques).

Effectifs du DEA DISMIAF (Année 2000-2001)

	Inscrits	Reçus
Perpignan	143	106
Casablanca	30	25
Rabat	29	24
Total	202	155

Source : SURI - Université de Perpignan

Certes, la création de ce DEA faisait suite à la recommandation du CNE en 1993 ; certes, ce DEA est délocalisé au Maroc, en Algérie et en Tunisie ; certes, les étrangers représentent plus de 80% des effectifs ; certes, il est organisé en trois options - droit privé et sciences criminelles, droit public, histoire du droit et des institutions - dont chacune accueille, à Perpignan, une quarantaine d'étudiants. À l'opposé, le DEA Droit de la concurrence et de la consommation est en double sceau avec l'Université de Montpellier I, où se déroulent la plupart de ses enseignements.

Ce déséquilibre criant a deux conséquences problématiques. La première est la dénaturation de la notion de DEA, qu'on ne peut raisonnablement prétendre être une formation à et par la recherche avec de tels effectifs. Ni la compétence, ni le dévouement du directeur de l'UFR de Droit - qui dit lui-même passer deux mois par an en soutenance de mémoires - ne sont en cause, mais avec plus de 300 inscrits (310 inscrits en 2001-2002), dont plus d'une centaine au Maghreb (184 étudiants inscrits en Algérie, Tunisie et Maroc en 2001-2002), peut-on encore parler d'un véritable DEA ? La diversification des options et des localisations géographiques, et l'appel obligé à des collaborations extérieures pour les inscrits hors site, rendent difficile de garantir l'homogénéité du niveau de l'enseignement. La deuxième conséquence est l'état de relative déshérence dans lequel se trouvent les autres disciplines ou domaines de l'UFR DSE. On le voit bien avec un DEA de Droit privé auquel collaborent des professeurs reconnus et dont le thème est attractif. Sans doute faut-il tenir compte de la personnalité des hommes : le charisme des uns fait plus recette que la raideur attribuée à d'autres, et certaines rivalités de personnes ne favorisent pas les coopérations qui seraient nécessaires. Mais ces éléments personnels n'expliquent pas tout. En réalité, tout se passe comme si la puissante entreprise Droit de l'Afrique francophone fonctionnait comme une pompe aspirante, polarisant les dynamismes locaux au détriment du reste.

En effet, pour être un peu abrupt, si les cursus classiques de droit privé, de droit public et d'AES sont conformes à ce qui existe ailleurs, la gestion est squelettique, l'économie redémarre avec difficulté, la science politique est quasiment inexistante et les préparations aux concours sont insuffisantes. Or, la croissance de la filière du droit de l'Afrique francophone se poursuit sur un rythme soutenu, avec la création d'une nouvelle UFR de troisième cycle en 2002 et la demande de nouveaux diplômés qui ne peuvent que la renforcer.

L'urgence véritable nous paraît donc être :

- de restructurer l'offre de formation en troisième cycle de droit privé autour d'un projet fort de DEA ou de DESS "généraliste" ;
- de pousser à la réalisation des projets de DEA et/ou de DESS susceptibles de fixer à Perpignan les jeunes économistes qui s'y sont installés ;
- et enfin, de favoriser l'essor de la science politique en envisageant par exemple, en collaboration avec les juristes de droit public, compte tenu des faibles ressources en personnels enseignants, un troisième cycle (master professionnalisé plutôt) tourné vers les politiques et l'action publique.

Il ne s'agit aucunement de freiner le dynamisme et le développement de la filière des études de droit d'Afrique francophone, mais bien plutôt de fixer désormais d'autres priorités, sans lesquelles les effets d'une incontestable réussite se retourneront contre l'université.

III - DES DIFFICULTÉS À RÉSOUDRE

L'Université de Perpignan se trouve confrontée à des problèmes dont la solution lui échappe. La réorientation en fin de semestre ne fonctionne pas. À l'UFR de Sciences, les départs se font ou bien dès le premier mois, lorsque les étudiants concernés trouvent une place vacante dans un BTS, ou à la fin de l'année. L'IUT, qui avait modifié ses emplois du temps pour accueillir des étudiants en réorientation, n'a enregistré aucune demande. Les étudiants en lettres continuent à raisonner en termes d'année... L'incidence de la réforme serait donc nulle si elle n'avait singulièrement alourdi le système. Mais il est vraisemblable que ces problèmes ne sont pas propres à l'Université de Perpignan.

De même elle n'a guère de prise sur le devenir, toujours problématique, de filières à forts effectifs et à débouchés incertains comme la sociologie. Celle-ci représente le plus gros département de la faculté des Lettres (avec 550 étudiants, elle représente 20% de l'UFR LSH) et elle a longtemps été vue comme pourvoyeuse d'effectifs par une Université de Perpignan à la recherche de la taille critique. La sociologie est une des seules disciplines à intéresser des publics ayant déjà eu une expérience professionnelle (avec l'histoire de l'art, qui bénéficie d'une "caractérisation sociale" plus favorable et de débouchés intéressants avec les concours du patrimoine et l'archéologie tournée vers les petites villes). Pour les étudiants en formation initiale, le problème des débouchés reste entier et sa résolution ne dépend à l'évidence pas de la seule politique de l'Université de Perpignan. Celle-ci pourtant doit être créditée d'avoir créé les conditions permettant à certains diplômés de sociologie de trouver un emploi, en faisant le choix de la filière Tourisme et celui de l'aménagement rural, avec lesquels le département de sociologie peut "professionnaliser" sa formation. Par ailleurs, les sociologues ont bien trouvé leur place dans le DEA pluridisciplinaire Espace, temps, société, mythes et voyages, qui produit quelques thèses. On pourrait évidemment songer à compléter cette offre de débouchés en préconisant, à l'intention des sociologues entre autres, la mise en place d'une préparation au CAPES de Sciences économiques et sociales et à l'agrégation de Sciences sociales, puisque le handicap principal de la sociologie en termes d'emploi par rapport aux autres filières de sciences humaines est l'absence d'articulation sur l'enseignement. Il ne faut cependant pas se cacher qu'une telle préparation ne s'improvise pas et qu'elle suppose un apport substantiel des économistes, des mathématiciens, voire des politistes. Elle suppose aussi la mise en œuvre d'un esprit "prépa" auquel les sociologues ne sont peut-être pas prêts. Mais, à tout le moins, cette hypothèse pourrait être mise à l'étude.

La responsabilité de l'université nous semble en revanche directement engagée dans quatre dossiers sur lesquels elle a une prise effective : les études catalanes, l'Institut d'administration des entreprises, le Centre d'initiative pour les TICE (les formations à distance), le CREUFOP (la formation continue).

1 - LES ÉTUDES CATALANES

Les études catalanes, quelle que soit la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y font - et qui n'est pas contestée semble-t-il - ne jouent pas le rôle fédératif qui devrait être le leur et ne constituent pas un élément de valorisation de l'ensemble universitaire. C'est d'autant plus regrettable que l'Institut catalan rassemble des compétences en enseignement autour de son directeur, en recherche avec l'ICRESS, même si cette UMR est surtout présente à Montpellier et même si elle ne s'est pas suffisamment ouverte aux coopérations avec les professeurs de Perpignan, qu'il peut mobiliser des moyens (en jouant sur la coopération avec la *Generalitat*, et sur les crédits européens dans le cadre d'INTERREG) et qu'il a su ouvrir des débouchés (avec le CAPES de Catalan et le DESS transfrontalier, porté par le développement du commerce interrégional)¹.

En dépit de ces atouts, l'Institut franco-catalan est décrit comme "une forteresse assiégée", et il est perçu par le reste de l'université davantage comme un problème que comme une ressource. Or, il en va de l'IFC comme du sentiment d'insécurité qui, quelle que soit sa réalité, participe de l'insécurité : on ne saurait dire quelle est la réalité exacte du problème, mais problème il y a, sachant qu'à l'université plus qu'ailleurs, les conflits fantasmatiques sont les plus difficiles à débrider.

Le récent changement de statut de l'institut, qui est devenu composante à part entière depuis le début de l'année 2002, ouvrira-t-il à cet égard des perspectives favorables ? À terme, cette relative indépendance pourrait bien être la bonne solution, celle d'une filialisation intelligente s'inscrivant dans une stratégie "gagnant-gagnant", base de tout bon contrat, s'il n'est pas vécu comme l'expression d'un pur rapport de forces (et à condition que les rancunes soient oubliées).

2 - L'IAE

L'Institut d'administration des entreprises vivote. Il semblait, en 1993 lors du précédent rapport du CNE, être "un élément important dans le développement de l'université et, indubitablement, un élément prometteur". Mais ses handicaps apparaissaient : le faible encadrement en sciences de gestion ("*la directrice de l'IAE apparaît fondamentalement comme un général sans troupes*") et sa marginalisation dans le réseau national des IAE. Loin de se résorber, ils se sont doublés d'une crise entre l'université et l'établissement, dont la Chambre régionale des comptes a sanctionné certaines pratiques, entraînant le changement de directeur et une réduction des moyens affectés. L'IAE se trouve ainsi pris dans une spirale de déclin. Le nombre de ses étudiants est le plus faible de France, (81 inscrits en 2000-2001 et 56 en 2001-2002) derrière Corte (90 inscrits) et loin des effectifs d'universités moyennes comme Pau (210 inscrits), Tours (327) ou Valenciennes (350). Certains de ses atouts lui ont été retirés, comme le DU de Commerce maritime évoqué plus haut, transformé en DESS, mais transféré au sein de l'UFR de Droit et Sciences économiques dans le prochain contrat. Si son responsable, par ailleurs actuel directeur de l'IAE, dit espérer le récupérer, il lui faudra convaincre le directeur de l'UFR, ce qui ne paraît pas acquis... L'IAE n'a jamais eu de formation continue et n'est pas en mesure d'en développer une, faute de moyens humains et matériels. Il offre seulement deux DESS, le classique CAAE et un DESS de Commerce extérieur. Il a échoué dans sa délocalisation au Maroc, où le CAAE a dû être fermé. Son équipe pédagogique est restreinte, avec un directeur historien du droit qui n'habite pas Perpignan et qui donne le sentiment d'être là "en dépannage" plus que par vocation, et seulement un mi-temps de professeur de gestion assorti de trois PAST.

La crédibilité de l'IAE en interne est quasiment nulle ; ne "pesant" rien, il n'obtient pas davantage et dispose de trop maigres moyens en secrétariat, en locaux (des préfabriqués) et en outillage informatique, pour conforter sa position.

¹ Une Maison de la Catalogne est en projet avec une délocalisation de l'Université ouverte de Catalogne à Perpignan.

En l'état actuel, cette composante est plus un handicap qu'un atout pour l'Université de Perpignan qui devrait faire désormais un choix clair et responsable :

- ou supprimer l'IAE en tant que tel, dans son statut de l'article 33, et l'intégrer au sein de la faculté de Droit comme département de Gestion sans autonomie particulière, quitte à faire de son développement un axe prioritaire ;
- ou faire de la réhabilitation de l'IAE une priorité de l'université en constituant une équipe pédagogique et administrative crédible, en négociant avec la Ville de Perpignan ou le Conseil général l'affectation de locaux attractifs, et en dotant convenablement l'établissement en moyens. Le *statu quo* serait une peu glorieuse solution de facilité sans autre perspective qu'un lent dépérissement¹.

3 - LE CITICE

L'Université de Perpignan s'est doté d'un Centre d'initiatives pour les technologies de l'information, de la communication et de l'éducation (CITICE), dirigé par un professeur de mathématiques, par ailleurs docteur en sémiotique et consultant sur les usages du Web. Ce service dispose d'un ingénieur de recherche, d'un emploi-jeune et de deux CES. Il a réalisé et administre le site de l'Université de Perpignan et a monté un réseau Intranet à vocation pédagogique et administrative. Son directeur témoigne d'un indiscutable et communicatif enthousiasme pour l'outil ainsi mis en place, qui a bénéficié au départ du soutien de la présidence et qui a évidemment vocation, dans une université qui a fait des délocalisations l'une de ses caractéristiques structurelles, à servir de lien interactif entre les éléments du réseau.

Le problème du CITICE vient de ce que la "tuyauterie" disponible n'est utilisée par personne. Il n'y a pratiquement pas de cours mis en ligne et personne ne semble vouloir tenter l'expérience. Les scientifiques s'en désintéressent, et à la limite s'en méfient, car ceux qui s'y impliqueraient pourraient être suspectés d'avoir dételé de la recherche, seul élément valorisant pour la carrière. Les seuls à se sentir concernés sont les enseignants de l'Institut d'études catalanes qui peuvent, par ce biais, nouer des relations d'échange avec l'Université autonome de Barcelone, qui a une forte tradition en la matière et a offert sa plate-forme pour développer des applications. Mais à côté de cela, le bilan est très négatif. À la suite d'un conflit avec les ingénieurs du service informatique (dont le directeur du CITICE reconnaît, même s'il est en conflit avec eux, qu'ils font un travail remarquable), les deux services ont dû être séparés. Les initiatives prises par le CITICE, notamment une rencontre des universités pratiquant l'enseignement à distance (parmi lesquelles l'Université autonome de Barcelone), ne mobilisent personne à Perpignan. La bibliothèque universitaire a son propre service informatique et est en conflit avec le CITICE. Le CREUFOP, qui a mis en place une formation à distance (pour les pilotes de ligne), utilise une plate-forme spécifique et ne veut pas entendre parler du CITICE. Les enseignants de l'UFR des Sciences en ont une piètre opinion et ne veulent pas l'utiliser. Les utilisateurs potentiels non scientifiques, qui sont hors d'état de développer eux-mêmes des applications, mais qui pourtant en auraient l'usage (notamment dans les liaisons avec les délocalisations de la filière Tourisme, ne sont pas loin d'en ignorer jusqu'à l'existence - il a fallu en expliquer le sigle pour obtenir un vague signe de reconnaissance, suivi du constat d'une absence totale de relations). Le système de visio-conférence commandé par l'université est stocké dans les locaux du CITICE, mais attend toujours de pouvoir être installé quelque part pour être utilisé. Les formations multimédia à distance de Mende et de Marrakech se sont mises en place sans le concours proposé par le service... Dans ces conditions, on comprend l'expression de découragement manifestée par le directeur du CITICE, qui s'accuse d'un excès de prosélytisme, mais qui ne voit d'autre issue à ce qu'il faut clairement appeler un échec que dans sa démission et son remplacement.

¹ La présidence est très consciente des problèmes de l'IAE : un administrateur provisoire vient d'être nommé par le président avec mission de "réhabiliter" l'institut.

Il ne nous paraît pas du tout certain que cela suffise à restaurer le crédit d'un service aussi marginalisé. Sans doute y a-t-il là un préalable à résoudre, qui relève du gouvernement de l'université avant de pouvoir se traduire en offre de formation. Que faire du CITICE et comment faire pour qu'il soit en phase avec le potentiel de formation ? La réponse à ces questions ne peut venir que de l'implication "politique" du président et des directeurs de composante¹.

4 - LE CREUFOP

Le service de formation continue existe depuis de nombreuses années, mais a longtemps été commun avec l'Université de Montpellier II. La scission, décidée en juin 2001 et rendue effective à compter de janvier 2002, n'est pas sans poser des problèmes délicats de gestion qui tiennent au fait que les conditions (juridiques et financières) de la séparation semblent avoir été négligées ou traitées dans la précipitation.

Pour ce qui concerne l'offre de formation, le bilan tient en deux propositions :

- la valeur ajoutée du service en matière d'ingénierie pédagogique est modeste, mais réelle ;
- la valorisation réciproque du CREUFOP et de l'Université de Perpignan est très insuffisante et la déception, voire l'amertume, est perceptible quant à au désintérêt et à l'incompréhension ressentie par le directeur du service de la part des universitaires perpignanais.

Le CREUFOP peut se prévaloir d'un certain nombre de réussites. Une formation (volet théorique) de pilotes de ligne, qui a l'agrément de l'aviation civile (DGAC), a été lancée avec le soutien du Conseil général et fonctionne bien. Malheureusement, les universitaires s'en sont retirés et l'objectif initial de créer un pôle aéronautique à l'Université de Perpignan n'a pu être atteint. Le CREUFOP est bureau d'études expert sur les énergies nouvelles auprès de la Commission européenne. Certains programmes comme le DU Banques, Assurances, Mutuelles ont un rendement élevé et placent correctement leurs stagiaires. Des coopérations avec des partenaires extérieurs prestigieux (sur les Tsiganes avec la Sorbonne, sur la Banque et les PMI-PME avec l'Université de Barcelone), ont permis de mettre au point des procédures pédagogiques adaptées à l'enseignement à distance.

En revanche, avec l'Université de Perpignan, les relations ne fonctionnent guère qu'avec l'IUP Tourisme (Mende et Perpignan) et l'IUP de Narbonne. Pour le reste, la déception l'emporte. Le signe le plus manifeste de la cassure est le fait que l'IUT, avec l'accord du président, a créé son propre service de formation continue, ce qui est naturellement ressenti avec amertume par le CREUFOP. De son côté, l'IUT l'explique par les trop faibles retombées financières sur les composantes et un souci de réactivité plus rapide aux évolutions du marché.

Il est assez rare que formation initiale et formation continue soient pleinement en phase dans les établissements universitaires, et les difficultés rencontrées à Perpignan ne sont pas exceptionnelles ; elles semblent cependant y avoir un certain degré de gravité, accusé par la taille de l'université et l'étroitesse du marché. Seule une implication de la direction de l'université pourra donner les impulsions nécessaires pour que la synergie se réalise dans de meilleures conditions².

¹ Le service vient d'être rattaché au Service de la communication et des activités culturelles (janvier 2003). Les améliorations en cours consistent en :
- une page annonçant les conseils et leur ordre du jour (les procès-verbaux du CA vont être mis en ligne) ;
- une page annonçant les formations de l'université ;
- un système de visio-conférences en cours d'installation ;
- certains enseignements mis en ligne.

² La direction de l'université a la volonté de rapprocher le CREUFOP des UFR, mais, face aux résistances à cette coordination, le CREUFOP doit faire la preuve de son utilité.

IV - CONCLUSION

1 - AXES STRATÉGIQUES ¹

- Redéfinir des priorités "rééquilibrantes" pour la faculté de Droit : en particulier, donner une place accrue en troisième cycle à des formations plus "généralistes" en droit privé d'une part, et en droit public et science politique d'autre part ; s'intéresser davantage à la préparation aux concours administratifs de catégorie A, plus accessibles aux diplômés que celui de l'ENM ;
- faire un choix clair et tranché sur le devenir de l'IAE ;
- jouer pleinement la carte de l'autonomie de l'Institut franco-catalan en lui proposant de passer un contrat d'objectifs afin d'engendrer un cercle vertueux dans l'esprit d'un jeu à somme positive ;
- engager un débat mobilisant le plus grand nombre possible d'enseignants sur la redéfinition du rôle du CITICE et du CREUFOP.

2 - MESURES SECTORIELLES

- Porter le mandat des directeurs d'IUP à trois ans : actuellement, le règlement intérieur de l'université le fixe à deux ans, la nomination étant faite par le président sur proposition du département ; c'est un trop court délai, puisque la durée des études est de trois ans ; on doit pouvoir suivre de bout en bout une génération d'étudiants ;
- mettre en place une préparation aux concours administratifs adaptée aux chances réelles de réussite des étudiants au sein de la faculté de Droit : une préparation existe actuellement sur le papier ; elle semble peu active et ne s'intéresser qu'à un tout petit nombre de concours, parmi lesquels certains sont très sélectifs (ENM, par exemple) ; l'ouverture du spectre de la préparation à des concours plus accessibles (IRA, par exemple) dans le cadre de l'équivalent d'un IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) serait opportune ;
- création d'un DEUG Informatique ;
- création d'un master Recherche sur l'environnement ;
- création en SEE de masters professionnalisés pluridisciplinaires avec les SHS ;
- création d'un master professionnalisé en droit public et science politique tourné vers les politiques publiques et l'action publique (secteur à déterminer plus précisément).

3 - MESURES À METTRE À L'ÉTUDE

- Mettre en place une préparation au CAPES de Sciences économiques et sociales ;
- faciliter les conditions d'accueil des étudiants étrangers, particulièrement nombreux à Perpignan ;
- faire des propositions pour que les cautions exigées par les propriétaires soient prises en charge par des institutions, et non par des personnes.

¹ Dans le cadre du contrat 2003-2006, la volonté de l'équipe présidentielle est de basculer entièrement dans le système LMD, en définissant quatre domaines : droit, sciences et technologies, sciences de l'homme et humanités, économie et management.

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

LA POLITIQUE
SCIENTIFIQUE

I - PANORAMA DE LA RECHERCHE

En janvier 2002, l'Université de Perpignan comptait 29 équipes de recherche, dont 6 unités mixtes de recherche (UMR) et 1 unité propre de recherche (UPR) du CNRS, 12 équipes d'accueil de l'enseignement supérieur (EA) et 10 équipes d'université.

Comme dans beaucoup d'universités françaises, la recherche à l'Université de Perpignan a davantage été déterminée, dans un premier temps, par la personnalité et les réseaux des professeurs nouvellement nommés que par une stratégie de développement de thèmes fédérateurs conjuguant enseignement et recherche. Lors de la première évaluation de l'université par le CNE en 1992, la recherche à l'Université de Perpignan était, pour une très large part, orientée vers les sciences exactes et expérimentales (SEE). À côté d'une nébuleuse de petits (ou très petits) groupes de recherche dominaient l'Institut des matériaux et procédés (IMP) et 4 unités de recherche associées au CNRS en sciences de la vie : le laboratoire de Physiologie et Biologie moléculaire des plantes (URA 565), le laboratoire de Biologie animale (URA 698), le groupe d'Études et de Recherches appliquées pluridisciplinaires (GERAP – URA 461, recherche sur les pesticides et les herbicides), et le laboratoire de Sédimentologie et Géochimie marine (URA 715). Dans le secteur SEE, la politique de restructuration de la recherche a permis de passer de 21 laboratoires en 1993 à 12 unités de recherche en 2001 : 4 UMR CNRS, 1 UPR CNRS, 4 équipes d'accueil et 3 équipes d'université.

De même, dans le secteur SHS (au sens large des lettres, sciences humaines et sociales, droit et sciences économiques), une seule équipe travaillait en partenariat avec le CNRS : l'UMR 5590 : Préhistoire et Paléo-environnements quaternaires dans le bassin méditerranéen. Aujourd'hui, le secteur SHS comprend 2 UMR, 8 équipes d'accueil et 7 équipes d'université.

C'est lors du contrat de développement 1995-1998 qu'ont été créées les premières unités mixtes de recherche à l'Université de Perpignan, notamment en remplacement des URA 565 et 698 et de l'équipe du Centre européen de recherches préhistoriques de Tautavel. Ce mouvement s'est poursuivi avec le contrat quadriennal 1999-2002 pour aboutir aux unités mixtes suivantes :

- Centre de formation et de recherche sur l'environnement marin (CEFREM, UMR 5110) ;
- Centre de phytopharmacie (UMR 5054) ;
- équipe Génome et Développement des plantes (UMR 5096) ;
- laboratoire de Biologie des populations d'helminthes parasites (UMR 5555), qui travaille avec l'UMR 7628 de Banyuls (Modèles en biologie cellulaire et évolutive) ;
- équipe Mutations des territoires (UMR 5045) ;
- équipe Préhistoire et Paléo-environnements quaternaires dans le bassin méditerranéen (UMR 5590), en relation avec le site de Tautavel et associant l'Université de Perpignan et le CNRS.

Il existe également une antenne à Perpignan d'une unité propre de recherche du CNRS, l'IMP (Institut de science et de génie des matériaux et procédés, UPR 8521), pour l'essentiel localisé à Odeillo (à proximité de Font-Romeu).

Les créations d'unités mixtes ont contribué à la restructuration et au développement de la recherche à l'Université de Perpignan selon trois axes principaux affichés dans le contrat de développement 1999-2002 : biologie et environnement, sciences pour l'ingénieur, ingénierie touristique. Si les deux premiers axes sont justifiés par la présence d'équipes du secteur SEE, le troisième devra préciser ses liens avec des disciplines du secteur SHS (géographie, aménagement, économie, gestion, etc.), mettre en place des programmes de recherche pluridisciplinaires et établir des liens avec des formations analogues (exemple : le DESS Gestion et Aménagement touristiques et hôteliers de l'Université de Nice).

II - DÉFINITION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

1 - LE RAPPORT D'ÉVALUATION INTERNE

Ce qui frappe le plus dans les textes de présentation et les tableaux relatifs à la recherche qui figurent dans le rapport d'évaluation interne, qu'il s'agisse du niveau central ou de celui des composantes, c'est la disparité des chiffres et l'absence d'analyse de leur signification. En effet, que signifie pour une école doctorale d'afficher 800 doctorants lorsque le nombre annuel de thèses soutenues est de l'ordre de la trentaine ? Qu'est-ce qui justifie le maintien d'un DEA dont les effectifs tombent à 2 étudiants et 1 diplômé ? Ce manque de mise en perspective et de réflexion stratégique sur les lignes directrices de l'organisation globale de la recherche est dommageable. Compte tenu de la pyramide des âges de ses personnels enseignants, l'université va connaître un important renouvellement de ses enseignants-chercheurs dans les prochaines années. Seule une vision claire et cohérente d'objectifs et de choix à effectuer peut permettre d'attirer et conserver à Perpignan des éléments de valeur, de placer les jeunes enseignants-chercheurs dans des conditions favorables à leur épanouissement scientifique et de maintenir une dynamique de recherche qui assure sur le long terme la qualité de formations véritablement universitaires.

2 - LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

C'est lors de la préparation du contrat d'établissement que l'université a la possibilité de définir des objectifs visant au développement de thèmes prioritaires et à la meilleure insertion des chercheurs dans des unités capables de concourir à la formation des doctorants, de fournir aux jeunes maîtres de conférences un environnement et des moyens leur permettant un épanouissement scientifique, d'améliorer ainsi la production scientifique et le rayonnement de l'université.

Les perspectives de renouvellement par le recrutement de spécialistes confortant la palette de compétences des unités de recherche doivent être harmonisées avec les développements envisagés des filières d'enseignement. Plusieurs instances statutaires concourent en principe à cette réflexion et aux décisions qui en découlent : le Conseil scientifique, l'UFR, l'équipe de direction, les écoles doctorales. Il importe que les processus de consultation et d'arbitrage soient clairement explicités.

Si l'on en croit les procès-verbaux du Conseil scientifique, cette instance ne traite que des affaires courantes (le BQR, les HDR, etc.) et non pas des profils des postes vacants ou à créer. Par ailleurs, il n'existe pas de commission qui prépare les travaux du Conseil scientifique au niveau de l'établissement. S'il existe bien une commission scientifique à l'UFR de Lettres et Sciences humaines, l'UFR de Droit et Sciences économiques et l'UFR de Sciences exactes et expérimentales n'en possèdent pas. À l'UFR SEE, c'est la commission de spécialistes qui se trouve investie, explicitement ou implicitement à travers une composition *ad hoc*, de la définition du profil et du choix du candidat, après une réflexion menée par l'école doctorale. Dans le secteur SHS, les décisions sont d'habitude prises "au sein de l'équipe présidentielle". Ces pratiques divergentes devraient être rationalisées et rendues plus homogènes d'une composante à l'autre. Il ne s'agit pas de multiplier les commissions, mais de rendre plus claire l'élaboration de la politique scientifique de l'université. Le Conseil scientifique doit affirmer de façon plus lisible les orientations et les priorités de la politique de recherche de l'établissement en clarifiant les arguments qui la sous-tendent.

3 - LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Le financement des laboratoires

Le budget recherche de l'université fait apparaître que les contrats de recherche et prestations de service représentent en 2000 environ 3MF (environ 457 000 €), dont 0,85 MF (130 000 €) proviennent d'entreprises privées, 1 MF (152 000 €) de l'Union européenne, 0,45 MF (69 000 €) des collectivités locales, 702 MF (107 000 €) d'organismes publics. L'ensemble constitue environ 22% des ressources globales des activités de recherche de l'établissement.

L'utilisation du BQR

Le Bonus qualité recherche (BQR), de l'ordre de 80 000 € en 2000, est utilisé :

- pour des dépenses d'intérêt collectif (bibliothèque, Presses universitaires de Perpignan, équipement de services communs) ;
- pour subventionner l'organisation de colloques ;
- pour aider les équipes non reconnues par le Ministère, mais soutenues par l'université, dans une phase d'émergence qui peut leur permettre d'accéder à une reconnaissance ministérielle.

L'aide aux équipes non reconnues est orientée principalement vers les équipes du secteur SEE. Les équipes des secteurs droit et sciences économiques et lettres et sciences humaines recueillent des crédits généralement faibles : de 5 à 20 KF (soit 760 à 3050 €) par an, affectés au financement d'opérations de recherche et d'organisation de colloques sur appel d'offres. Cet émiettement du BQR le rend inefficace, d'une part, parce que les crédits affectés sont extrêmement faibles, d'autre part, parce que leur affectation n'est pas assortie de l'obligation de s'inscrire dans une démarche de restructuration. Le BQR semble davantage destiné à obtenir la paix sociale dans l'établissement qu'à jouer le rôle d'un outil pour y mener une vraie politique scientifique.

La lecture des comptes rendus du Conseil scientifique révèle que les financements BQR accordés aux équipes non reconnues sont proposés par une commission *ad hoc* constituée de deux personnes par grand domaine disciplinaire, sans que soient précisées les formes données aux demandes (appel d'offres sur projet scientifique, prise en compte forfaitaire des membres permanents et doctorants de l'unité, etc.), ni établi une liste exhaustive des demandes (acceptées ou refusées). Une procédure généralisée sur appel à projets, avec des critères explicites, rendrait plus claire une politique scientifique dont le BQR est, à côté de l'attribution de locaux et de personnels, l'un des outils de pilotage.

L'activité contractuelle

L'activité contractuelle de l'ensemble des composantes, la plupart associées au CNRS et gérées par celui-ci, est comptabilisée par l'université dans ses rapports. L'Université de Perpignan n'a cependant pas de politique globale et de mesures incitatives concernant les relations avec l'industrie ou la conclusion de contrats européens (aide à la rédaction des contrats).

4 - LES ÉCOLES DOCTORALES

L'Université de Perpignan comporte deux écoles doctorales regroupant les sciences exactes et expérimentales d'un côté, les sciences humaines et sociales de l'autre. Cette organisation permet d'élaborer autour de chaque ensemble une véritable politique scientifique, ce que ne permettrait pas une seule école dont la pluridisciplinarité trop large risquerait de se traduire par la dégradation d'une politique scientifique en régulation de rapports de forces corporatifs.

L'école doctorale Biologie, Environnement, Sciences pour l'ingénieur (ED 305 BESPI) regroupe 10 équipes et 6 DEA, dont un seul est habilité sur le site (DEA Procédés, Systèmes, Matériaux) et 5 sont co-habilités. Elle comprend 162 enseignants-chercheurs et chercheurs, dont 82 HDR, et elle encadre une centaine de doctorants, dont une grande proportion d'étudiants étrangers.

L'école doctorale Sciences humaines et sociales (ED 213 SHS) regroupe 10 équipes d'accueil reconnues et 7 DEA (pour 5 d'entre eux, Perpignan est seul habilité, les deux autres sont co-habilités, l'un avec Montpellier I, l'autre avec Montpellier III). En 2001-2002, elle encadrait 535 doctorants, mais ce nombre impressionnant englobe une forte proportion d'étrangers, dont beaucoup d'étudiants non résidents, notamment ceux de la filière de Droit d'Afrique francophone. La réalité perpignanaise est donc nettement plus modeste, et d'ailleurs mieux ajustée aux capacités et à l'esprit d'une véritable formation doctorale.

L'ED SHS est un peu en retrait de son homologue des sciences exactes du fait d'une plus faible intégration : la cohabitation entre littéraires et juristes repose sur un partage de territoires qui évacue le conflit, mais interdit de constituer un véritable jury pour l'attribution de la ressource essentielle : les allocations de recherche. De ce point de vue, le fonctionnement de l'ED BESPI prend davantage en compte l'intérêt scientifique des sujets de thèse en instituant un jury. Toutefois, dans les deux cas, l'existence de l'ED a permis un accroissement du nombre et de la qualité des thèses soutenues. La charte des thèses précise les conditions d'attribution des mentions et élève à cet égard le niveau d'exigence des jurys (en ED BESPI, c'est jusqu'à présent par un vote secret que sont attribuées les mentions, celle "Très honorable avec félicitations" supposant l'unanimité).

Les disparités entre les deux écoles doctorales

Alors que le nombre de doctorants encadrés par un HDR en sciences reste du domaine de l'unité, il peut devenir très inflationniste en SHS. Ainsi, l'école doctorale SHS affiche 535 doctorants en 2001-2002, dont 386 étrangers, alors que l'école doctorale BESPI compte 112 doctorants. Le nombre de thèses produites par les deux ED sont comparables sur les 4 dernières années (de 1998 à 2001) : pour l'ED SHS, environ une vingtaine de thèses (40 en lettres et sciences humaines et 48 en droit et sciences économiques) dont le tiers a été obtenu par des étudiants à l'étranger ; pour l'ED BESPI, 85 thèses dont 25 en 2000 et en 2001. Dans le secteur scientifique la plupart des thèses sont réalisées en 4 ans, alors qu'en SHS de nombreux inscrits ne soutiendront jamais. Il serait intéressant à cet égard que les écoles doctorales puissent faire la distinction entre les doctorants en formation initiale, qui effectuent un travail de recherche à temps plein, et les doctorants qui poursuivent un travail de thèse en parallèle avec une activité professionnelle.

L'apport des écoles doctorales

L'encadrement offert aux doctorants se traduit par divers séminaires d'aide à la réalisation du travail de recherche. L'ED SHS rassemble une trentaine de doctorants dans des ateliers de formation à l'usage des NTIC, de perfectionnement en anglais professionnel, de préparation à la soutenance de thèse, et de perfectionnement à l'usage écrit du français (à l'intention des doctorants étrangers). L'ED BESPI organise également des ateliers transversaux.

Les relations entre les deux écoles doctorales sont bonnes, ce qui leur permet de réaliser des actions communes : participation aux "Doctoriales", très favorablement perçues par les doctorants, qui apprécient la "mixité" ; la mise en commun d'un séminaire doctoral sur la valorisation de la recherche qui traite des brevets, de la propriété littéraire et industrielle, et de la création d'entreprise. Dans le cadre de la mise en place des masters, ces pratiques pourraient conduire à la mise au point d'un master Recherche sur l'environnement valorisant les complémentarités existantes entre biologistes, géographes, juristes et économistes.

Les écoles doctorales se montrent également innovantes dans le soutien apporté aux doctorants. Ainsi, l'ED SHS a imaginé, en partenariat avec le service des relations internationales, de créer un système de bourses permettant à des doctorants d'aller passer trois mois auprès d'un tuteur dans une université étrangère ayant des liens avec Perpignan, les frais étant partagés entre l'école doctorale et le Service universitaire des relations internationales (SURI).

Enfin, si la filière Tourisme, dont l'UFR a été créée au début de l'année 2002, entend proposer des formations jusqu'au doctorat, cela suppose de développer une recherche spécifique et une formation doctorale qui devra s'insérer dans la politique de l'école doctorale SHS.

5 - LA VALORISATION ET LES TRANSFERTS

Le site Carnot de transfert de technologie s'appuie essentiellement sur l'UPR 8521 et sur le dispositif régional d'incubation technologique "Languedoc-Roussillon Incubation". Il constitue une unité mixte de service du CNRS, dont un MCF de l'Université de Perpignan a la responsabilité.

Chaque année, un séminaire portant sur la valorisation et l'incubation d'entreprise, ouvert aux étudiants de 3^e cycle de toutes les disciplines, est organisé par l'école doctorale de SEE. Ce séminaire aborde les divers aspects

de la propriété industrielle et les aides à la création d'entreprise. Des conférences organisées par la cellule de valorisation, ou cofinancées par celle-ci, permettent également d'établir des relations entre la recherche et le tissu industriel local.

Les brevets issus des innovations relèvent essentiellement des UMR ou de l'UPR du CNRS. Ils sont gérés par le service de valorisation de la délégation régionale du CNRS et leur exploitation relève de la filiale de valorisation du CNRS (FIST).

III - LA RECHERCHE DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DISCIPLINAIRES

1 - LA RECHERCHE EN SCIENCES EXACTES ET EXPÉRIMENTALES

C'est ce domaine que l'université a jusqu'à présent mis essentiellement en avant dans la présentation de ses axes de recherche prioritaires. Ici, la notion d'unité de recherche s'incarne dans des locaux et des moyens expérimentaux ou de calcul qui lui assurent une grande visibilité. Il représente 1 UPR CNRS, 4 UMR CNRS, 4 équipes d'accueil (EA), 3 équipes d'université (EU).

Trois unités de niveau international

L'UPR 8521 - Institut de science et génie des matériaux et procédés (IMP), composée de 3 PR, 6 MCF, 9 DR, 11 CR est implanté principalement à Odeillo (personnels CNRS) et également à Perpignan (personnels universitaires). Son activité concerne principalement les sciences pour l'ingénieur. Dirigé par un PR à l'Université de Perpignan, il joue un rôle dominant dans l'université. Il produit environ huit thèses par an et constitue un exemple de cohérence entre l'enseignement et la recherche, sa présence ayant favorisé la mise en place d'un IUP Génie des systèmes industriels, d'un DESS Gestion et Génie du froid, d'un DEA Procédés, Systèmes, Matériaux qui accueille de dix à vingt étudiants et dispose de 3 allocations. L'UPR 8521 est au cœur des actions de valorisation qui ont bénéficié de la construction d'une halle de technologie (site Carnot de transfert de technologie, unité mixte de service gérée par le CNRS) ; elle est à l'origine d'un DESS Accompagnement de l'innovation. Certains des universitaires qui en faisaient partie ont quitté l'IMP pour fonder deux équipes de recherche, dont ils ont demandé la reconnaissance par le Ministère de manière indépendante. Celle-ci a été obtenue dans un cas, sur un projet scientifique de nature théorique, donnant naissance au laboratoire de Théorie des systèmes (LTS - composition : 3 PR et 7 MCF) ; elle a été refusée à une autre équipe, le laboratoire de Physique appliquée et d'Automatique (LP2A – composition : 5 PR, 5 MCF), qui a néanmoins été reconnue par l'université. On peut toutefois s'étonner qu'aucun des enseignants-chercheurs de l'IMP n'enseigne actuellement en premier cycle classique, certains enseignant dans le cadre de l'IUP Génie des systèmes industriels.

L'UMR 5096, Génome et Développement des plantes compte 2 PR, 5 MCF, 4 DR CNRS, 5 CR CNRS, 5 chercheurs de l'IRD. Il est dirigé par un DR CNRS. Il est reconnu comme un pôle clé dans la génomique végétale française, avec une forte implication européenne. Il produit trois à quatre thèses par an. Sa recherche, dans un domaine hautement compétitif, se trouve en partie handicapée par rapport aux centres nationaux et internationaux concurrents par des problèmes :

- de manque de cohérence avec les filières de formation, les jeunes MCF, dont le recrutement constitue *a priori* un apport majeur de l'université à l'UMR, devant investir un temps considérable les premières années pour faire face à des enseignements nouveaux sans grand rapport avec leur spécialité de recherche ;
- de recrutement de doctorants, lié en partie au fait que les enseignements du DEA Développement et Adaptation des plantes, auxquels participent les chercheurs et enseignants-chercheurs du laboratoire, ont lieu à Montpellier, ce qui limite le flux de stagiaires de DEA, et au petit nombre d'allocations de contingent local que peut lui accorder l'université.

On perçoit chez les responsables du laboratoire un scepticisme sur le bien-fondé du maintien d'une unité d'excellence dans une université de la taille de Perpignan, si celle-ci n'affirme pas son désir de construire quelques filières fondées sur une recherche de pointe. La diminution du nombre d'étudiants dans les filières universitaires scientifiques induit une lutte défensive pour le maintien du nombre d'enseignants-chercheurs. L'Université de Perpignan devra rapidement dire si elle se sent capable de soutenir un petit nombre d'opérations de recherche très compétitives, qui donnent une valeur ajoutée aux filières de formation. Le prix à payer sera sans doute l'abandon de certaines autres filières.

L'UMR 555 Biologie des populations d'helminthes parasites (Centre de biologie et d'écologie tropicale et méditerranéenne) est constituée de 1 PR, 6 MCF, 3 DR CNRS, 1 DR IRD, 3 CR CNRS, 1 CR IRD. Cette UMR est dirigée par un directeur de recherche du CNRS. Le CNRS porte un jugement très favorable sur sa production et l'enrichissement des thématiques permis par des recrutements récents de jeunes chercheurs. Cette unité de recherche participe à l'enseignement du DEA de Parasitologie de Montpellier I, produit une à deux thèses par an et dispose en moyenne d'une allocation de recherche par an. C'est un DR de ce laboratoire qui est directeur de l'école doctorale BESPI.

Deux UMR en mutation

Le Centre de formation et de recherche sur l'environnement marin (CEFREM, UMR 5110) est issu du laboratoire de Sédimentologie et de Géochimie marine (EA 1745). Cette UMR est composée de la façon suivante : 2 PR, 3 MCF, 2 DR et 3 CR du CNRS. Elle est dirigée par un DR du CNRS et produit en moyenne une thèse par an. Cette équipe est actuellement affaiblie par le départ d'enseignants-chercheurs dont l'orientation (sédimentologie marine) ne semble plus correspondre aux axes de recherche de l'UMR. Les partants ont constitué une équipe, qui n'a pas été présentée à la Direction de la Recherche du Ministère par l'université pour examen à mi-parcours. Derrière des problèmes de thématiques scientifiques, on peut soupçonner à la fois des problèmes de personnes et des problèmes relatifs au devenir des sciences de la terre à Perpignan. Il existe en effet une licence et une maîtrise de Sciences de la terre et Environnement, qui comptaient en 2000-2001 respectivement 12 et 15 étudiants avec des résultats proches de 100%. Les deux DEA auxquels participent le CEFREM et le laboratoire de Sédimentologie marine sont co-habilités, l'un avec l'Université de Bordeaux I (Environnements et Paléo-environnements océaniques), l'autre avec Aix-Marseille III (Géosciences de l'environnement). C'est en considérant cet ensemble que l'université doit décider dans quelle mesure elle peut maintenir une recherche support d'une filière en sciences de la terre ou si elle opte pour une filière plus généraliste dans le domaine de l'environnement marin.

Le Centre de phytopharmacie (UMR 5054) est issu de l'URA 461 - Groupe d'études et de recherches appliquées pluridisciplinaires. C'est le seul laboratoire dont la thématique permet l'accueil de chimistes organiciens (substances naturelles), mais elle a également une composante environnementale. Elle compte 4 PR, 5 MCF, 1 DR CNRS, 2 CR CNRS. Son directeur est un DR CNRS dont le départ à la retraite est proche. 75% de son budget provient de ses contrats, en particulier industriels. Elle n'est pas liée institutionnellement à un DEA, ce qui explique sans doute une production de thèses assez faible (une à deux par an). Il avait été envisagé de rattacher à cette UMR l'EA 1947 Biologie physico-chimique des systèmes intégrés, plus orientée vers la biophysique et l'instrumentation.

Équipes de recherche de l'Université de Perpignan (2001-2002)

SCIENCES EXACTES ET EXPÉRIMENTALES	Label	PR	MCF	DR	Chargés de recherche	Autres chercheurs	ATOS/ITA	Doctorants	Thèses sur 4 ans
IMP - Institut de science et génie des matériaux et procédés	UMR	3	6	9	11	Alloc. : 3	47,9	14	21
LTS - Laboratoire de théorie des systèmes	EA	3	7			2	1	9	10
LP2A Laboratoire de physique appliquée et d'automatisme	EU	5	5				1	10	10
Génome et développement des plantes	UM	2	5	4	10	2	13,2	10	19
Biologie des populations d'helminthes parasites	UMR	1	6	3	3	1	7,6	8	6
CEFREM Centre de formation et de recherche sur l'environnement marin	UMR	2	3	2	3		5,5	6	5
Centre de phytopharmacie	UMR	4	5	1	2	3	4,6	6	9
MANO - Modélisation, analyse linéaire et optimisation	EA	2	6				0,25	4	1
CEF - Centre d'études fondamentales	EA	8	8			5	2,5	16	11
LBPSI - Laboratoire de biologie, physico-chimie des systèmes intégrés	EA	2	3	1			2	1	5
LSM - Laboratoire de sédimentologie marine	EU	3	3,5					7	3
LTE Laboratoire de thermodynamique et énergétique	EU	1				6		10	14
Laboratoire Sport, santé, altitude	EU		1			1			

LETTRES ET SCIENCES HUMAINES	Label	PR	MCF	DR	Chargés de recherche	Autres chercheurs	ATOS/ITA	Doctorants	Thèses sur 5 ans
Mutations des territoires en Europe	UMR	1	4			1		4	3
Préhistoire et paléo-environnements quaternaires dans le bassin méditerranéen	UMR	2	2	2		7	3	24	9
VECT - Voyages, échanges, confrontations, transformations	EA	7	25			16	0,5	57	10
IRSCE - Institut de recherche en sémiotique, communication et éducation	EA	2	5			3	0,5	11	2
CRILAUP - Centre de recherches ibériques et latino-américaines de l'Université de Perpignan	EA	4	7			14	0,9	36	11
CHRISM - Centre de recherches historiques sur les sociétés méditerranéennes	EA	3	7			7	1	22	5
Médi-Terra : groupe d'études de géographie physique	EU	2	1		1	7		1	1
ICRESS - Institut catalan de recherches en sciences sociales	EA	3	4			4	1,5	18	4
CRES - Centre de recherche d'économie sociale	EU		5				4	2	

DROIT ET SCIENCES ÉCONOMIQUES	Label	PR	MCF	DR	Chargés de recherche	Autres chercheurs	ATOS/ITA	Doctorants	Thèses sur 5 ans
CERJEMAF - Centre d'études et de recherches juridiques sur les espaces méditerranéen et africain francophone	EA	6	6			3		307	
Centre de droit de la concurrence	EA	6	6			1	0,25	18	6
JEREM - Jeune équipe de recherche en économie mathématique	EA	4	7			2		9	
GRECOS - Groupe de recherche économique et sociale	EU				Équipe ayant rejoint le CAP/CERTAP et comptée dans le CERTAP				
CAP/CERTAP - Centre d'études et de recherches sur les travaux d'analyse politique	EU	3	8			6		28	
CERFAD - Centre de recherche fondamentale appliquée en droit public	EU				Équipe ayant rejoint le CAP/CERTAP et comptée dans le CERTAP				
JADE - Jeux et analyse de la décision économique	EU				Équipe ayant rejoint le LTS et comptée dans le LTS				

Source : Université de Perpignan

Les équipes d'accueil et les équipes d'université

Dans la mesure où la plupart des équipes non reconnues sont constituées de personnes issues d'UMR ou d'EA reconnues, et que les éclatements et les regroupements sont souvent liés, hors problèmes de personnes et proximités de départ à la retraite, à des difficultés à mettre en cohérence recherche et enseignement, il semble préférable de traiter l'ensemble des personnels actifs en recherche. La préparation du prochain contrat d'établissement devrait partir de cette mise en cohérence, nécessaire pour offrir aux candidats une structure d'accueil et une réelle perspective de recherche.

L'Université de Perpignan possède un DEUG MIAS, un DEUG Mathématiques-Physique, une licence et une maîtrise de Mathématiques. Elle assure une préparation au CAPES de Mathématiques. Elle envisage la mise en place d'une filière informatique. Mathématiques et informatique font par ailleurs partie des enseignements incontournables des DEUG et des filières professionnelles d'IUT et d'IUP. Il existe actuellement 6 PR et 16 MCF appartenant au Groupe V (maths : section 25 ; maths appliquées : section 26 ; informatique : section 27). Les mathématiciens actifs en recherche se partagent entre l'EA 1944 – Modélisation, analyse non linéaire et optimisation (MANO) - 1 PR, 4 MCF - et l'EA – Laboratoire de Théorie des systèmes (LTS), où ils collaborent avec des enseignants chercheurs du groupe VIII (mécanique : section 60 ; génie informatique, automatique, traitement du signal : section 61). Il existe une compétition mal maîtrisée entre ces deux unités pour définir les profils d'emploi, attirer les mathématiciens récemment nommés et prendre en charge les enseignements d'informatique. Le LTS manifeste un grand dynamisme et représente un bon potentiel d'attraction (dix thèses sur les cinq dernières années). Par ailleurs, le MANO, auquel les experts du Ministère reconnaissent un recrutement de très bons MCF, mais le besoin de recrutement d'un PR de qualité¹, se trouve fragilisé du fait que les derniers recrutements ont été effectués par le LTS.

La vingtaine de mathématiciens en poste à l'Université de Perpignan suffit pour justifier l'existence d'une unité de recherche en mathématiques appliquées, même si une partie d'entre eux choisit de travailler dans une unité du domaine SPI.

Si l'université décide de maintenir une filière de formation de deuxième cycle en mathématiques et une préparation au CAPES, il est indispensable que les profils des postes mis au concours et leur affectation recherche soient clairement précisés par l'université, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il existe, dans le domaine de la physique, une seule d'équipe d'accueil, le Centre d'études fondamentales (CEF, EA 2986), créée en 1994. Cette unité regroupait 3 équipes au début du contrat 1999-2002, dont une de chimie physique théorique et deux de physique expérimentale, sans véritable thème transversal. La mise en commun des activités de chimie physique théorique et de physique théorique avait été souhaitée lors de la dernière évaluation du CNE, le champ de la chimie physique théorique étant voisin de celui de la physique moléculaire. Mais elle est manifestement apparue aux "physiciens" comme un "cheval de Troie", visant à récupérer des postes pour la chimie physique théorique. Les "physiciens" forment un ensemble d'équipes, généralement constituées autour d'un PR fortement engagé dans l'enseignement, d'une technique spécialisée, et souvent d'un réseau d'accueil de doctorants étrangers, qui assurent les financements nécessaires à leur activité, les locaux dont elles disposent ayant été conservés de la période où elles étaient reconnues. Le CEF a, semble-t-il, manqué de la souplesse nécessaire pour les accueillir et les faire évoluer, avec l'aide des plus jeunes, vers des thématiques transverses. À tel point que l'ancien directeur du CEF l'a quitté pour rejoindre le laboratoire de Physique appliquée et d'Automatique (LP2A). L'université continue de valoriser l'activité de recherche de ces mini-équipes, dont la plupart sont animées par des enseignants-chercheurs proches de la retraite. Or, une véritable politique scientifique suppose une concentration de moyens et une fédération des thématiques de recherche.

¹ 3 postes de professeur viennent d'être affectés cette année au MANO (dont deux en 61^e section).

L'Université de Perpignan ne pourra pas faire l'économie de décisions visant à conforter les UMR qui existent déjà et à réorganiser autour de celles-ci la nébuleuse d'équipes trop petites pour assurer une production scientifique régulière.

Il existe, par exemple, un projet de rapprochement de l'équipe de chimie physique théorique du CEF et du LTS, que l'on pourrait justifier par une communauté d'intérêt sur les problèmes de modélisation et sur certains aspects de l'irréversibilité. Le LP2A (5 PR, 5 MCF, 8 inscrits en thèse et 10 soutenances en 5 ans, dont 4 étudiants étrangers), le groupe de Physique fondamentale (1PR, 1 MCF associés jusqu'en 1998 à l'IN2P3 dans le cadre d'expériences conduites sur le site de l'ancienne centrale thermique solaire THEMIS), le laboratoire de Thermodynamique et Énergétique (1PR proche de la retraite, 10 doctorants étrangers, 14 thèses soutenues en 5 ans dont 13 par des étudiants étrangers), le groupe de Physique des semi-conducteurs (qui s'est séparé du CEF en 2001) devraient réfléchir avec l'université sur l'évolution d'une équipe de physique expérimentale et instrumentale moins parcellisée¹.

Le programme pluri-formation "Centre d'étude de l'environnement et du développement durable"

Ce programme pluri-formation, le seul en dehors des Presses universitaires, obtenu par l'université dans le contrat 1999-2002, se fixait pour cette période de donner une identité à ce que le thème Environnement, associé à la biologie parmi les 3 axes prioritaires, pouvait recouvrir à Perpignan. Son activité, qui a commencé avec un an de retard, s'est concentrée sur trois points :

- l'organisation d'actions de diffusion de l'information scientifique en direction du public extra-universitaire et scolaire, et l'organisation de stages à l'intention des enseignants en sciences de la vie et de la terre sur ces thèmes ; ce volet a bénéficié d'une aide complémentaire du Conseil régional et a eu beaucoup de succès (conférences, opération "Passeport pour la science", stages d'enseignants en 1999 et 2001) ;
- la contribution à la mise en place d'une formation pluridisciplinaire, le DESS Environnement et Développement durable, qui a été ouvert à la rentrée 2002 ;
- le regroupement de différentes composantes pour préparer les futurs programmes de recherche ; sur ce point, le projet de fédération de recherche Environnement, Eau, Méditerranée, qui comprenait également le laboratoire de l'EPHE, a manqué d'une argumentation suffisante en ce qui concerne la complémentarité des équipes constituantes et la demande de moyens pour être retenu par le département Sciences de l'univers du CNRS dans l'examen à mi-parcours. Par contre, le programme Orme (Observatoire régional méditerranéen de l'environnement), soutenu par le programme Environnement, vie et sociétés du CNRS, devrait déboucher sur des actions plus concrètes.

On peut espérer que cette phase préliminaire servira à mieux cerner les acteurs véritablement intéressés et à définir des actions plus ciblées, pouvant faire l'objet d'une demande de soutien en équipement à des actions concrètes associant plusieurs unités dans le nouveau contrat.

2 - LA RECHERCHE EN DROIT ET SCIENCES ÉCONOMIQUES

Dans l'UFR de Droit et Sciences économiques, il est clairement proclamé que les questions de la recherche sont discutées au niveau des départements de formation, et le doyen ajoute même que ces questions sont débattues au niveau des équipes. En clair, le doyen étant lui-même directeur d'une équipe, et directeur d'un DEA et d'un DESS qui attirent beaucoup d'étudiants, ne souhaite pas interférer avec les autres équipes pour ne pas avoir l'air de le faire en tant que "partie prenante". Dans cette logique (surprenante), le responsable de cette composante a suscité et obtenu la création d'une composante indépendante à la rentrée 2002, l'UFR Droit de l'Afrique francophone, qui regroupe l'EA CERJEMAF (Centre d'études et de recherches juridiques sur les espaces méditerranéen et africain francophones), le DEA DISMIAF (Droit, Institutions, Sociétés - Méditerranée, Islam et Afrique francophone) et le DESS Droit des affaires des pays d'Afrique du Nord francophone.

¹ Le regroupement des équipes d'accueil EA 2986 (Centre d'études fondamentales) et EA 2982 (laboratoire de Théorie des systèmes) au sein du MEPS (Mathématiques et Physique pour les systèmes) vient d'être approuvé par le Ministère. Le nouveau laboratoire compte environ 30 enseignants-chercheurs (dont 10 PR) et à peu près autant de doctorants.

En ce qui concerne le droit, les sections traditionnelles de droit public et droit privé se sont recentrées sur des thèmes originaux :

- les publicistes sont organisés autour du droit musulman : EA CERJEMAF (Centre d'études et de recherches juridiques sur les espaces méditerranéen et africain francophone), DEA DISMIAF, DESS Droit des affaires des pays d'Afrique du Nord francophone ;
- les privatistes sont organisés autour du droit économique et du droit de la concurrence, avec une EA Droit de la concurrence, un DEA Droit économique, Concurrence et Consommation et un DESS Droit des procédures.

Droit public

L'EA CERJEMAF, qui existe depuis une dizaine d'années, a été créée par le doyen actuel ; elle regroupe tous les publicistes et historiens du droit et quelques privatistes, et rassemble une dizaine d'HDR et PR, ainsi que des membres collaborateurs extérieurs (une demi-douzaine). Elle s'exprime à travers trois revues, dont deux à comité de lecture international, qui s'autofinancent à l'intérieur de l'ensemble constitué par l'EA, le DEA et le DESS.

Le DEA DISMIAF concerne des étudiants étrangers à plus de 80% de ses effectifs : en 2001-2002, sur les 310 inscrits, 184 ne sont pas présents sur le site de Perpignan (90 au Maroc, 56 en Algérie, 38 en Tunisie). Ce DEA produit, en moyenne, 200 diplômés par an. Une quinzaine d'enseignants-chercheurs de Perpignan et de collègues français et étrangers participent aux enseignements de ce DEA. L'explication fournie par le doyen de l'UFR paraît tout à la fois plausible et insatisfaisante. En effet, on ne voit pas comment cette équipe peut à la fois suivre sérieusement tous les étudiants, diriger tous les mémoires, et assurer les missions et enseignements sur les six sites extérieurs en maintenant une qualité égale de la formation.

Les mêmes enseignants ont créé un DESS qui forme des juristes d'entreprise (DESS Droit des affaires des pays d'Afrique du Nord francophone) qui, en 2001-2002, accueillait 43 étudiants à Perpignan, 58 au Maroc et 48 en Algérie.

En 2001-2002, l'université comptait 332 doctorants inscrits en thèse de droit, dont 276 doctorants étrangers. Ces inscriptions aboutissent à une quinzaine de soutenances de thèses en moyenne par an : le système avoue ici ses limites. En effet, pour la plupart de ces doctorants étrangers, la thèse est uniquement un instrument de valorisation d'une carrière déjà bien engagée, sans ambition universitaire.

Il n'en demeure pas moins que le droit musulman, spécialité reconnue de Perpignan, est une aubaine pour l'université : afflux d'étudiants et d'inscriptions ; ouverture organisée sur le Maroc, l'Algérie, la Tunisie ; diplômés qui diffusent l'apport scientifique de l'université dans les milieux juridiques de leurs pays respectifs. Cette activité, qui a été établie avec des instituts d'enseignement supérieur privés, débouche sur des implantations francophones utiles et visibles dans des pays où la concurrence internationale est très forte sur le marché de la formation universitaire.

Il faut cependant que l'université parvienne à un meilleur équilibre entre les inscrits et les diplômés. Il faut également connaître, de façon transparente, les conditions pédagogiques et financières de ces formations, ainsi que les modalités de délivrance des diplômes (DEA et doctorat).

La pérennité de ce dispositif suppose une clarification des conditions dans lesquelles les diplômes sont décernés en termes de recrutement des étudiants, de recrutement des enseignants collaborateurs de site et de critères d'appréciation des thèses soutenues.

Droit privé

L'EA Droit de la concurrence existe depuis une quinzaine d'années et regroupe une quinzaine de membres, dont 6 PR et 6 MCF. Son activité consiste surtout en publications collectives et colloques, et en contributions collectives. Les héritiers de cette spécialité juridique veulent à la fois garder l'image qu'elle leur procure et faire évoluer l'équipe pour élargir et diversifier les thématiques, notamment pour le DEA Droit économique, Concurrence et Consommation, et pour les thèses. Elle fédérerait ainsi tous les privatistes autour du droit économique, sans leur enjoindre de se spécialiser nécessairement en droit de la concurrence.

Le DEA est jusqu'à présent en co-habilitation avec Montpellier I, mais suite à la retraite du directeur de l'équipe du droit de la consommation à Montpellier, un nouveau projet de DEA en Droit des affaires à Perpignan prendrait la relève, avec une plus grande ouverture des thématiques. Les effectifs dans ce secteur sont faibles et ne peuvent évoluer qu'à la marge. Le point fort reste la qualité et l'originalité scientifique de l'équipe de Perpignan.

Économie

En sciences économiques, l'encadrement pédagogique et la recherche, embryonnaires il y a quelques années, ont fait place à une remise en ordre des enseignements et à la création d'une Jeune équipe de recherche en économie mathématique (JEREM, EA 2985). Cette équipe rassemble 4 PR et 7 MCF, sur des critères d'excellence scientifique, mais laisse de côté les enseignants d'AES et de l'IUT. En outre, les subventions qui financent ce centre de recherche demeurent faibles (35 KF en 2000-2001, soit 5335 €).

Les objectifs des économistes de Perpignan sont les suivants :

- obtenir un 3^e cycle (DEA et DESS couplés), tout en sachant que les financements de thèses sont très peu nombreux (pour le moment les trois professeurs dirigent des thèses dans d'autres universités que Perpignan) ;
- intégrer dans l'équipe de recherche les économistes et gestionnaires qui, en AES ou à l'IUT, pourraient présenter des garanties scientifiques suffisantes ; une partie d'entre eux sont dans une équipe non reconnue, le GRECOS (Groupe de recherches économiques et sociales, équipe d'université comprenant 1 PR et 3 MCF), qui négocie actuellement avec une autre équipe, le CAP (Centre d'analyse politique, équipe d'université comprenant 1 PR et 6 MCF) qui se trouve dans la même situation que le GRECOS ;
- se rapprocher de l'IAE, qui comprend le DESS Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises, le DESS Gestion des activités maritimes et le DESS de commerce extérieur Action logistique à l'exportation, qui est délocalisé au Maroc, en association avec une école privée, l'Institut de gestion appliquée.

Conclusion

Les équipes de recherche en économie et gestion devraient chercher à se recomposer autour du JEREM, qui est pour l'instant la seule équipe solide du secteur.

3 - LA RECHERCHE EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Il existe deux UMR, 5 équipes d'accueil et 2 équipes d'université :

- Mutations et Territoires en Europe (UMR 5045) : 1 PR et 4 MCF à Perpignan ; cette UMR est pilotée par Montpellier III ;
- Préhistoire et Paléo-environnements quaternaires dans le bassin méditerranéen (UMR 5590) : 2 PR, 2 MCF, 2 DR à Perpignan ; cette UMR est en relation avec le Muséum national d'histoire naturelle (DEA en co-habilitation)¹ ;
- VECT (Voyages, Échanges, Confrontations, Transformations), EA 2993 : 7 PR, 25 MC ;
- IRSCE (Institut de recherche en sémiotique, communication et éducation), EA 763 : 2 PR, 5 MCF ;
- CRILAUP (Centre de recherches ibériques et latino-américaines de l'Université de Perpignan), EA 764 : 4 PR, 7 MCF ;
- CRHISM (Centre de recherches historiques sur les sociétés méditerranéennes), EA 2984 : 3 PR, 7 MCF ;
- MÉDI-TERRA (groupe d'études de géographie physique), équipe d'université : 2 PR, 1 MCF, 1 CR ;
- ICRESS (Institut catalan de recherches en sciences sociales), EA 2993 : 3 PR, 4 MCF, 4 PRAG/PRCE ;
- CRES (Centre de recherche d'économie sociale), équipe d'université : 5 MCF.

¹ Le CNRS veut se désengager de cette UMR. Elle serait reconduite comme FRE pour deux ans.

L'équipe VECT résulte de la fusion, en 1997, de quatre groupes de recherche, ce qui explique son caractère pluridisciplinaire. Elle regroupe une trentaine de membres, mais n'assure seulement en moyenne qu'une soutenance de thèse par an. Les activités sont organisées à deux niveaux : des colloques, des publications et des séminaires collectifs, qui concrétisent la réflexion pluridisciplinaire ; des colloques et journées d'études thématiques, qui permettent aux jeunes MCF de développer leurs recherches.

Cette équipe soutient scientifiquement le DESS Ingénierie culturelle et touristique, qui propose deux options et repose sur le croisement de deux types de compétences très différentes :

- une option et une compétence en matière de culture générale (de l'Antiquité à nos jours) ;
- une option et une compétence en gestion et mercatique de l'hôtellerie et des services touristiques.

Les effectifs d'étudiants de ce DESS sont en augmentation régulière (30 en 1998-1999, 35 en 1999-2000, 40 en 2000-2001). Cette formation a permis la reconversion partielle d'enseignants qui appartenaient à des disciplines en perte d'effectifs (lettres classiques, par exemple). C'est, avec l'IUP de même thématique, un point fort de l'université, particulièrement valorisé par le président sortant, qui en est l'"inventeur".

L'IRSCE ne comprend que 4 enseignants-chercheurs appartenant à l'Université de Perpignan : un effectif disproportionné en regard de sa notoriété nationale. Il assure en moyenne une soutenance tous les deux ans. La situation de cette équipe, qui fait partie du "patrimoine intellectuel" de l'Université de Perpignan, est critique : un effectif minime, un renouvellement difficile, des financements insignifiants (30 KF, soit 4573 €). Comme cette équipe est pluridisciplinaire, et que, en outre, elle ne s'appuie sur aucun département ou filière d'enseignement, le renouvellement et l'augmentation de ses effectifs dépendent entièrement des commissions de spécialistes constituées dans les autres disciplines, de lettres, langues et histoire de l'art. La difficulté a été augmentée à la suite de l'exigence, formulée par la MSU, d'un rattachement au DEA de Sciences du langage de Montpellier III, plutôt qu'au DEA de Lettres de Perpignan. Cette décision est très discutable, car la sémiotique qui se fait à Perpignan ne repose pas sur des fondements théoriques proprement linguistiques.

Actuellement, l'IRSCE n'a donc plus de bases pédagogiques dans les filières de Perpignan, y compris en 3^e cycle. D'un autre côté, la MSU a exigé la refonte en un seul DEA des deux projets émanant, d'un côté, des lettres et langues (auquel était associé l'IRSCE) et, de l'autre, des sciences humaines. Cette recomposition a de multiples conséquences regrettables, entre autres :

- la séparation entre les sémioticiens et les littéraires de Perpignan, qui s'entendaient fort bien et regrettent cet éloignement ;
- la réunion des littéraires, des historiens et des géographes, entièrement artificielle et administrative, et qui n'a aucune incidence sur le fonctionnement pédagogique concret (la maquette du DEA en atteste, qui sépare les deux axes, sans tronc commun).

Le CRILAUP regroupe tous les hispanistes de Perpignan autour d'un noyau dur d'études mexicaines, peu à peu étendu à l'ensemble des études hispaniques et latino-américaines. Il compte une trentaine de membres et assure une moyenne de trois à quatre soutenances de thèses par an (34 doctorants en 2000-2001). Il édite deux revues, dont une à comité de lecture. Une partie de ses financements (documentation, colloques) est assurée par le département (crédits pédagogiques).

Le CRHISM est une EA qui existe depuis 4 ans, et qui regroupe une dizaine de permanents. Il assure une à deux soutenances de thèses par an. De fait, cette équipe est un regroupement de recherches individuelles (il y a presque autant de thèmes que de membres), mais, malgré cela, elle parvient à assurer une publication collective (une revue) et à participer à des actions de valorisation du patrimoine local, sous forme de contrats de recherche.

L'ICRESS est une équipe d'accueil : le domaine catalan constitue une aire culturelle définie par la langue et un laboratoire concret des évolutions des rapports de souveraineté et des questions d'identité et de frontières en Europe. L'activité scientifique porte sur l'étude des problèmes induits par les délimitations frontalières et les identités. Cette recherche s'inscrit dans une mise en réseau (Université de Montpellier I et Université de Catalogne), qui a abouti à la constitution du laboratoire européen associé ETAPES (Espaces et temporalités des transformations de l'action publique en Europe du Sud)). L'Unité compte 44 chercheurs (9 universitaires, 2 associés, 5 autres enseignants, 18 doctorants dont 3 allocataires de recherche). Quatre thèses et une HDR ont été soutenues au cours des trois dernières années. La plus grande part des financements repose sur des contrats (État, collectivités territoriales, Catalogne, Andorre, programmes européens INTERREG).

MÉDI-TERRA est une petite équipe en géographie physique, très dynamique, dont les membres sont tous membres à part entière de l'UMR de Clermont-Ferrand, mais qui prépare son éventuelle intégration à l'UMR 5590 Préhistoire et Paléo-environnements quaternaires. L'UMR en question n'était pas représentée dans les réunions à Perpignan, mais tous les indicateurs signalent une grande contradiction entre, d'une part, les moyens accordés à cette unité et, d'autre part, son effectif, très limité et vieillissant. Le renouvellement contrôlé des postes vacants et l'arrivée des membres de Médi-Terra permettrait à cette UMR de repartir sur de nouvelles bases.

Conclusion

La recherche relevant de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines est dispersée, voire "émiettée", par l'effet d'une solution fréquemment retenue dans cette université, la co-accréditation, qui facilite la reconnaissance de petites équipes. Pour les équipes d'accueil et l'équipe d'université, il en résulte plusieurs conséquences :

- les recherches restent proches, structurellement et thématiquement, des départements traditionnels et de la pédagogie : la plupart des bibliothèques de recherche sont des bibliothèques de département pédagogique et sont financées sur les crédits pédagogiques du département ;
- les dotations financières de chaque groupe sont faibles (de 30 à 60 KF en moyenne, soit 4570 à 9150 par an).

En l'état, la structure de la recherche dans cette composante inspire deux observations :

- la stratégie d'émiettement, qui favorise certes la cohérence disciplinaire et thématique des équipes, interdit de fait toute évolution et toute visibilité globale du dispositif : à l'exception de la pluridisciplinarité intéressante du VECT, il n'y a dans ce dispositif aucun facteur de renouvellement prévisible à moyen terme. Dans ce genre de situation, on ne peut qu'attendre les départs à la retraite des permanents en place... Une restructuration doit être envisagée ;
- le financement de ce secteur de recherche est très insuffisant : pour une masse de 70 à 75 chercheurs, répartis en 7 équipes ou antennes d'équipes, on parvient à peine à une subvention ministérielle globale de 350 KF (53 353 €) par an. Comme ce sous-financement est dû, à parts égales, à la dispersion des équipes, aux choix de la Direction de la Recherche du Ministère et aux arbitrages éventuels de l'Université de Perpignan, l'observation et la recommandation s'adresse à la fois aux acteurs, à l'établissement et à l'autorité de tutelle.

L'évolution de ce secteur, notamment en sciences humaines (où la dispersion est forte entre 5 équipes), en dépend ; elle est en outre nécessaire, puisque l'activité scientifique des individus concernés n'est pas en cause : de nombreuses soutenances de thèses d'État et d'HDR ont permis d'assurer le renouvellement des cadres A, la faculté consacre une partie de son budget à l'aide à la recherche, et le nouveau doyen de cette composante est très sensible à la cohérence et au dynamisme de la recherche. Toutes les conditions sont réunies pour que ce secteur s'organise, il ne manque que les conditions structurelles et financières.

En ce qui concerne les études doctorales, l'analyse de la situation conduit à suggérer les regroupements suivants :

- un master de Sciences humaines autonome, qui regrouperait des enseignants en géographie (UMR Mutations et Territoires), histoire (CHRISM), et sociologie (VECT et Institut catalan de recherches en sciences sociales) ; les promotions d'une quinzaine d'étudiants conduiraient à une douzaine de diplômés par an (deux à trois soutenances de thèses par an) ;
- un master de Lettres, Langues et Sémiotique, qui regrouperait des enseignants-chercheurs de l'IRSCE et du CRILAUP ; les promotions d'une trentaine d'étudiants conduiraient à une vingtaine de diplômés et à quatre ou cinq soutenances de thèses par an.

IV - CONCLUSION

Surtout attentive à développer ses filières de formation et à présenter des effectifs en croissance, l'Université de Perpignan ne semble pas s'être beaucoup préoccupée d'assurer une cohérence entre le développement de ses filières de formation et celui de ses unités de recherche. Certes, elle s'est efforcée de faire entrer la majorité de ses enseignants dans des structures de recherche collectives, mais elle n'a pas développé d'outil d'analyse stratégique, se contentant plutôt de constater et de relayer le dynamisme de certains de ses enseignants-chercheurs. Cette attitude, qui peut s'avérer suffisante dans les périodes d'expansion, devient très insuffisante dans les périodes de stagnation des effectifs d'enseignants et d'étudiants.

La nécessité d'effectuer des choix pour attirer, lors des recrutements et des remplacements des départs à la retraite, des éléments de valeur et les retenir, et pour asseoir des filières attractives sur une activité de recherche reconnue, s'impose dans un contexte où toutes les universités sont en compétition. Il est particulièrement important, pour une université jeune et périphérique, ne disposant pas d'une rente de situation, de se forger une identité forte. Celle-ci ne saurait se baser sur les seules filières d'enseignement, même si des créneaux originaux sont exploités, en particulier dans le domaine des formations professionnalisées. Elle impose une mise en cohérence de l'enseignement et de la recherche, qu'il s'agisse d'une recherche de pointe, contribuant à la réputation nationale et internationale de l'établissement, ou d'une recherche plus modeste, moins consommatrice de moyens, mais formatrice pour les étudiants, vecteur d'émulation et d'identification des enseignants-chercheurs à leur établissement. Elle suppose une analyse en profondeur et un dispositif de prise de décisions qui soit clair pour tous. Alors qu'approchent, à Perpignan comme ailleurs, des vagues de départs à la retraite, ce travail d'analyse stratégique ne semble pas avoir été mené. On a l'impression que l'université ne se connaît pas très bien elle-même et traite beaucoup de problèmes "au coup par coup", sans définition claire des niveaux auxquels elle souhaite que soient effectués les analyses et les arbitrages. Ce manque de lisibilité induit une juxtaposition d'avis émanant de tous les niveaux où peut se développer un pouvoir de décision ou d'influence : départements, groupes informels de laboratoires, commissions de spécialistes, UFR, école doctorale, Conseil scientifique, équipe de direction.

L'université doit donc mettre en place un processus permettant de confronter le développement des filières d'enseignement à celui des filières de recherche et d'en déduire des propositions relatives :

- au contenu des filières dont l'habilitation est demandée ;
- à la constitution des unités de recherche proposées à la reconnaissance de la DRED ;
- à l'affichage des profils d'enseignement et de recherche des postes demandés à la création ou au renouvellement.

Le travail de proposition pourrait être conduit par concertation entre les UFR et les écoles doctorales, soumis aux observations du CS et du CEVU, avant arbitrage par l'équipe de direction des propositions à soumettre au CA. Mais dans certains cas, il peut être utile que l'équipe de direction anticipe sur les points qu'elle juge stratégiques, et qu'elle soumette une première vision d'ensemble à l'appréciation et à la critique des UFR et des écoles doctorales.

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

L'ÉTUDIANT
DANS
L'UNIVERSITÉ

I - UNE PARTICIPATION RÉDUITE À LA VIE INSTITUTIONNELLE

Les étudiants ne sont pas très impliqués dans la vie de l'institution. En ce qui concerne la participation aux élections, des différences existent selon les élections et selon les composantes :

- les élections aux conseils centraux en 2000 ont donné lieu à une participation non négligeable, mais qui diffère selon les composantes : 33% à l'IUT, 20% en SEE, 17% en DSE et 13% en LSH. En 1998, les votants représentaient 36% de l'effectif étudiant à l'IUT, 16% en SEE, 16% en DSE et 9% en LSH ;
- pour les élections aux conseils des composantes, la participation est moins élevée. En 2001, les taux de participation sont de 14% en sciences, 11% à l'IUT, 6% en DSE et 3% seulement en LSH. En 1999, ils étaient de 28% à l'IUT, 9% en sciences, 7% en LSH, 6% en DSE.

Les élus aux conseils centraux sont peu présents. Pour le CA, sur les 10 réunions qui se sont tenues entre septembre 2000 et juillet 2001, la moyenne est de 2 étudiants présents sur 11 représentants. Pour le CEVU, la présence n'est pas supérieure.

Au début de l'année 2000 ont été mis en place un vice-président étudiant et un Conseil des étudiants. Le Conseil des étudiants est constitué par les étudiants qui siègent aux trois conseils centraux de l'université ; le vice-président étudiant est élu par le Conseil des étudiants.

Jusqu'à présent, il n'y a eu qu'un seul vice-président étudiant. Représentant d'une tendance minoritaire, il n'a dû son élection qu'aux divisions temporaires du courant majoritaire. Les représentants du courant majoritaire n'ont pas souhaité participer à un conseil des étudiants présidé par ce vice-président, et le conseil n'a pas fonctionné... De même, le recteur avait mis en place une commission de sites (arrêté du 16 mai 2000). Le président de l'université l'a convoquée le 11 octobre 2000, les 18 membres n'ont pu élire le président faute de quorum. Depuis cette date, et malgré plusieurs lettres de relance du recteur au président, cette commission ne s'est jamais réunie.

Au-delà de ces péripéties, qui ne doivent pas remettre en cause l'existence d'un vice-président étudiant et d'un conseil des étudiants, il paraît indispensable de doter ces derniers d'attributions précises. En effet, jusqu'à présent, le vice-président étudiant n'a pas d'attributions concrètes. Il est pourtant membre du Bureau de l'université. Il pourrait, par exemple, présider la commission d'attribution du FSDIE ou assurer la codirection des affaires culturelles. Il devrait être l'interlocuteur privilégié des associations étudiantes. Une attribution précise permettrait aux étudiants de mieux l'identifier.

II - LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Organisées autour de la Maison de l'étudiant, les activités culturelles, sportives et associatives à Perpignan ont un rôle important dans l'intégration des étudiants.

La Maison de l'étudiant est ouverte depuis 1998. Douze associations se partagent ses bureaux. S'il n'y a pas de tradition corporative à l'université, les associations les plus dynamiques sont les associations culturelles et des associations d'étudiants étrangers comme celle des étudiants sénégalais. La Maison de l'étudiant abrite aussi l'administration du SUAPS, et des salles sont dédiées à des activités culturelles et sportives (chorale, théâtre, club photo, danse, etc.)

L'existence de la Maison de l'étudiant a permis une forte progression de l'offre d'activités. Ainsi les activités culturelles ont connu un développement considérable depuis cinq ans. L'éventail des propositions s'est élargi : en 2000-2001, 15 ateliers ont fonctionné. Au cours de l'année 2000-2001, ont été organisés pas moins de 7 expositions, 8 concerts, 9 représentations théâtrales, des projections de courts-métrages, etc.

Le Service de la communication et des activités culturelles (SCAC) entretient de bonnes relations avec ses partenaires : depuis trois ans, le SCAC et le CLOUS travaillent ensemble ; la DRAC apporte son soutien à diverses manifestations. Il existe un partenariat avec le théâtre municipal, de façon à ce que les étudiants puissent bénéficier de tarifs réduits. En ville, des étudiants fréquentent le cinéma d'art et d'essai et le café littéraire, mais regrettent l'absence de transport public entre le centre-ville et le campus après 20 heures. Toutefois, la plus forte attraction en ville est celle des soirées étudiantes du jeudi...

Le responsable du SUAPS considère que la présence des bureaux de son service dans la Maison de l'étudiant explique en partie l'augmentation du nombre des inscrits (actuellement environ 2000). Parmi les inscrits, nombreux sont les étudiants de 3^e cycle et les étudiants étrangers. Le panel des activités est large, et la proximité de la mer et de la montagne permet une grande diversification de l'offre. La pratique du sport répond de moins en moins à un désir de compétition et de plus en plus à un souhait de construction personnelle et d'intégration. Le SUAPS revendique la dimension "sas d'intégration" du sport universitaire et travaille en lien avec la médecine préventive pour suivre les étudiants en difficulté. Le service ne dispose en propre d'aucun équipement sportif. Un accord avec la municipalité permet d'utiliser les installations proches dont une piscine. Le souhait serait que les créneaux horaires soient plus larges.

Les services culturels et sportifs sont, cependant, peu présents dans les antennes :

- en ce qui concerne le SUAPS : à Narbonne, un vacataire propose des activités ; à Font-Romeu, il existe un accord avec le Centre Colette Besson pour avoir des tarifs préférentiels ; il n'y a rien à Carcassonne, ni à Mende ;
- en ce qui concerne les activités culturelles, le SCAC n'intervient pas. À Font-Romeu, l'association des étudiants organise des soirées ; en matière culturelle, les étudiants sont surtout demandeurs d'accès à des ordinateurs et de liaisons Internet ! À Narbonne, il existe une Maison de l'étudiant qui dépend de la ville. Situé en face des bâtiments universitaires, ce lieu chaleureux abrite un pôle d'information (formations supérieures, offres de logements), une cafétéria, une salle de jeux, une petite salle d'informatique et une grande salle pour les soirées étudiantes.

Il serait souhaitable que le SUAPS et le SCAC engagent des relations avec les étudiants des antennes.

L'université a choisi de conforter les initiatives étudiantes en leur réservant une plus grande part du FSDIE. Pour le premier semestre 2001, une bonne dizaine d'actions ont ainsi été soutenues pour un montant de 51 300 F sur un budget du FSDIE qui, reliquat compris, s'élevait à 437 000 F, soit 66 616 €. Une meilleure information sur l'existence de ce fonds est nécessaire : les étudiants de Font-Romeu n'en ont pas connaissance.

III - LA SANTÉ ET L'AIDE SOCIALE

Le service de médecine préventive est installé dans les bâtiments de l'IUT. Les locaux ne sont pas adaptés. Ils ne permettent pas de respecter la confidentialité élémentaire. De plus, ils sont difficiles à repérer pour les étudiants des autres composantes. Il serait, bien sûr, souhaitable qu'un financement puisse être trouvé pour de nouveaux locaux. Il serait souhaitable aussi que les étudiants des antennes puissent être suivis médicalement.

Ce service, longtemps annexe du service de la médecine préventive de Montpellier, est indépendant depuis le 1^{er} octobre 2001. La croissance du nombre d'étudiants ne permet plus d'assurer les visites dans les sites délocalisés comme ce fut, un temps, le cas à Narbonne et Carcassonne. Les étudiants de Font-Romeu se plaignent de ne pas pouvoir bénéficier de ces visites et, plus généralement, de n'avoir aucune structure médicale à leur disposition.

Une proportion de 65% des étudiants de 1^{ère} année ont passé la visite médicale cette année. Il y a également beaucoup de consultations à la demande. Ce service est très sollicité par les étudiants pour obtenir une aide psychologique. Le médecin et l'infirmière sont, par ailleurs, confrontés à des étudiants en situation de très grande précarité, des étudiants en attente de bourses ou en situation de recherche d'emplois. Certains étudiants souffrent d'isolement. Des bénévoles du Secours catholique proposent des rencontres conviviales ; une autre association confessionnelle propose des aides en nourriture pour les plus démunis.

L'assistante sociale du CLOUS est, elle aussi, confrontée à des étudiants en situation de grande pauvreté. Il s'agit soit d'étudiants languedociens dont les familles sont elles-mêmes sans ressources (endettées, RMIstes) ; soit d'étudiants africains arrivés dans le plus grand dénuement. Certains peuvent bénéficier des fonds de solidarité du CLOUS et du FSDIE, mais une grande partie de l'aide est apportée par des associations caritatives : l'infirmière de la médecine préventive et l'assistante sociale ont alors un rôle de relais entre les étudiants et ces associations extra-universitaires.

Dans la mesure où ils doivent faire face à des problèmes similaires, il est dommage qu'il n'y ait pas de relations entre le service de la médecine préventive et le service social du CLOUS. De plus on peut s'étonner, compte tenu de l'ampleur des besoins en matière d'aide sociale, que le FSDIE dégage des reliquats : pour l'année 2001, le budget du FSDIE fait apparaître un reliquat des années précédentes de 127 000 F (19 360 €) sur un montant total de 437 000 F (66 616 €), soit 29%.

IV - LE PROBLÈME DU LOGEMENT

Pour les étudiants rencontrés, aussi bien à Perpignan qu'à Font-Romeu, le logement constitue le problème majeur. En fait, deux problèmes se posent : certains étudiants connaissent des difficultés pour trouver un logement décent et accessible ; certains étudiants logés à la cité universitaire de Perpignan connaissent des difficultés relationnelles avec le personnel du CLOUS.

En termes d'infrastructures, le CLOUS dispose de logements à Perpignan et à Tautavel, soit au total 1100 lits dont 20 studios. On a donc un nombre de lits reporté au nombre d'étudiants supérieur à la moyenne nationale, qui est de 8%.

À Perpignan, il existe 6 résidences conventionnées et 1 cité universitaire traditionnelle de 550 lits. La cité universitaire est ancienne (construite entre 1967 et 1969), les chambres sont petites (10 m²) et sans confort (douches et WC sur le palier). L'intérieur est en train d'être rénové, mais à l'identique. Aucune solution n'a été trouvée pour accroître les surfaces et le confort ; les projets de constructions nouvelles restent très vagues.

Par ailleurs, Le CLOUS n'intervient pas dans les antennes. Selon le directeur du CLOUS :

- à Narbonne, la ville a un bâtiment où les étudiants peuvent être logés ;
- à Mende, existe un projet encore vague ;
- à Font-Romeu, la situation est particulièrement préoccupante : les logements privés sont peu nombreux ou très onéreux, les propriétaires préférant louer aux touristes un mois par an. Mais rien ne semble pouvoir se faire avant d'avoir l'assurance que les STAPS resteront. La municipalité a rénové quelques logements à l'Ermitage. En attendant, il est possible d'offrir aux étudiants qui le souhaitent un hébergement au lycée.

En ce qui concerne les 550 chambres de la cité universitaire de Perpignan, 44% sont occupées par des étudiants étrangers (1/3 européens et 2/3 non européens).

D'autres pesanteurs s'appliquent aux étudiants étrangers :

- ils ont parfois du mal à trouver une personne acceptant de se porter caution. C'est ainsi que le directeur de l'UFR DSE se retrouve caution d'un nombre très élevé d'étudiants. Cette situation absurde devrait être traitée au niveau du CROUS ;
- certains étudiants étrangers se sont plaints de l'accueil qui leur est réservé à la cité. Le directeur du CLOUS met en avant le fait que certains étudiants étrangers ne respectent pas le règlement (cuisine dans les chambres, cohabitation).

D'une manière générale, à toutes les questions sur le logement, la direction du CLOUS a des réponses juridiques, techniques, administratives. Il est vrai que sa position n'est pas simple, entre souci de rentabilité et nécessité d'action sociale. Même si l'université n'a aucune responsabilité en matière de logement, cette question constitue un aspect important de la vie étudiante dont l'université ne peut se désintéresser. Du moins la direction de l'université pourrait-elle avoir des relations plus fréquentes et plus institutionnelles avec la direction du CLOUS, de manière à désamorcer les crises et faire avancer les dossiers.

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1 - L'Université de Perpignan est une université pluridisciplinaire de taille moyenne qui a une légitimité évidente et un rôle important à jouer dans ce département des Pyrénées-orientales limitrophe de la Catalogne espagnole. Ce statut d'université moyenne est généralement considéré comme un handicap par les responsables de cette université. La recherche de nouveaux étudiants, en particulier par le moyen de délocalisations, apparaît ainsi souvent comme un objectif en soi dont la réalisation devrait empêcher le déclin de l'université. Le CNE considère que, même s'il est souhaitable de s'efforcer d'attirer des étudiants nouveaux, notamment en sciences exactes, par des actions d'information auprès des bacheliers de la région, le choix ne peut pas se situer entre un accroissement significatif et volontariste du nombre d'étudiants et un affaiblissement durable de l'institution. Une université de taille moyenne peut très bien être dynamique et reconnue en France et à l'étranger si elle s'oriente vers des projets de formation et de recherche clairement identifiés, et cohérents avec les données de son environnement.

2 - L'Université de Perpignan dispose en effet d'atouts qui ne sont pas négligeables et possède, dans le domaine de la formation et de la recherche, un certain nombre de points forts sur lesquels elle peut prendre appui :

- des axes de spécialisation bien définis en fonction du potentiel existant à l'intérieur et en dehors de l'université et de réseaux personnels : par exemple en génie des systèmes industriels, en gestion des activités marines, en études catalanes, en droit d'Afrique francophone, en tourisme et hôtellerie ;
- une professionnalisation fortement accrue ces dernières années, qui se traduit par la présence d'un IUT, par la mise en place de DESS, d'IUP, de licences professionnelles, particulièrement dans le domaine des spécialisations retenues ;
- deux écoles doctorales cohérentes, qui assurent un encadrement satisfaisant des doctorants et qui ont su mettre en place des formes de coopération entre elles ;
- un effort réel de restructuration de la recherche autour des trois axes principaux que sont la biologie et l'environnement, les sciences pour l'ingénieur et l'ingénierie touristique ;
- une reconnaissance scientifique certaine dans plusieurs secteurs, qui est manifestée par l'existence de 19 unités de recherche labellisées, dont une UPR et 6 UMR avec le CNRS.

3 - Mais ces atouts sont compromis par un certain nombre de faiblesses dans le domaine de la formation et de la recherche, qui doivent être absolument surmontées.

L'Université de Perpignan doit ainsi :

- favoriser la coopération entre les grands secteurs disciplinaires, notamment pour la définition de projets de formation et de recherche transversaux dans le cadre de la politique contractuelle et de la mise en place du LMD (même si la taille de l'université peut poser un problème d'adaptation au LMD), en profitant de l'exemple donné par les écoles doctorales ;
- mettre au point une formation moins traditionnelle et plus attractive dans les filières scientifiques pour tenter d'enrayer le désintérêt pour ces filières, qui semble plus fort qu'ailleurs ;
- parvenir à un rééquilibrage dans l'UFR de Droit et Sciences économiques, en renforçant les secteurs qui se trouvent actuellement affaiblis par le succès de la filière Droit d'Afrique francophone : le droit public, la science politique, l'économie, la gestion, notamment en prenant des décisions claires sur le devenir de l'IAE, qui est aujourd'hui trop gravement discrédité ;
- miser sur l'autonomie de l'Institut d'études catalanes, pour que les études catalanes puissent jouer réellement le rôle fédérateur qu'on pourrait en attendre ;
- dynamiser l'enseignement à distance et la formation continue en redéfinissant et en revalorisant les services qui en sont chargés ;

- renforcer le potentiel de recherche afin d'attirer des enseignants-chercheurs de haut niveau à Perpignan, et mieux gérer les problèmes de jouvence dans les laboratoires ;
- mettre en cohérence l'enseignement et la recherche, et plus particulièrement le développement des filières de formation et celui des unités de recherche ; pour cela, mettre en place un processus institutionnel qui permettra d'intervenir sur le contenu des filières dont l'habilitation sera demandée, sur la constitution des unités de recherche proposées à la reconnaissance, sur l'affichage des profils d'enseignement et de recherche des postes demandés.

4 - Pour mieux valoriser ses atouts et gagner en attractivité, **l'Université de Perpignan doit également améliorer l'image qu'elle donne d'elle-même.** Une politique de communication plus vigoureuse doit être définie et mise en place, qui doit consister particulièrement à :

- poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du service de la communication et des activités culturelles ;
- revoir le site Internet de l'université, pour qu'il devienne vraiment la vitrine de l'établissement et une source d'informations indispensable pour les étudiants potentiels ;
- rattacher la gestion de ce site au Service de la communication et des activités culturelles, pour plus d'efficacité, ou du moins envisager une collaboration étroite avec ce service.

5 - Si les délocalisations ne sont pas à exclure, il n'en reste pas moins que **l'évolution des antennes de l'université doit être surveillée avec la plus grande attention et intégrée à la politique générale de l'établissement.**

C'est pour cela qu'il paraît nécessaire que soit nommé un vice-président chargé des délocalisations, qui devrait faire partie de l'équipe de direction. Il aurait pour mission d'assurer le lien entre les antennes et la présidence de l'université, d'être à l'écoute de leurs problèmes, de les faire participer davantage à la vie générale de l'université, d'avoir les contacts nécessaires avec les collectivités locales, d'aider enfin l'université à définir une politique cohérente en matière de délocalisations. D'une façon plus particulière, chacune des antennes de l'Université de Perpignan pose des problèmes spécifiques, qui ont été examinés plus haut.

Le CNE recommande à l'université de profiter de la procédure contractuelle et de la réflexion sur la mise en place du LMD pour réexaminer la situation de l'ensemble de ses sites délocalisés, et plus particulièrement Mende par rapport à Montpellier et Carcassonne par rapport à Toulouse.

6 - Une meilleure connaissance du public étudiant et un soutien plus actif à la vie étudiante sont indispensables pour que l'Université de Perpignan soit davantage attractive.

C'est pourquoi il convient de :

- préciser le cahier des charges du Bureau de la vie étudiante en matière de connaissance du public : analyse de cohortes, étude des entrants et sortants à tous les niveaux, étude du bassin de recrutement des nouveaux bacheliers... ;
- doter le vice-président étudiant et le Conseil des étudiants d'attributions précises (par exemple, l'utilisation des crédits du FSDIE) ;
- institutionnaliser le dialogue avec le CLOUS sur les problèmes de logement ;
- inciter le service social du CLOUS et le service de la médecine préventive à travailler ensemble pour apporter de l'aide aux étudiants les plus démunis, et trouver des locaux plus adaptés pour la médecine préventive ;
- conforter la présence dans les antennes de tous les services utiles aux étudiants : SCUJO, BU, médecine préventive, activités culturelles, SUAPS, CLOUS... ;
- institutionnaliser la concertation entre la bibliothèque universitaire et les centres de documentation des antennes et des départements d'UFR ;
- mettre en place une commission sur l'accueil des étudiants étrangers et préciser le statut du guichet unique ;
- mettre en place des commissions de site, à Perpignan et dans les sites délocalisés.

7 - Le mode de fonctionnement de l'université doit être également amélioré.

Il convient notamment de :

- formaliser davantage le fonctionnement du bureau et de l'équipe de direction : délégations aux membres de l'équipe clairement fixées ; réunions plus régulières, avec calendrier préétabli ; relevé de décisions et du suivi des stratégies à rédiger ;
- modifier les statuts de l'université pour que les enseignants-chercheurs soient élus au Conseil d'administration sur une autre base que la représentation des UFR et pour qu'ainsi la dimension universitaire soit davantage prise en compte ;
- mettre en place un véritable observatoire des formations et de l'insertion professionnelle et, d'une façon plus générale, élaborer un dispositif permettant de disposer de données statistiques et d'indicateurs sur la vie de l'établissement à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

8 - En ce qui concerne la gestion, l'université doit procéder à un certain nombre de réformes ou réajustements.

Elle doit en particulier :

- réorganiser les services centraux en fonction d'objectifs clairement définis ;
- assurer une plus grande maîtrise de la gestion financière, notamment par la mise en place d'une comptabilité analytique et l'élaboration d'un outil de contrôle de gestion ;
- réorganiser la fonction de gestion immobilière ;
- restaurer une fonction centralisatrice dans la gestion de la scolarité.

9 - L'orientation méditerranéenne de l'Université de Perpignan est encouragée. Mais, en ce qui concerne les formations délocalisées, au Maroc notamment, l'attention de l'université est attirée sur les risques importants de dérive qui existent. Pour les éviter, l'université doit :

- accroître son dispositif de contrôle et mettre en place une procédure d'évaluation de ces enseignements ;
- avoir des relations suivies avec les autorités universitaires de ces pays et avec les services compétents des ambassades de France pour faire en sorte que l'ouverture, le maintien ou le développement de formations délocalisées soient en harmonie avec la politique d'enseignement supérieur des pays concernés et avec la politique française de coopération.

LISTE
DES
SIGLES

AES	Administration économique et sociale
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
BESPI	Laboratoire Biologie, environnement, sciences pour l'ingénieur
BQR	Bonus qualité recherche
BTS	Brevet de technicien supérieur
BU	Bibliothèque universitaire
CA	Conseil d'administration
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CEF	Centre d'études fondamentales
CEFREM	Centre de formation et de recherche sur l'environnement marin
CERFAD	Centre de recherche fondamentale appliquée en droit public
CERJEMAF	Centre d'études et de recherches juridiques sur les espaces méditerranéen et africain
CES	Contrat emploi-solidarité
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CHRISM	Centre de recherches historiques sur les sociétés méditerranéennes
CIADT	Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire
CITICE	Centre d'initiatives pour les technologies de l'information, de la communication et de l'éducation
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires
CNEA	Centre national d'entraînement en altitude
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPER	Contrat de plan État - Région
CPU	Conférence des présidents d'université
CREUFOP	Centre régional universitaire de formation permanente
CRILAUP	Centre de recherches ibériques et latino-américaines de l'Université de Perpignan
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CS	Conseil scientifique
CUEF	Centre universitaire d'études françaises
DALF	Diplôme approfondi en langue française
DAPAF	Droit des affaires des pays d'Afrique francophone
DEA	Diplôme d'études approfondies
DEBUCI	Données de la base universitaire des conventions internationales
DELFF	Diplôme d'études en langue française
DES	Direction de l'enseignement supérieur
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DGAC	Direction générale de l'aviation civile
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRED	Direction de la recherche et des études doctorales
DU	Diplôme d'université
DUT	Diplôme universitaire de technologie

EA	Équipe d'accueil (de l'enseignement supérieur)
ECTS	<i>European Credit Transfer System</i>
ED	École doctorale
ENM	École nationale de la magistrature
EPHE	École pratique des hautes études
EURES	<i>European Employment Service</i>
FAVE	<i>cf.</i> FSDIE
FIST	France Innovation scientifique et transfert
FLE	Français langue étrangère
FRE	Formation de recherche en évolution
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (ex-FAVE)
GEA	Gestion des entreprises et des administrations
GERAP	Groupe d'études et de recherches appliquées pluridisciplinaires
GIAT	Groupe industriel d'armements terrestres
GSI	Génie des systèmes industriels
HDR	Habilitation à diriger des recherches
IAE	Institut d'administration des entreprises
IATOS	(Personnels) ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service
ICRESS	Institut catalan de recherches en sciences sociales
IMP	Institut de science et de génie des matériaux et procédés
INRA	Institut national de recherche agronomique
INTERREG	Programme de coopération inter-régionale
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale
IRA	Institut régional d'administration
IRSCE	Institut de recherche en sémiotique, communication et éducation
ISMIAF	Institutions, sociétés méditerranéennes islamiques d'Afrique francophone
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
JADE	Jeux et analyses de la décision économique
JEREM	Jeune équipe de recherche en économie mathématique
LBPSI	Laboratoire de biologie, physico-chimie des systèmes intégrés
LEA	Langues étrangères appliquées
LP2A	Laboratoire de physique appliquée et d'automatisme
LSM	Laboratoire de sédimentologie marine
LTE	Laboratoire de thermodynamique et énergétique
LTS	Laboratoire de théorie des systèmes
MANO	Modélisation, analyse non linéaire et optimisation
MCF	Maître de conférences
MEDI-TERRA	Groupe d'études de géographie physique
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MST	Maîtrise de sciences et techniques
MSU	Mission scientifique universitaire
MTH	Métiers de l'hôtellerie et du tourisme

NTIC	Nouvelles technologies pour l'information et la communication
OVE	Observatoire de la vie étudiante
PAST	Professeur associé en service temporaire
PCRDT	Programme-cadre de recherche et de développement technologique
PPF	Programme pluri-formations
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PUP	Presses universitaires de Perpignan
SAGRED	Service des affaires générales, de la recherche et des études doctorales
SANREMO	Système d'analyse et de répartition des moyens
SCAC	Service de la communication et des activités culturelles
SCC	Service des conseils et commissions
SCD	Service commun de documentation
SCUIO	Service commun universitaire d'information et d'orientation
SEE	Sciences exactes et expérimentales
SHJES	Sciences humaines, juridiques, économiques et sociales
SHON	Surfaces hors œuvre nettes
SHS	Sciences humaines et sociales
SIUP	Service informatique de l'Université de Perpignan
SMP	Service de médecine préventive
SPI	Sciences pour l'ingénieur
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STID	Statistique et traitement informatique des données
STS	Section de technicien supérieur
SUAPS	Service universitaire d'activités physiques et sportives
SURI	Service universitaire des relations internationales
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TD	Travaux dirigés
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TPOL	Traitement des pollutions
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UMS	Unité mixte de service
UP	Université de Perpignan
UPR	Unité propre de recherche
VECT	Voyages, échanges, confrontations, transformations

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

RÉPONSE
DU
PRÉSIDENT



UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

INTRODUCTION

La direction de l'Université se félicite une fois encore de la qualité du travail réalisé par le Comité National d'Evaluation (C.N.E.) dont les conclusions permettent un indispensable travail d'introspection. Indispensable, d'abord, parce qu'il permet d'engager des réformes dans le fonctionnement de l'établissement sur la base d'observations objectives, sans complaisance, mais sans non plus esprit de chicane. Indispensable, également, car tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'évaluation est devenue aujourd'hui une nécessité pour crédibiliser les établissements d'enseignement supérieur. Il n'est pas imaginable, en effet, que l'Université de Perpignan puisse prétendre à délivrer des diplômes nationaux à la lisibilité internationale sans se soumettre de bonne grâce à cette opération. En second lieu, l'évaluation externe, telle qu'organisée dans le cadre du C.N.E., doit nous engager à réaliser nous-mêmes et à mettre en place des procédures d'évaluation internes en s'emparant des méthodologies mises au point au niveau du C.N.E. et d'autres expériences équivalentes dans d'autres établissements. Si nous ne le faisons pas nous-mêmes, ces procédures nous seront imposées selon des modalités sûrement beaucoup plus bureaucratiques.

Le travail du C.N.E. s'est effectué dans un environnement et un contexte difficiles qui nous rappellent que l'université de Perpignan n'est pas seulement une machine à délivrer des diplômes, à réaliser des prestations de service selon une mécanique purement technocratique. C'est également un corps social complexe hyper sensible et cette dimension sociétale de l'Université a probablement été l'aspect qui ces dernières années a été le plus souvent minimisé. Au début de 2002, les élections universitaires ont provoqué une crise institutionnelle qui a paralysé pendant plusieurs mois le fonctionnement de l'établissement. Au printemps 2003, l'université de Perpignan a été un des établissements gravement touché par les grèves et les blocages d'examens. Ces deux événements, distants d'à peine un an, soulignent à quel point les institutions universitaires méritent une réforme qui n'aille pas uniquement dans le sens de l'efficacité mais qui soit également plus à l'écoute des inquiétudes du corps social étudiants, des personnels et des enseignants. La seule autonomie des universités ne peut répondre à ces interrogations. L'engagement résolu de l'Etat aux côtés de l'établissement doit être rappelé et garanti faute de quoi se renouvelleront les expériences difficiles que nous avons connues.

L'évaluation conduite sur la période 1998/2002 correspond à une période de forte expansion démographique de notre université et de profonde transformation de son activité. Pour la première fois, l'université a dépassé les 10 000 étudiants, ce qui correspond à une augmentation de + 25 % de ses effectifs. Cette période a également connu le développement des 3^{ème} cycles, de la professionnalisation, des délocalisations à l'étranger et le déploiement de nombreuses compétences spécialisées. L'université de Perpignan a conduit cette transformation dans la plupart des cas à la suggestion et avec l'appui du ministère et des administrations centrales. Dans ce contexte, elle a été acteur et instrument des transformations de l'enseignement supérieur. Ce redéploiement d'activité a trop souvent pris la forme de mouvements frénétiques et désordonnés. C'est là la principale réserve formulée par le C.N.E.

C'est également à l'occasion de ce contrat que s'est déployée la politique scientifique de l'université. Les reconductions des UMR et la reconnaissance d'équipes d'accueil ont donné leur pleine mesure à la recherche. Même si cette recherche apparaît aujourd'hui éclatée, reposant sur des structures morcelées, son dynamisme et sa qualité ont pleinement bénéficié de l'appui de l'Etat et de la coopération avec les grands organismes de recherche. La coordination, la mutualisation des savoirs et de moyens sont bien sûr à l'ordre du jour : mais l'impulsion donnée depuis 8 ans à l'établissement donne des résultats particulièrement spectaculaires.

D'une façon générale, les dispersions des moyens et des actions paraissent caractériser notre établissement : dispersion géographique, dispersion thématique, dispersions fonctionnelle et institutionnelle, dispersion scientifique, font la richesse... et constituent la faiblesse de l'université de Perpignan. La dispersion géographique n'est pas un éparpillement, elle a parfois répondu à la demande de l'Etat (Font-Romeu) ou de la Région (Mende) et a donné à l'université le caractère d'un acteur de l'aménagement régional. Pour ne pas être sa vocation première, cette fonction lui a permis en ne se coupant pas de son environnement, de mieux le maîtriser.

L'implantation à l'étranger, particulièrement au Maghreb, de certaines de ses formations a été, outre un moyen de renforcer la francophonie, un formidable appel d'air qui lui donne ce caractère d'université ouverte sur le monde, qui contrebalance un environnement local très marqué. Plus que de dispersion scientifique et thématique, il faudrait à mon sens parler de trop plein d'initiatives, que le passage au L.M.D. contribuera, en définissant de grands domaines, à discipliner.

Sans doute, cette apparente dispersion obère t-elle la lisibilité de l'établissement à l'extérieur ; à l'intérieur, plus grave, elle "démutualise" les moyens en ressources humaines et en patrimoine, et elle entretient les chapelles scientifico-administratives. Le rôle de la direction s'en trouve paradoxalement renforcé, obligée qu'elle est de satisfaire d'innombrables demandes catégorielles, parfois légitimes mais le plus souvent aussi irréalistes, qu'elle ne peut satisfaire qu'en appliquant la formule "déshabiller Pierre pour habiller Paul"... Il faut donc que notre stratégie pédagogique et scientifique canalise désormais le dynamisme qui s'est manifesté lors du précédent contrat.

L'ancrage local doit bien sûr mieux apparaître dans la déclinaison de nos activités : n'était-ce pas cette dimension qui avait déterminé l'Etat à créer l'université en 1976 ? Cet ancrage local se manifeste d'abord par la lisibilité professionnelle des formations : à cet égard, la délocalisation se justifie comme la constitution de composants et de parcours spécialisés. Mais c'est la notoriété scientifique et académique qui demeure la meilleure garantie de notre développement : la société attend de l'université qu'elle garantisse l'excellence des formations qualifiantes. Cette excellence ne pourra être assurée qu'en réseaux européens et internationaux.

Dans un contexte de "sagesse budgétaire" (et de recomposition des moyens humains disponibles en particulier), l'université de Perpignan est peut être à la veille d'une crise de son fonctionnement : tensions sur les emplois précaires, entretien du patrimoine, mise en place du LMD... Le prochain plan quadriennal sera donc crucial et permettra à l'université de stabiliser ses politiques ou d'entrer dans une phase de récession et de désordres.

Ce qui paraît aujourd'hui établi, c'est que la politique de dispersion n'est plus possible car elle n'est pas accompagnée d'un développement équivalent des moyens nécessaires. Cette pause, rendue nécessaire à la fois par le contexte général et par les avancées des années précédentes, sera l'occasion d'une mise à plat qui permettra d'effectuer un tri dans les initiatives mises en œuvre, d'en consolider les acquis quitte à abandonner les plus aventurées. Elle sera aussi utilisée pour mieux faire connaître l'université de Perpignan à l'extérieur, ce que facilitera sa meilleure lisibilité ainsi qu'une utilisation plus systématique des TICE dans sa communication. La mise en valeur de ses atouts spécifiques, pluridisciplinarité, proximité enseignants-enseignés, situation frontalière, engagement fort dans l'international, politique culturelle diversifiée, alliés à une politique de la vie étudiante déterminée, contribueront alors, sans excessif volontarisme, à fixer une population étudiante significative. Ce souci du nombre de ses étudiants, n'est pas pour l'université de Perpignan une préoccupation malade mais une juste mesure des seuils de fonctionnement, qui dépendent de son attractivité intrinsèque. La réussite enregistrée en 2003 aux concours de l'enseignement montre que celle-ci, bien médiatisée, peut être importante.

La dispersion des moyens et le désordre qu'elle a pu engendrer ont été soulignés par les experts du C.N.E. qui, fort heureusement, y ont vu également un dynamisme et une capacité d'adaptation qu'on ne trouve pas nécessairement dans des établissements de plus grande taille. L'université de Perpignan apparaît donc à travers les développements de ce rapport comme dynamique, opportuniste et désordonnée. Il convient donc de corriger, tout en conservant l'esprit d'initiative qui fait son dynamisme, essentiellement les désordres consécutifs à une expansion qui s'est réalisée dans un contexte favorable sur un plan budgétaire. Désormais, nous devons rendre compte, non seulement au C.N.E. mais plus encore à la tutelle qui nous donne les moyens et à l'ensemble des usagers qui nous font confiance, à travers une comptabilité de plus en plus transparente, d'une offre de formation maîtrisée et d'une capacité de recherche recentrée sur des objectifs clairement définis.

L'effort de rigueur, de rationalisation, de mutualisation et de modération budgétaire auxquels nous sommes invités aujourd'hui est probablement moins exaltant que les perspectives qui avaient été définies au milieu de la décennie précédente. Cet effort est nécessaire s'il est démontré qu'il doit nous permettre d'assurer une grande mission de service public : l'excellence académique et scientifique, la démocratisation des savoirs, le maintien, à notre modeste niveau, de la place de notre pays dans le monde, l'ouverture à la vie professionnelle des hommes et des femmes de notre pays.

Perpignan, le 27 juin 2003

Le Président de l'université,



François FÉRAL

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988
L'École normale supérieure, 1990
L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'École française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991
L'École des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992
Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994
L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995
Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'École centrale de Lyon*, 1996
L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'École française d'Athènes*, 1997
L'École française de Rome*, 1997
L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
L'École nationale de formation agronomique*, 1999
L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999
L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
L'École supérieure du bois, 2000
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000
L'IUFM du Pacifique*, 2000
L'IUFM d'Aquitaine*, 2000
L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000
L'IUFM d'Auvergne, 2000
L'IUFM d'Aix-Marseille*, 2000
L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001
L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001
L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001
L'IUFM de Bretagne*, 2001
L'IUFM du Limousin*, 2001
L'IUFM de La Réunion*, 2002
L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002
L'École centrale de Paris, 2002
L'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, 2002
L'IUFM de Montpellier, 2003

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994
L'université de Nantes, 1995
L'École centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996
L'université Lumière-Lyon II*, 1997
L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'université de Caen*, 1998
L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998
L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999
L'université de Picardie - Jules Verne*, 2000
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001
L'université de Limoges*, 2001
L'université de Savoie*, 2002
L'université des Antilles et de la Guyane, 2002
L'université Grenoble I - Joseph Fourier, 2002
L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble*, 2002
L'université Grenoble III - Stendhal, 2002
L'université de la Réunion, 2002
L'Institut national polytechnique de Grenoble*, 2002

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996
Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998
Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, La Documentation française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation française, 1993

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Rapport au Président de la République, 1994
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation française, 1997
Rapport au Président de la République, 1998
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation française, 1999
Repères pour l'évaluation, La Documentation française, 2003

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
L'enseignement supérieur de masse, 1990
Les enseignants du supérieur, 1993
Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995
Les universités nouvelles, 1996
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
Les universités de Normandie, 1999
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000
Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001
Le site universitaire d'Aix-Marseille*, 2001
Le site universitaire de Grenoble, 2002

BULLETINS n° 1 à 36

PROFILS n° 1 à 59

CNE

L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Gilles BERTRAND, *président*

Michel DELEAU, *vice-président*

Claire BAZY-MALAUURIE

Claude LAUGENIE

Michel BORNANCIN

Michel LEVASSEUR

Jean-Claude BOUVIER

Jean-Pierre NOUGIER

Charles DEMONS

Michel PINAUD

Claude GAUVARD

Marcel PINET

Pierre GILSON

Hélène RUIZ-FABRI

Rose KATZ

Jean-Louis WALTER

Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin

